

Contrat de plan État-Région 2021-2027 des Pays de la Loire

Bilan au 31 décembre 2024



SOMMAIRE

VIE DU CONTRAT.....	5
ENGAGEMENTS FINANCIERS PAR VOLET.....	7
VOLET THÉMATIQUE 1 – RELANCER L'ÉCONOMIE POUR RÉPONDRE À LA CRISE SANITAIRE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE.....	13
VOLET THÉMATIQUE 2 – ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS POUR TRANSFORMER DURABLEMENT NOTRE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT.....	14
2.1 – Transition écologique.....	14
2.1.1 – Gestion des ressources en eau.....	14
2.1.2 – Prévention des risques naturels.....	17
2.1.3 – Protection de la biodiversité.....	17
2.1.4 – Rénovation thermique des logements et des bâtiments publics.....	19
2.1.5 – Soutien aux énergies renouvelables.....	20
2.1.6 – Économie circulaire.....	21
2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation.....	23
2.2.1 – Renforcer l'attractivité des campus ligériens et rénover le patrimoine énergivore.....	23
2.2.2 – Investir dans des infrastructures, des équipements et des projets de recherche discriminants et attrayants pour les écosystèmes régionaux d'innovation.....	26
2.3 – Transition productive.....	29
2.3.1 – Renforcer le volet régionalisé du programme des investissements d'avenir.....	29
2.3.2 – Soutenir l'économie sociale et solidaire.....	30
2.4 – Transition numérique.....	31
2.4.1 – Conforter le déploiement du haut et du très haut débit sur tout le territoire.....	31
2.4.2 – Améliorer les conditions d'enseignement et de formation à distance.....	33
VOLET THÉMATIQUE 3 – RELIER LES TERRITOIRES EN DÉVELOPPANT LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET LES MOBILITÉS DE DEMAIN.....	34
3.1 – Finalisation des opérations du CPER 2015-2022.....	34
3.2 – Priorités de la contractualisation 2023-2027.....	35
3.2.1 – Opérations routières.....	35
3.2.2 – Opérations ferroviaires (hors SERM).....	37
3.2.3 – SERM Nantes/Saint-Nazaire, Angers, Le Mans.....	40
3.2.4 – Opérations portuaires.....	40
3.2.5 – Opérations fluviales.....	41
3.2.6 – Modes actifs.....	41
3.2.7 – Desserte de l'aéroport de Nantes – Atlantique.....	43
3.2.8 – Soutien aux transports collectifs et autres modes de transports.....	44
VOLET THÉMATIQUE 4 – PRÉSERVER LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE, ET CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE TOUS LES TERRITOIRES.....	45
4.1 – Cohésion territoriale.....	45
4.1.1 – Faire converger les politiques d'aménagement du territoire de l'État et des collectivités territoriales dans le cadre de contractualisations de territoire ambitieuses et partagées.....	45
4.1.2 – Résorption de friches.....	47
4.1.3 – Accompagnement du territoire de Cordemais et de l'estuaire de la Loire.....	48
4.2 – Santé.....	49
4.2.1 – Faciliter l'accès à la santé sur tous les territoires.....	49
4.2.2 – Soutenir l'investissement dans les établissements de santé.....	50
4.2.3 – Concrétiser l'engagement du contrat d'avenir de construire un campus hospitalo-universitaire sur l'île de Nantes.....	51

4.3 – Formation, emploi et apprentissage.....	53
4.3.1 – Accompagner l'évolution des besoins de formation des entreprises et des personnes, et favoriser l'attractivité des métiers.....	53
4.3.2 – Soutenir le développement de l'apprentissage.....	54
4.3.3 – Déployer le pacte régional d'investissement dans les compétences.....	56
4.4 – Culture.....	57
4.4.1 – Faire rayonner le patrimoine historique des Pays de la Loire.....	57
4.4.2 – Moderniser les équipements d'enseignement supérieur pour encourager la transmission des savoirs.....	58
4.4.3 – Soutenir la création artistique et l'accès à la culture.....	58
4.5 – Égalité entre les femmes et les hommes.....	60
4.5.1 – Lutte contre les violences faites aux femmes.....	60
4.5.2 – Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.....	60
4.6 – Sport.....	61
ANNEXES.....	64

* * *

VIE DU CONTRAT

Dans la continuité du protocole d'accord du 22 janvier 2021, le contrat de plan État-Région des Pays de la Loire a été signé le 25 février 2022 par le préfet de région et la présidente du Conseil régional.

Le CPER 2021-2027 est structuré autour de quatre volets thématiques constituant les grandes priorités pour le territoire régional, partagées par l'État et de la Région :

- Relancer l'économie pour répondre à la crise sanitaire, économique et sociale ;
- Accompagner les transitions pour transformer durablement le modèle de développement ;
- Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain ;
- Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires.

Sur chacune des thématiques, le CPER est décliné sur la base des priorités suivantes :

- L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, avec un plan massif de rénovation des campus universitaires ;
- Le soutien massif aux projets des territoires au bénéfice de l'investissement local des communes et intercommunalités ;
- La culture avec la valorisation du patrimoine (Abbaye de Fontevraud,...) et le soutien au spectacle vivant ;
- Les infrastructures de transport et mobilités, avec une priorité donnée aux transports ferroviaires et collectifs ainsi qu'aux pistes cyclables afin d'accélérer la décarbonation des transports ;
- La transition écologique et énergétique avec un effort porté sur l'eau, priorité régionale, l'économie circulaire et la transition énergétique du Grand Port maritime de Nantes Saint-Nazaire ;
- L'emploi et la formation professionnelle via une amplification des actions du pacte régional d'investissement dans les compétences ;
- Deux nouvelles thématiques par rapport à la précédente programmation sont intégrées dans le CPER 2021/2027 : la santé et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Un premier avenant a été signé le 31 août 2022 sur le volet « Culture » pour formaliser la liste des opérations culturelles soutenues au titre du CPER 2021-2027. En 2023, le volet « Enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI) » du contrat a fait l'objet de 5 conventions départementales (une par département) signées par l'ensemble des cofinanceurs ; les conventions pour les départements de Loire-Atlantique, Maine et Loire et Mayenne ont été signées le 19 janvier 2023, la convention pour le département de la Sarthe a été signée le 15 février 2023, suivie de la convention pour le département de la Vendée, le 25 avril 2023.

Le volet mobilité du CPER 2015-2020 avait quant à lui été prorogé de deux ans, jusqu'au 31 décembre 2022, afin de permettre de terminer l'ensemble des opérations prévues, conformément aux engagements du Contrat d'avenir signé le 8 février 2019 entre le préfet de région et la présidente du conseil régional des Pays de la Loire (modernisation des lignes Nantes-Bordeaux, Alençon-Le Mans-Tours, et Clisson-Cholet, contournement de Donges,...). À l'issue de cette période, un protocole d'accord relatif au futur volet « infrastructures de transport et mobilités » a été signé le 16 novembre 2023, en présence du Ministre des transports, pour permettre le financement des projets prioritaires avant la signature de l'avenant « Mobilités », et éviter une année « blanche ».

À l'issue d'une nouvelle phase de discussion entre l'ensemble des parties prenantes, l'année 2024 a été marquée par la signature, le 27 juin 2024, de l'avenant au contrat de plan État-Région 2021-2027 relatif aux infrastructures de transport et mobilités pour la période 2023-2027 entre le préfet de région et la présidente du Conseil régional.

Ce CPER, négocié entre l'État et la Région, concerté avec l'ensemble des collectivités, mobilise des moyens financiers inédits : en tenant compte des financements prévus dans le cadre de l'avenant au CPER relatif au volet « Infrastructures de transport et mobilités » **4,16 milliards d'euros seront engagés par l'État et la Région jusqu'en 2027**, sans compter les participations des autres cofinanceurs. Il illustre l'engagement conjoint de l'État et de la Région de maintenir dans la durée un niveau d'investissement et d'ambition élevé pour conforter la compétitivité, l'attractivité, l'équilibre et la cohésion de l'ensemble du territoire ligérien.

L'État et la Région portent ainsi leurs efforts à plus **2 milliards d'euros chacun** au titre du CPER pour la période 2021-2027, dont 1 milliard dès 2020-2022 via les enveloppes régionalisées du Plan de relance national et le Plan de relance régional. Par ailleurs, le CPER 2021-2027 bénéficie d'une amplification des crédits grâce aux fonds européens programmés sur la même période.

ENGAGEMENTS FINANCIERS PAR VOLET

Les tableaux financiers détaillés sont présentés en annexe de ce document.

1 – Total général

Pour mémoire, la maquette financière du CPER 2021-2027 des Pays de la Loire est ventilée en trois typologies de crédits :

- les crédits contractualisés entre l'État et la Région ;
- les crédits « relance » traduits dans l'accord régional de relance signé entre le préfet de région et la présidente du Conseil régional le 22 janvier 2021 ;
- les crédits valorisés qui contribuent directement à la réalisation des objectifs du CPER mais sans faire l'objet d'un engagement réciproque de l'État et de la Région. Il s'agit usuellement de crédits mobilisés sur des politiques ou des compétences propres à l'État ou à la Région mais qui s'inscrivent en complémentarité des politiques et dispositifs pilotés en commun et dont les crédits sont contractualisés.

En tenant compte de l'avenant « Infrastructures de transport et mobilités » signé le 27 juin 2024, les montants mobilisés par l'État et la Région sur la durée du CPER s'élèvent au total à 4,16 milliards d'euros, dont 1,572 Mds € de crédits « contractualisés », 976,5 M€ de crédits « relance » et 1,606 Mds € de crédits « valorisés » :

CPER 2021- 2027 des Pays de la Loire MAQUETTE FINANCIÈRE (suite avenant « Mobilités » du 27/06/2024)	Enveloppes contractualisées 2021-2027		Enveloppes Plan de relance		Enveloppes valorisées (*)		Enveloppes totales État et Région
	État	Région	État	Région	État	Région	
TOTAL GÉNÉRAL (en €)	788 358 570 €	784 098 145 €	479 487 953 €	497 000 000 €	796 200 053 €	809 990 000 €	4 155 134 721 €

(*) L'annexe 6 de l'avenant Mobilités (maquette financière globale du CPER) porte les enveloppes valorisées à hauteur de 794,887 M€ État et 811,302 M€ Région. Le tableau ci-dessus (colonnes « Enveloppes valorisées ») tient compte d'une correction (en + et en -) de 1,312 M€ suite à une erreur d'écriture concernant le montant inscrit sur la ligne 3.1.1 « Opérations ferroviaires 2021-2022 » (montant engagé de 1 312 249 € à flécher sur crédits État, et non pas Région). Les autres enveloppes et le total État / Région restent inchangées.

Au 31 décembre 2024, **tous crédits confondus (contractualisés, relance et valorisés), 2,701 milliards d'euros** ont été engagés par l'État et la Région, dont 437 M€ en 2024, soit **65 % des crédits inscrits** au CPER :

	Crédits engagés au 31 décembre 2024 Contractualisés, relance et valorisés						TOTAL ÉTAT ET RÉGION		
	État			Région			Crédits inscrits (€)	Engagé au 31/12/2024	%
	Crédits inscrits (€)	Engagé au 31/12/2024	%	Crédits inscrits (€)	Engagé au 31/12/2024	%			
1-Relancer l'économie pour répondre à la crise sanitaire, économique et sociale => Accord de relance État – Région	540 M€ dont 479,5 M€ CPER (ventilés ci- dessous)			497 000 000	375 100 000	75%	497 000 000 (Région)	375 100 000 (Région)	75%
2-Accompagner la transition pour transformer durablement notre modèle de développement	562 769 377	448 568 363	80%	507 270 000	376 546 164	74%	1 070 039 377	825 114 527	77%
2.1-Transition écologique	227 953 868	181 843 648	80%	140 000 000	78 443 397	56%	367 953 868	260 287 045	71%
2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation	158 122 727	100 301 601	63%	118 830 000	80 945 000	68%	276 952 727	181 246 601	65%
2.3 – Transition productive	32 304 670	22 035 002	68%	14 840 000	13 605 610	92%	47 144 670	35 640 612	76%
2.4 – Transition numérique	144 388 112	144 388 112	100%	233 600 000	203 552 157	87%	377 988 112	347 940 269	92%
3-Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain	536 367 262	200 655 615	37%	402 116 145	99 510 941	25%	938 483 407	300 166 556	32%
3.1 – Mobilités – Finaliser les opérations du CPER 2015-2022 (montants engagés 2021-2022)	94 442 859	94 442 859	100%	9 273 191	9 273 191	100%	103 716 050	103 716 050	100%
3.2 – Mobilisés – Priorités de la contractualisation 2023-2027	441 924 403	106 212 756	24%	392 842 954	90 237 750	23%	834 767 357	196 450 506	24%
3.2.1 – Opérations routières	92 455 000	4 265 726	5%	15 085 000	5 805 000	38%	107 540 000	10 070 726	9%
3.2.2 - Opérations ferroviaires	169 026 000	48 351 465	29%	304 890 250	82 194 593	27%	473 916 250	130 546 058	28%
3.2.3 SERM Nantes / St-Nazaire, Angers, Le Mans	56 786 000	7 797 903	14%	17 825 000	1 758 157	10%	74 611 000	9 556 060	13%
3.2.4 – Opérations portuaires	35 000 000	2 742 857	8%	32 807 069	0	0%	67 807 069	2 742 857	4%
3.2.5 – Opérations fluviales	1 500 000	70 000	5%				1 500 000	70 000	5%
3.2.6 – Modes actifs	35 677 403	9 264 805	26%	17 735 634	480 000	3%	53 413 037	9 744 805	18%
3.2.7 – Desserte de l'aéroport de Nantes Atlantique	13 600 000	0	0%	4 350 000	0	0%	17 950 000	0	0%
3.2.8 – Soutien aux transports collectifs et autres modes de transports	37 880 000	33 720 000	89%	150 000	0	0%	38 030 000	33 720 000	89%
4-Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires	964 909 937	811 992 276	84%	684 702 000	388 919 419	57%	1 649 611 937	1 200 911 695	73%
4.1 – Cohésion territoriale	245 142 334	188 870 872	77%	210 000 000	38 450 579	18%	455 142 334	227 321 451	50%
4.2 – Santé	441 975 894	371 437 226	84%	21 000 000	21 000 000	100%	462 975 894	392 437 226	85%
4.3 – Formation, emploi et apprentissage	226 950 709	220 962 562	97%	408 202 000	311 391 338	76%	635 152 709	532 353 900	84%
4.4 – Culture	42 810 000	24 802 772	58%	37 500 000	12 090 000	32%	80 310 000	36 892 772	46%
4.5 – Egalité femme/homme	3 031 000	2 949 844	97%	3 000 000	2 458 002	82%	6 031 000	5 407 846	90%
4.6 – Sport	5 000 000	2 969 000	59%	5 000 000	3 529 500	71%	10 000 000	6 498 500	65%
TOTAL CPER 2021-2027 des Pays de la Loire	2 064 046 576	1 461 216 254	71%	2 091 088 145	1 240 076 524	59%	4 155 134 721	2 701 292 778	65%

Le taux d'engagement du contrat au terme de quatre années de mise en œuvre du CPER s'élève à 65 %, soit 8 points au-dessus de l'objectif d'avancement théorique de 57 % (4/7^e). Ce taux relativement élevé s'explique par la mobilisation importante de crédits « relance » sur la période 2021-2022 et par le taux d'avancement de la ligne « Mobilité 2015-2022 » qui ne tient compte que des opérations engagées sur la période 2021 et 2022. Par ailleurs, l'ensemble des volets présentent globalement des taux cumulés d'exécution État – Région satisfaisants.

À noter que le taux d'engagement est moins élevé qu'au 31 décembre 2023 (68 %) compte tenu de la prise en compte du nouveau volet « Mobilités » 2023-2027. En effet, la maquette financière annexée au protocole d'accord du 16 novembre 2023, encore susceptible d'ajustements, n'avait pas été intégrée dans le bilan 2023 du CPER dans l'attente de la signature officielle de l'avenant.

2 – Zoom sur les crédits contractualisés

Au 31 décembre 2024, la **programmation** s'élève pour l'État à 404,4 M€ (51,3 % des crédits inscrits) et pour la Région à 356,8 M€ (45,5 % des crédits inscrits) :

	Crédits inscrits « contractualisés »		Programmé au 31/12/2024			
			État		Région	
	État	Région	Programmé cumulé	%	Programmé cumulé	%
TOTAL	788 358 570	784 098 145	404 490 501	51,3 %	357 180 057	45,6 %
2-Accompagner les transition pour transformer durablement notre modèle de développement	210 280 000	265 330 000	115 645 768	55,0 %	185 327 248	69,8 %
2.1-Transition écologique	115 045 000	140 000 000	69 563 143	60,5 %	95 473 410	68,2 %
2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation (*)	91 275 000	118 830 000	43 252 123	47,4 %	84 795 000	71,4 %
2.3 – Transition productive	3 960 000	3 500 000	2 830 502	71,5 %	2 265 610	64,7 %
2.4 – Transition numérique	-	3 000 000	-	-	2 793 228	93,1 %
3- Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain	359 301 155	244 066 145	136 571 303	38,0 %	37 686 884	15,4 %
3.1 – Mobilités – Finaliser les opérations du CPER 2015-2022 (montants engagés 2021-2022)	52 716 557	9 273 191	52 716 557	100,0 %	9 273 191	100,0 %
3.2 – Mobilités – Priorités de la contractualisation 2023-2027	306 584 598	234 792 954	83 854 746	27,4 %	28 413 693	12,1 %
3.2.1 – Opérations routières	92 455 000	10 085 000	33 866 111	36,6 %	5 805 000	57,6 %
3.2.2 - Opérations ferroviaires	80 176 000	151 990 250	36 572 875	45,6 %	13 270 536	8,7 %
3.2.3 - SERM Nantes / St-Nazaire, Angers, Le Mans	56 786 000	17 825 000	7 797 903	13,7 %	2 858 157	16,0 %
3.2.4 – Opérations portuaires	32 850 000	32 807 069	2 742 857	8,3 %	6 000 000	18,3 %
3.2.5 – Opérations fluviales	1 500 000	-	70 000	4,7 %	-	-
3.2.6 – Modes actifs	29 217 598	17 735 634	2 805 000	9,6 %	480 000	2,7 %
3.2.7 – Desserte de l'aéroport de Nantes Atlantique	13 600 000	4 350 000	0	0,0 %	0	0,0 %
3.2.8 – Soutien aux transports collectifs et autres modes de transports	-	-	-	-	-	-
4 -Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires	218 777 415	274 702 000	152 273 430	69,6 %	134 165 925	48,8 %
4.1 – Cohésion territoriale	176 623 415	210 000 000	133 666 961	75,7 %	88 725 334	42,3 %
4.2 – Santé	-	21 000 000	-	-	21 000 000	100,0 %
4.3 – Formation, emploi et apprentissage	11 623 000	13 202 000	5 634 853	48,5 %	8 798 988	66,6 %
4.4 – Culture	22 500 000	22 500 000	7 052 772	31,3 %	9 590 000	42,6 %
4.5 – Egalité femme/homme	3 031 000	3 000 000	2 949 844	97,3 %	2 522 103	84,1 %
4.6 – Sport	5 000 000	5 000 000	2 969 000	59,4 %	3 529 500	70,6 %

(*) L'écart de programmation entre l'État et la Région sur le volet ESRI tient au fait que les montants programmés au 31/12/2024 par la Région sur l'opération « Nouvelle Faculté de Santé » (36 M€) sont comptabilisés en « contractualisés » tandis qu'ils sont comptabilisés en « valorisés » pour l'État. La participation de l'État pour cette opération n'apparaît donc pas dans le tableau des crédits contractualisés.

Au 31 décembre 2024, les **engagements** s'élèvent pour l'État à 364,9 M€ (46,3 % des crédits inscrits) et pour la Région à 277,5 M€ (35,4 % des crédits inscrits) :

	Crédits inscrits « contractualisés »		Engagé au 31/12/2024			
			État		Région	
	État	Région	Engagé cumulé	%	Engagé cumulé	%
TOTAL	788 358 570	784 098 145	364 920 706	46,3 %	277 885 245	35,4 %
2-Accompagner les transition pour transformer durablement notre modèle de développement	210 280 000	265 330 000	113 359 295	53,9 %	164 447 235	62,0 %
2.1-Transition écologique	115 045 000	140 000 000	68 939 596	59,9 %	78 443 397	56,0 %
2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation (*)	91 275 000	118 830 000	41 589 197	45,6 %	80 945 000	68,1 %
2.3 – Transition productive	3 960 000	3 500 000	2 830 502	71,5 %	2 265 610	64,7 %
2.4 – Transition numérique	-	3 000 000	-	-	2 793 228	93,1 %
3 -Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain	359 301 155	244 066 145	106 849 508	29,7 %	29 610 941	12,1 %
3.1 – Mobilités – Finaliser les opérations du CPER 2015-2022 (montants engagés 2021-2022)	52 716 557	9 273 191	52 716 557	100,0 %	9 273 191	100,0 %
3.2 – Mobilités – Priorités de la contractualisation 2023-2027	306 584 598	234 792 954	54 132 951	17,7 %	20 337 750	8,7 %
3.2.1 – Opérations routières	92 455 000	10 085 000	4 265 726	4,6 %	5 805 000	57,6 %
3.2.2 - Opérations ferroviaires	80 176 000	151 990 250	36 451 465	45,5 %	12 294 593	8,1 %
3.2.3 - SERM Nantes / St-Nazaire, Angers, Le Mans	56 786 000	17 825 000	7 797 903	13,7 %	1 758 157	9,9 %
3.2.4 – Opérations portuaires	32 850 000	32 807 069	2 742 857	8,3 %	0	0,0 %
3.2.5 – Opérations fluviales	1 500 000	-	70 000	4,7 %	-	-
3.2.6 – Modes actifs	29 217 598	17 735 634	2 805 000	9,6 %	480 000	2,7 %
3.2.7 – Desserte de l'aéroport de Nantes Atlantique	13 600 000	4 350 000	0	0,0 %	0	0,0 %
3.2.8 – Soutien aux transports collectifs et autres modes de transports	-	-	-	-	-	-
4 -Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires	218 777 415	274 702 000	144 711 903	66,1 %	83 827 069	30,5 %
4.1 – Cohésion territoriale	176 623 415	210 000 000	126 165 434	71,4 %	38 450 579	18,3 %
4.2 – Santé	-	21 000 000	-	-	21 000 000	100,0 %
4.3 – Formation, emploi et apprentissage	11 623 000	13 202 000	5 634 853	48,5 %	8 798 988	66,6 %
4.4 – Culture	22 500 000	22 500 000	6 992 772	31,1 %	9 590 000	42,6 %
4.5 – Egalité femme/homme	3 031 000	3 000 000	2 949 844	97,3 %	2 458 002	81,9 %
4.6 – Sport	5 000 000	5 000 000	2 969 000	59,4 %	3 529 500	70,6 %

(*) L'écart entre les % d'engagements de l'État et la Région sur le volet ESRI tient au fait que les montants engagés au 31/12/2024 par la Région sur l'opération « Nouvelle Faculté de Santé » (36 M€) sont comptabilisés en crédits « contractualisés » tandis qu'ils sont comptabilisés en « valorisés » pour l'État. La participation de l'État pour cette opération n'apparaît donc pas dans le tableau des crédits contractualisés.

Au 31 décembre 2024, les **mandatements** s'élèvent pour l'État à 196,6 M€ (54 % des crédits engagés, 25 % des crédits inscrits) et pour la Région à 111,4 M€ (40 % des crédits engagés, 14 % des crédits inscrits) :

	Crédits inscrits « contractualisés »		Mandaté au 31/12/2024					
	État	Région	État			Région		
			Mandaté cumulé	% /eng	% / inscrits	Mandaté cumulé	% /eng	% / inscrits
TOTAL	788 358 570	784 098 145	196 607 243	53,9 %	24,9 %	111 387 823	40,1 %	14,2 %
2-Accompagner les transition pour transformer durablement notre modèle de développement	210 280 000	265 330 000	71 390 006	63,0 %	33,9 %	64 363 577	39,1 %	24,3 %
2.1-Transition écologique	115 045 000	140 000 000	41 057 475	59,6 %	35,7 %	39 184 900	50,0 %	28,0 %
2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation	91 275 000	118 830 000	27 503 785	66,1 %	30,1 %	22 353 191	27,6 %	18,8 %
2.3 – Transition productive	3 960 000	3 500 000	2 828 747	99,9 %	71,4 %	2 039 409	90,0 %	58,3 %
2.4 – Transition numérique	-	3 000 000	-	0,0 %	-	786 077	28,1 %	26,2 %
3 -Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain	359 301 155	244 066 145	46 183 456	43,2 %	12,9 %	1 937 785	6,5 %	0,8 %
3.1 – Mobilités – Finaliser les opérations du CPER 2015-2022 (montants engagés 2021-2022) (*)	52 716 557	9 273 191	42 934 924	81,4 %	81,4 %	1 779 561	19,2 %	19,2 %
3.2 – Mobilités – Priorités de la contractualisation 2023-2027	306 584 598	234 792 954	3 248 532	6,0 %	1,1 %	158 224	0,8 %	0,1 %
3.2.1 – Opérations routières	92 455 000	10 085 000	2 054 564	48,2 %	2,2 %	0	0,0 %	0,0 %
3.2.2 - Opérations ferroviaires	80 176 000	151 990 250	115 330	0,3 %	0,1 %	0	0,0 %	0,0 %
3.2.3 - SERM Nantes / St-Nazaire, Angers, Le Mans	56 786 000	17 825 000	1 078 638	13,8 %	1,9 %	58 224	3,3 %	0,3 %
3.2.4 – Opérations portuaires	32 850 000	32 807 069	0	0,0 %	0,0 %	0		0,0 %
3.2.5 – Opérations fluviales	1 500 000	-	0	0,0 %	0,0 %	-	-	-
3.2.6 – Modes actifs	29 217 598	17 735 634	0	0,0 %	0,0 %	100 000	20,8 %	0,6 %
3.2.7 – Desserte de l'aéroport de Nantes Atlantique	13 600 000	4 350 000	0		0,0 %	0		0,0 %
3.2.8 – Soutien aux transports collectifs et autres modes de transports	-	-	-	0,0 %	-	-	-	-
4 -Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires	218 777 415	274 702 000	79 033 781	54,6 %	36,1 %	45 086 461	54,0 %	16,4 %
4.1 – Cohésion territoriale	176 623 415	210 000 000	68 684 059	54,4 %	38,9 %	15 113 023	39,3 %	7,2 %
4.2 – Santé	-	21 000 000	-	0,0 %	-	20 480 967	97,5 %	97,5 %
4.3 – Formation, emploi et apprentissage	11 623 000	13 202 000	5 236 584	92,9 %	45,1 %	5 479 477	64,9 %	41,5 %
4.4 – Culture	22 500 000	22 500 000	1 151 929	16,5 %	5,1 %	420 870	4,4 %	1,9 %
4.5 – Égalité femme/homme	3 031 000	3 000 000	2 949 844	100,0 %	97,3 %	2 128 174	86,6 %	70,9 %
4.6 – Sport	5 000 000	5 000 000	1 011 364	34,1 %	20,2 %	1 463 950	41,5 %	29,3 %

(*) pour le volet Mobilités 2021-2020, prolongé de 2 ans, la situation des mandatemets de l'État et de la Région est arrêtée au 31/12/2022 . Les paiements ultérieurs, sur les opérations engagées en 2021 et 2022, ne sont donc pas comptabilisés.

• **Récapitulatif des montants programmés, engagés et mandatés par l'État et la Région :**

Crédits contractualisés (M€)	Programmé		Engagé		Mandaté	
	Au 31/12/2024	% /crédits inscrits	Au 31/12/2024	% / crédits inscrits	Au 31/12/2024	% / crédits inscrits
État	404,5	51 %	364,9	46 %	196,6	25 %
Région	357,2	46 %	277,9	35 %	111,4	14 %

• **Montants cumulés des crédits État / Région :**

	Crédits contractualisés – CUMUL ÉTAT RÉGION AU 31 DÉCEMBRE 2024							
	Crédits inscrits	Programmé		Engagé		Mandaté		
		CUMUL	%	CUMUL	%	CUMUL	%eng	%/ inscrits
TOTAL cumulé État et Région	1 572 456 715	761 670 558	48,4 %	642 805 951	40,9 %	307 995 065	47,9 %	19,6 %
2-Accompagner les transition pour transformer durablement notre modèle de développement	475 610 000	300 973 016	63,3 %	277 806 530	58,4 %	135 753 583	48,9 %	28,5 %
2.1-Transition écologique	255 045 000	165 036 553	64,7 %	147 382 993	57,8 %	80 242 375	54,4 %	31,5 %
2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation	210 105 000	128 047 123	60,9 %	122 534 197	58,3 %	49 856 976	40,7 %	23,7 %
2.3 – Transition productive	7 460 000	5 096 112	68,3 %	5 096 112	68,3 %	4 868 156	95,5 %	65,3 %
2.4 – Transition numérique	3 000 000	2 793 228	93,1 %	2 793 228	93,1 %	786 077	28,1 %	26,2 %
3-Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain	603 367 300	174 258 187	28,9 %	136 460 449	22,6 %	48 121 241	35,3 %	8,0 %
3.1 – Mobilités – Finaliser les opérations du CPER 2015-2022 (montants engagés 2021-2022) (*)	61 989 748	61 989 748	100,0 %	61 989 748	100,0 %	44 714 485	72,1 %	72,1 %
3.2 – Mobilités – Priorités de la contractualisation 2023-2027	541 377 552	112 268 439	20,7 %	74 470 701	13,8 %	3 406 756	4,6 %	0,6 %
3.2.1 – Opérations routières	102 540 000	39 671 111	38,7 %	10 070 726	9,8 %	2 054 564	20,4 %	2,0 %
3.2.2 - Opérations ferroviaires	232 166 250	49 843 411	21,5 %	48 746 058	21,0 %	115 330	0,2 %	0,0 %
3.2.3 SERM Nantes / St-Nazaire, Angers, Le Mans	74 611 000	10 656 060	14,3 %	9 556 060	12,8 %	1 136 862	11,9 %	1,5 %
3.2.4 – Opérations portuaires	65 657 069	8 742 857	13,3 %	2 742 857	4,2 %	0	0,0 %	0,0 %
3.2.5 – Opérations fluviales	1 500 000	70 000	4,7 %	70 000	4,7 %	0	0,0 %	0,0 %
3.2.6 – Modes actifs	46 953 232	3 285 000	7,0 %	3 285 000	7,0 %	100 000	3,0 %	0,2 %
3.2.7 – Desserte de l'aéroport de Nantes Atlantique	17 950 000	0	0,0 %	0	0,0 %	0		0,0 %
3.2.8 – Soutien aux transports collectifs et autres modes de transports	-	-	-	-	-	-	-	-
4-Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires	493 479 415	286 439 355	58,0 %	228 538 972	46,3 %	124 120 241	54,3 %	25,2 %
4.1 – Cohésion territoriale	386 623 415	222 392 295	57,5 %	164 616 013	42,6 %	83 797 082	50,9 %	21,7 %
4.2 – Santé	21 000 000	21 000 000	100,0 %	21 000 000	100 %	20 480 967	98 %	98 %
4.3 – Formation, emploi et apprentissage	24 825 000	14 433 841	58,1 %	14 433 841	58,1 %	10 716 061	74,2 %	43,2 %
4.4 – Culture	45 000 000	16 642 772	37,0 %	16 582 772	36,9 %	1 572 799	9,5 %	3,5 %
4.5 – Égalité femme/homme	6 031 000	5 471 947	90,7 %	5 407 846	89,7 %	5 078 018	93,9 %	84,2 %
4.6 – Sport	10 000 000	6 498 500	65,0 %	6 498 500	65,0 %	2 475 314	38,1 %	24,8 %

(*) pour le volet Mobilités 2021-2020, prolongé de 2 ans, la situation des mandatements de l'État et de la Région est arrêtée au 31/12/2022 . Les paiements ultérieurs, sur les opérations engagées en 2021 et 2022, ne sont donc pas comptabilisés.

À fin 2024, 48,4 % des crédits contractualisés entre l'État et la Région ont été programmés. Ce taux d'exécution, inférieur à l'objectif d'avancement théorique de 57 % (4/7^e), s'explique par le début de la mise en œuvre du Volet « Infrastructures de transport et mobilités 2023-2027 » dont l'avenant d'intégration au CPER a été signé en juin 2024. Or, le poids financier de ce volet représente plus du tiers des crédits contractualisés entre l'État et la Région. Tous les autres volets, excepté le volet culture dont c'est la 2^e année de mise en œuvre (avenant du 31/08/2022), présentent des taux de programmation conformes ou supérieurs à l'objectif d'avancement linéaire.

Pour l'État :

- Le terme « programmé » correspond aux autorisations d'engagement (AE) reçues et affectées.
- Le terme « engagé » correspond aux montants de crédits reçus en autorisation d'engagement (AE) et comptablement engagés.

Pour la Région :

- Le terme « programmé » correspond aux autorisations de programme et d'engagement votées et affectées.
- Le terme « engagé » correspond aux autorisations de programme et d'engagement comptablement engagées.

Volet thématique 1 – Relancer l'économie pour répondre à la crise sanitaire, économique et sociale

Pour faire face à la crise sanitaire, économique et sociale, l'État a adopté en septembre 2020 un Plan de relance national doté de 100 milliards d'euros dont 16 milliards d'euros font l'objet d'une gestion territorialisée.

En Pays de la Loire, 540 M€ sous la responsabilité directe du préfet de région ont été investis par l'État sur 2021-2022, dont 479,5 M€ adossés au CPER 2021-2022, en complément des mesures transversales du plan national. La Région des Pays de la Loire a également adopté un Plan de relance régional mobilisant 497 M€ sur la période 2020-2022.

Afin de coordonner leur action, l'État et la Région ont signé le 22 janvier 2021 un accord régional de relance doté d'un milliard d'euros et qui s'articule autour de 3 grands objectifs :

- Protéger les Ligériens ;
- Soutenir l'économie régionale pour résister, rebondir et reconquérir ;
- Accélérer les transitions en cours de notre modèle de développement.

L'État a engagé l'intégralité de son enveloppe adossée au CPER, soit 479,5 M€. Il convient de préciser que l'État a mobilisé plus de 4,6 Mds € en Pays de la Loire au titre du plan France relance.

La Région des Pays de la Loire a mobilisé plus de 497 M€ dont 375,1 M€ ont été engagés. L'enveloppe de 497 M€ de la Région intégrait une enveloppe de 123 M€ correspondant à des mesures de trésorerie spécifiques qui ne déclenchent ni programmation, ni engagement, ni mandat. Il s'agit de mesures valorisées financièrement.

Au 31 décembre 2024, l'État et la Région ont versé 602,4 M€ des crédits relance adossés au CPER (dont 312,6 M€ État et 289,8 M€ Région), soit 74 % des crédits engagés.

Volet thématique 2 – Accompagner les transitions pour transformer durablement notre modèle de développement

Dans le cadre du CPER 2021-2027, l'État et la Région agissent en complémentarité pour répondre aux nouveaux enjeux et accompagner les transitions, qu'elles soient écologiques, éducatives, productives ou numériques.

1,1 milliards d'euros sont inscrits au CPER dont 466 M€ contractualisés entre l'État (210,3 M€) et la Région (265,3 M€)

2.1 – Transition écologique

Face aux défis majeurs que constituent le changement climatique, la perte de biodiversité, l'amplification des risques naturels et la gestion de la ressource en eau, le CPER permet de renforcer les moyens d'action en conjuguant la préservation de l'environnement et la transition des modèles de développement afin qu'ils soient plus durables et plus résilients.

368 M€ sont inscrits au CPER dont 255 M€ contractualisés entre l'État (115 M€) et la Région des Pays de la Loire (140 M€).

2.1.1 – Gestion des ressources en eau

130 M€ sont contractualisés entre l'État (70 M€ – Agence de l'eau Loire Bretagne) et la Région (60 M€).

Le CPER 2021-2027 marque un engagement important des partenaires autour de la politique de l'eau et des milieux aquatiques en région Pays de la Loire. L'État (Agence de l'eau Loire Bretagne) et la Région se mobilisent à hauteur de 130 M€ contractualisés sur la durée du CPER, priorités sur :

- La protection des ressources en eau potable ;
- La reconquête des milieux aquatiques ;
- L'animation territoriale autour de ces politiques.

Ces politiques sont portées essentiellement dans le cadre des **Contrats Territoriaux pour l'Eau**. Ces « CTEau » fédèrent les financements des différents partenaires engagés : AELB, Région Pays de la Loire, les Départements autour d'un chef de file coordonnateur de ces projets dans son territoire.

La grande majorité des aides allouées en 2024 ont porté sur des actions pour l'amélioration des milieux aquatiques, des zones humides et de renaturation des cours d'eau. Ces travaux consistent à diversifier les écoulements des cours d'eau et restaurer différents habitats pour la biodiversité, à déconnecter des plans d'eau du milieu, à restaurer des berges en favorisant la ripisylve.

Une partie des aides est dédiée à l'accompagnement du monde agricole, avec des diagnostics d'exploitations et de l'accompagnement technique collectif en vue de réduire les transferts de pollutions diffuses, en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable. Des inventaires bocagers permettent également d'envisager des programmes de protection et de replantation.

Toutes ces actions, pour lesquelles une animation générale est également nécessaire, visent à améliorer la qualité des eaux, participent à préserver quantitativement la ressource et à renforcer la résilience des milieux aquatiques face aux effets du dérèglement climatique.

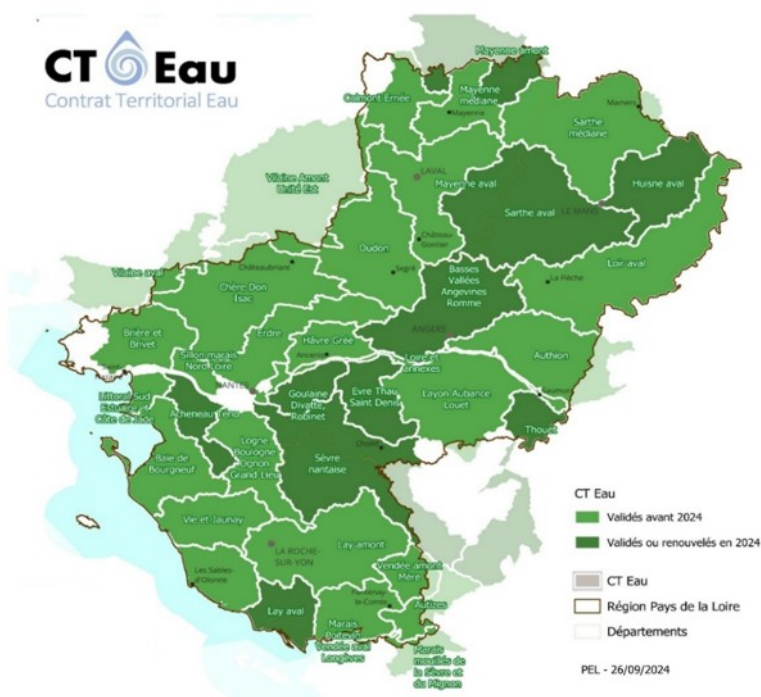
De nouveaux Contrats Territoriaux pour l'Eau ont été signés en 2024 sur les bassins versants de la Goulaine-Divatte-Robinet-Haie d'Allot et du Thouet tandis que, sur 9 autres territoires, un second contrat a été engagé

conformément aux stratégies établies sur 6 ans.

En 2024, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a engagé 10,06 M€ de subventions sur 298 nouveaux dossiers et versé 9,60 M€ de paiements sur les actions lancées. La Région a engagé 6,46 M€.

Au 31 décembre 2024, 56 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (72,1 M€).

En complément des crédits contractualisés entre l'État et la Région, 7,14 M€ ont été versés par l'État (AELB) pour solder les dossiers financés dans le cadre du Plan de relance pour aider les collectivités à investir pour l'eau potable, l'assainissement et les eaux pluviales ainsi que le traitement des boues en lien avec les restrictions d'épandages liés à la pandémie.



Carte de mise en œuvre des CTeau en Pays de la Loire

Bassin de la Sèvre nantaise

Restauration morphologique du lit mineur sur les territoires prioritaires du Blanc, des ruisseaux à potentiel salmonicole de la Sèvre amont et de la Grande Maine amont (Vendée)

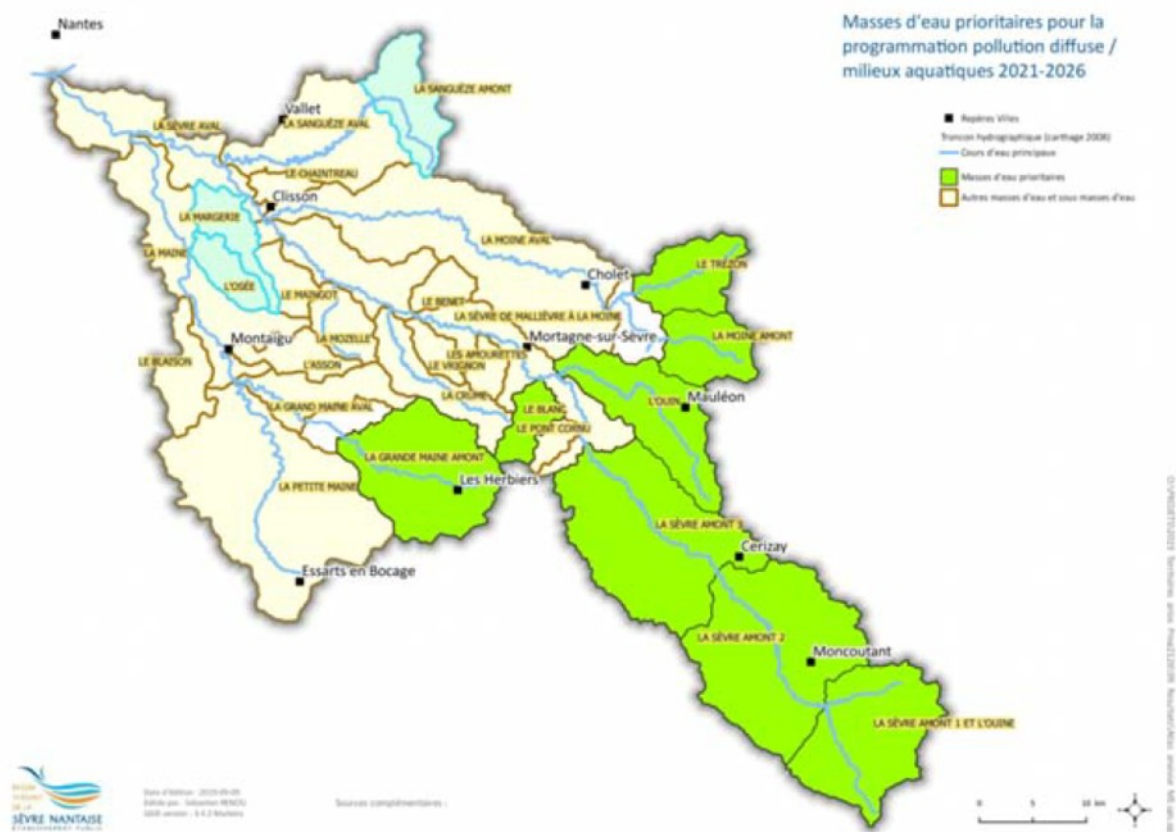
Le Contrat Territorial Eau du bassin de la Sèvre nantaise prévoit des travaux de restauration sur la période 2024-2026 pour favoriser le bon état des milieux aquatiques. Les travaux de morphologie du lit mineur visent à restaurer autant que possible un lit naturel aux cours d'eau, augmenter la diversité des habitats du lit et des berges, favoriser une plus grande diversité des faciès d'écoulement, de la végétation de berge et favoriser les zones de dépôts ou d'érosion.

La réalisation de ces travaux sur les secteurs prioritaires du Blanc, des ruisseaux à potentiel salmonicole de la Sèvre amont et de la Grande Maine amont s'étale sur les années 2024 à 2025.

En 2024, plus de 11,6 km ont été restaurés, dont 5 900 m sur le bassin versant du Blanc, 3 400 m sur les ruisseaux à potentiel salmonicole (Sèvre amont 3) et 2 350 m sur la Grande Maine amont. Ces

restaurations ont visé des travaux de diversification des habitats et des écoulements avec création de méandres ou recharge en granulats par tâches, la restauration et l'aménagement de 5 passages busés existants, l'effacement de 13 franchissements (buses) remplacés, en cas de nécessité, par la création de 4 ouvrages comme des passerelles.

Les travaux d'un coût total de 0, 518 M€, portés par l'Établissement public territorial du bassin (ETPB) de la Sèvre nantaise, ont été financés à 50 % par l'agence de l'eau (0,259 M€) et 30 % par la Région Pays de la Loire (0,155 M€).



Resserrement du lit mineur



Installation d'une passerelle à la place d'une buse



Recharge granulométrique du lit mineur

Crédits photos : ETPB Sèvre nantaise

2.1.2 – Prévention des risques naturels

10,7 M€ sont contractualisés entre l'État (3,7 M€) et la Région (7 M€).

L'année 2024 a été marquée par une forte dynamique de préparation au renouvellement des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), avec l'approbation du programme d'études préalables (PEP) du marais des Olonnes, du PEP du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, du PEP de la Baie de Bourgneuf, du PEP de Noirmoutier et de l'avenant au PEP du Littoral de Cap Atlantique. En outre, un avenant au PEP du Bassin de la Sarthe a été déposé et est en cours d'instruction.

Au total, en 2024, seize démarches de programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) étaient officiellement engagées sur la région Pays de la Loire, pour un montant total de 184 M€, dont 91 M€ financés par l'État au titre du Fonds Barnier.

En 2024, 6,75 M€ ont été engagés par l'État (5,3 M€) et la Région (1,45 M€) de la Région sur l'ensemble des PAPI de la région Pays de la Loire. À noter que l'intégralité de l'enveloppe de l'État inscrite au CPER à hauteur de 3,7 M€ a été consommée dès 2023 sur l'opération du PAPI Noirmoutier de travaux de sécurisation de l'entrée du Port et des étiers sur l'Île de Noirmoutier (engagement total sur cette opération de 5,3 M€). Les premiers paiements sur cette opération devraient démarrer en 2026 et s'échelonnent jusqu'en 2029.

Au 31 décembre 2024, 89,1 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (9,53 M€).

2.1.3 – Protection de la biodiversité

28,4 M€ sont contractualisés entre l'État (7,4 M€) et la Région (21 M€).

En 2024, l'État a contribué au financement des Parcs naturels régionaux (PNR) de Brière et Loire-Anjou-Touraine (0,300 M€) et a financé le fonctionnement des cinq réserves naturelles nationales (RNN) de la région (baie de l'Aiguillon, Casse de la Belle Henriette, Saint-Denis-du-Payré, marais de Müllembourg et lac de Grand Lieu) ainsi que leurs missions indispensables d'éducation à l'environnement (0,977 M€).

L'État a également financé en 2024 des actions de connaissance de la biodiversité (0,125 M€), essentielles pour élaborer, suivre et évaluer cette politique, notamment sur les habitats naturels, la faune et la flore sauvages. Enfin, il a financé des actions de structuration et de diffusion de ces données.

Dans le cadre du plan d'actions Pays de la Loire 2022-2024 pour les aires protégées, un arrêté interpréfectoral de protection de biotope sur l'île Dumet et ses abords (Loire-Atlantique), signé le 28 février 2024, a permis de protéger les oiseaux marins qui s'y reproduisent. Après seulement une saison de reproduction, les premières actions de suivi, de sensibilisation et de surveillance portent déjà leurs fruits avec une augmentation très importante du nombre de couples nicheurs. S'il est encore un peu tôt pour en tirer des conclusions définitives, la mobilisation autour de ce site et de ce nouvel arrêté de protection de biotope (collectivités, administrations, services de police, scientifiques, acteurs locaux) a donné des résultats remarquables et également permis une bonne intégration de cette protection auprès de la population locale et des touristes. Une présentation de ces actions a été faite en comité régional biodiversité le 20 novembre 2024.

De son côté, en 2024, la Région s'est positionnée, en application de ses principales compétences, avec notamment un soutien de plus de 4,3 M€ aux actions menées dans les Réserves naturelles régionales, les Parcs naturels régionaux ligériens et Natura 2000 terrestre. Par ailleurs, au titre de son chef de filât, la Région a continué à accompagner la connaissance de la biodiversité au profit des territoires, avec une aide de 1,41 M€ aux partenaires régionaux en faveur de la biodiversité. Trois territoires se sont engagés dans des contrats nature avec une aide régionale de 0,874 M€ pour développer des actions concrètes en faveur de la biodiversité : le Syndicat Mixte du Pays du Mans, la Communauté de communes du Pays Fléchois et Laval Agglomération.

Ces actions s'inscrivent parfaitement dans le cadre de la stratégie nationale biodiversité 2030, dont la déclinaison régionale, la stratégie régionale pour la biodiversité (2024-2030) portée par l'État et la Région, a été adoptée en juin 2024. Cette feuille de route opérationnelle est désormais déployée par l'ensemble des acteurs du territoire. Elle s'inscrit également dans le nouveau cadre de la stratégie nationale pour les aires protégées marines et terrestres, déclinée en Pays de la Loire par un premier plan d'actions territorial (PAT) 2022-2024.

Au 31 décembre 2024, 93,1 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (26,41 M€).

Action portée par la ville de La Roche sur Yon dans le cadre du Contrat Nature 2023-2026 et du programme « Imaginer les cours d'écoles de demain »

Pour faire face aux îlots de chaleur urbains, la Ville de La Roche-sur-Yon a engagé une stratégie de renaturation. Parmi les espaces à désimperméabiliser, les cours des écoles publiques sont en première ligne. Très souvent recouvertes d'enrobés, les cours des écoles sont confrontées à la hausse des températures. En outre, ce revêtement rend le sol imperméable et l'empêche de jouer son rôle en cas de fortes pluies. Aussi, un diagnostic réalisé en 2022-2023 fait état d'une moyenne d'imperméabilisation des cours d'écoles yonnaises de 70 %.

Dans le cadre du programme « Territoire Engagé pour la Nature » de l'Agglomération et du Contrat Nature 2023-2026, la Ville de La Roche-sur-Yon, s'est ainsi lancée dans un vaste plan de transformation des cours d'écoles publiques. L'objectif est de retirer au moins 30 % d'enrobé sur chaque cour d'école et de renaturer deux écoles chaque année jusqu'en 2026-2027.

Un premier projet a été mis en œuvre à l'école Montjoie, école pilote et laboratoire d'expérimentations, en concertation avec les élèves et les équipes pédagogiques. Sur un total de 2 400 m² de surface en enrobé, 950 m² ont été renaturés et 50 arbres et arbustes ont été plantés, avec une réutilisation de matériaux sur site.

Ce projet, d'un coût de 100 k€, a été financé par l'État à hauteur de 19,8 k€ au titre du Fonds vert 2024 (mesure renaturation des villes et villages) et par la Région à hauteur de 24 k€ au titre du Contrat Nature.

Depuis, l'école Malraux-Roy a bénéficié du même programme, avec plus de 400 m² renaturés, et d'autres écoles intégreront prochainement la démarche : Moulin rouge, Pont Boileau et Pyramides. Des relevés de température seront effectués dans les cours d'écoles par des étudiants en Génie biologique de l'IUT de La Roche-sur-Yon. Les analyses permettront ainsi de vérifier l'amélioration du confort ressenti après ces renaturations.

Photos des travaux de renaturation réalisés à l'école Montjoie, à la Roche-sur-Yon



Source : Ville de la Roche sur Yon



Source : Région Pays de la Loire

2.1.4 – Rénovation thermique des logements et des bâtiments publics

Dans le cadre du CPER, la rénovation thermique des logements et bâtiments publics est soutenue à hauteur de 83,2 M€ par l'État au titre des crédits « relance » et 24 M€ par la Région au titre des crédits contractualisés.

Dès 2021, l'État a engagé la totalité de sa participation, soit 83,2 M€, pour financer soixante-seize projets de rénovation thermique de logements portés par les collectivités territoriales, en particulier dans les lycées et les collèges, dont :

- 42,7 M€ (DSIL – dotation de soutien à l'investissement local) pour la rénovation de trente-quatre bâtiments communaux, dont quatorze écoles (16,8 M€) ;
- 18,3 M€ (DSID – dotation de soutien à l'investissement départemental) pour la rénovation de vingt-quatre bâtiments départementaux, dont quatorze collèges (13,8 M€) ;
- 22,2 M€ (DRI – dotation régionale d'investissement) pour la rénovation thermique de dix-huit lycées et la construction d'un nouveau lycée « hautes performances environnementales », à Aizenay en Vendée (13,4 M€).

Au 31 décembre 2024, 60,7 M€ ont été versés aux bénéficiaires dont 14,6 M€ en 2024 pour solder les travaux.

De son côté, la Région a mobilisé 5,82 M€ en 2024 pour soutenir 45 projets de rénovation énergétique dont :

- 2,47 M€ pour la rénovation de 14 écoles dans le cadre de l'appel à projet rénovations exemplaires des bâtiments ;
- 1,83 M€ pour la rénovation de 20 bâtiments dans le cadre de l'appel à projet rénovations exemplaires des bâtiments ;
- 0,1 M€ pour la rénovation d'un bâtiment public ;
- 0,43 M€ pour 5 opérations de logements sociaux de type "Energiesprong" représentant 99 logements ;
- 0,97 M€ pour 4 opérations de construction, rénovation, extension des résidences de jeunes travailleurs et la construction de logements étudiants.

Au 31 décembre 2024, 100 % des crédits "relance" État (83,2 M€) et 98,7 % des crédits contractualisés par la Région (23,7 M€) ont été programmés.

Rénovation thermique du groupe scolaire de la commune de Louplande, lauréat de l'AAP « Rénovation exemplaire des bâtiments »

La commune de Louplande, en Sarthe, s'est engagée dans un programme global de rénovation de son patrimoine bâti (école, salle des fêtes, périscolaire, restauration scolaire), accompagnée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). La rénovation de l'école publique Mozart a été, début 2024, lauréat de l'appel à projet rénovation exemplaire, lancé conjointement par la Région et la Banque des territoires, grâce à son exemplarité environnementale.

En effet, le programme de travaux comprenait notamment l'installation d'une pompe à chaleur géothermique en substitution du chauffage au gaz, de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective, l'isolation du bâtiment, l'installation de ventilation double flux pour optimiser le renouvellement d'air et limiter les pertes de chaleur, l'installation d'un éclairage LED et d'une gestion technique du bâtiment pour piloter de manière optimale les systèmes et la gestion de l'énergie.

Ce projet permet un gain énergétique de 61 % et une baisse de 75 % des émissions de gaz à effet de serre, représentant une diminution de 11.8 tonnes de CO2 par an.

Ce projet de rénovation s'accompagnait également d'une démarche de végétalisation de la cour d'école

et de renaturation des espaces de jeux en partenariat avec le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), d'optimisation de l'usage des bâtiments scolaires et périscolaires, et s'inscrivait dans une dynamique d'échange avec les équipes pédagogiques, les parents d'élèves et les agents de la commune.

Le bâtiment rénové a été livré en juillet 2024.

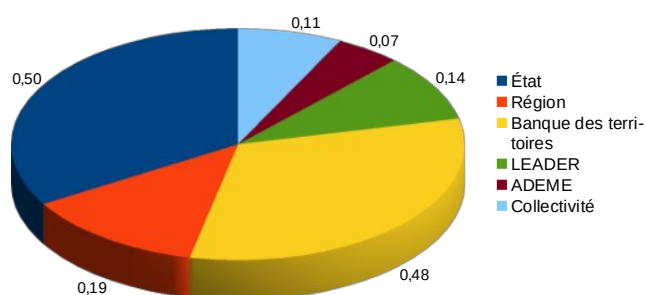
Le projet, d'un coût total de 1,5 M€, a été financé par l'État pour 504 k€ (260 k€ DSIL et 244 k€ Fonds Vert), la Région pour 194,6 k€ (rénovation exemplaire), la Banque des territoires pour 480 k€ (EduPrêt), LEADER pour 140 k€ et l'ADEME pour 69,6 k€ (fonds chaleur).



Visite du projet, 12 juillet 2024 (Région, Banque des territoires, Commune de Louplande) - Crédits photo : Région Pays de la Loire

Rénovation thermique du groupe scolaire de Louplande (72)

Montant des financements au 31/12/2024 (M€)



2.1.5 – Soutien aux énergies renouvelables

42 M€ sont contractualisés entre l'État (22 M€ – ADEME) et la Région (20 M€).

En 2024, l'ADEME a engagé 3,15 M€ au titre du CPER pour soutenir les énergies renouvelables. 24 opérations ont été retenues dont 1 projet à portée régionale, 6 en Loire Atlantique, 4 en Maine et Loire, 3 en Mayenne, 4 en Sarthe et 6 en Vendée, parmi lesquelles :

- Le renouvellement sur la période 2024-2027 de la délégation des aides du Fonds Chaleur de l'ADEME au Département de la Sarthe au travers d'un contrat d'objectif relatif à l'animation à mettre en œuvre sur le territoire pour faire émerger les projets qui seront accompagnés via la convention de mandat déléguant les fonds. Il est à noter que 3 autres renouvellements sont également intervenus en 2024 pour le Maine-et-Loire, la Mayenne et la Vendée ;
- 12 études de faisabilité de récupération de chaleur fatale pour des usages internes aux entreprises ou en valorisation sur des réseaux de chaleur communaux ;
- Le développement de la méthanisation, au travers du soutien 2024 à Méthatlantique, du financement de 3 études de faisabilité et de 4 unités de méthanisation à travers le territoire ligérien ;
- La réhabilitation de 2 installations solaires thermiques dont le fonctionnement n'était plus optimal.

Dans le cadre du CPER, la Région a lancé en 2024, pour la 4^e année consécutive, un appel à projets « Énergie renouvelable et réseaux : technologies et démarches novatrices » qui a permis de soutenir 8 projets pour 1,7 M€ d'investissement. Ces projets contribuent directement à une meilleure intégration des énergies renouvelables au réseau, à une optimisation de leurs usages ainsi qu'à la flexibilité des réseaux énergétiques.

Par ailleurs, la Région a poursuivi son soutien pour un montant total de plus de 190 K€ de fonctionnement :

- au réseau des énergies renouvelables des Pays de la Loire (AILE, Atlansun, RECIT – le réseau des énergies citoyennes en Pays de la Loire – et relais énergies renouvelables) qui accompagnent le développement des filières d'énergies renouvelables, en partenariat avec l'ADEME ;
- à la structuration de l'association SMILE (SMart Ideas to Link Energies) qui accompagne les entreprises et les territoires qui portent des projets de réseaux énergétiques intelligents en Bretagne et en Pays de la Loire ;
- à l'organisation du Salon bio360 qui contribue à la promotion de la filière biogaz.

Par ailleurs, l'année 2024 a été marquée par l'organisation, aux côtés de l'ADEME, de l'évènement "Sur la Route des Énergies Renouvelables en Pays de la Loire", avec 5 journées de visites organisées pour permettre aux collectivités, entreprises et associations ligériennes de découvrir des installations d'énergie renouvelable, d'échanger entre pairs et avec les porteurs de projets, ainsi qu'avec l'écosystème d'accompagnement des énergies renouvelables en Pays de la Loire.

Enfin, au titre du CPER, la Région a poursuivi son soutien aux structures en charge de l'observation régionale et du suivi de la qualité de l'air notamment, pour un montant total de 217 K€ de fonctionnement et 62 K€ d'investissement.

Au 31 décembre 2024, 48,2 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (20,2 M€).

2.1.6 – Économie circulaire

20 M€ sont contractualisés entre l'État (12 M€ – ADEME) et la Région (8 M€).

En 2024, les financements consacrés au CPER ont permis d'accompagner des projets au fil de l'eau sur des thématiques récurrentes par l'ADEME et des projets thématiques dans le cadre de l'« Appel à Projets Économie Circulaire 2024 » entre ADEME, Région et DREAL. Ce sont ainsi 28 projets dont 8 en Loire Atlantique, 7 en Maine et Loire, 6 en Mayenne, 3 en Sarthe et 4 en Vendée qui ont été accompagnés par l'ADEME concernant :

- Le développement des procédés de réutilisation et de valorisation des rebuts de production en tant que matières premières secondaires, au titre du dispositif ORMAT. 6 projets d'études et/ou de mise en place d'installations de valorisation pour les filières minérales, textiles, plastiques et médicales, ont été retenus sur les 18 dossiers ORMAT soutenus par l'ADEME ;
- L'écoconception de produits soutenue au travers de la cinquième promotion régionale du programme Ecoprodduire, en partenariat avec la CCI du Maine et Loire. Cette promotion comprend 9 diagnostics de produits et accompagnements d'entreprises à l'écoconception ;
- L'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération qui consiste à faire évoluer le modèle d'affaire d'une entreprise en passant notamment par de la location de produit plus durable plutôt que de la vente. 6 projets liés à l'opération Chrysalide ont été sélectionnés sur les 17 projets liés à cet objectif ;
- Les programmes départementaux d'accompagnement de la transition écologique par l'innovation sociale et l'Économie Sociale et Solidaire, qui visent à faire émerger et incuber des projets locaux permettant le retour à l'emploi sur de nouvelles activités de transition écologique, partout sur le territoire ;
- L'AAP ECi 2024 pour lequel 2 des 13 projets retenus par l'ADEME ont été inscrits dans le CPER, notamment le projet de recyclage de cartouche d'impression porté par Maine Ateliers, une entreprise relevant de l'Économie Sociale et Solidaire (cf. focus ci-dessous)

La Région a quant à elle, outre son soutien à l'observatoire Transition Énergétique Écologique (TEO) et à la Cellule Économique Régionale de la Construction (CERC), financé 28 dossiers lauréats à l'appel à projets 2024 "Économie circulaire" pour un montant de 1,94 M€. Elle a soutenu à hauteur de 8 000 € l'association « Halte à

l'obsolescence » (HOP) pour l'organisation des journées nationales de la réparation du 18 au 20 octobre 2024 et à hauteur de 10 000 € les 18^{es} assises nationales des déchets du 3 octobre 2024.

Au 31 décembre 2024, 65,5 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (13,08 M€).

En complément des crédits contractualisés, l'ADEME a engagé la totalité de sa participation inscrite au CPER au titre des crédits relance pour la décarbonation de l'industrie et l'économie circulaire (15,9 M€). Les montants réels mobilisés ont été bien supérieurs à ce qui était prévu à la signature du CPER puisqu'ils s'élèvent à 35,7 M€ sur la période.

Maine Ateliers – Unité de tri et de nettoyage de cartouches/bidons d'impression en vue de leur réemploi à Gorron (53).

Au niveau national, la gestion de la collecte et du traitement des consommables d'impression usagés est organisée depuis les années 2000 par le Consortium industriel et bureautique (CONIBI) regroupant les entreprises leaders du marché. Dans le cadre sa politique de Responsabilité Sociale et Environnementale, CONIBI a sollicité MAINE ATELIERS (<https://maineateliers.com/valorisation-des-dechets/>), entreprise adaptée à mission sociale, implantée à Gorron en Mayenne, dont la finalité est l'insertion durable de personnes en situation de handicap et éloignées de l'emploi, pour développer une ligne de tri et de nettoyage de consommables d'impression afin que ceux-ci puissent être réemployés.

Le projet de MAINE ATELIERS consiste à développer un centre de traitement pour la région Grand Ouest, avec la réorganisation du bâtiment actuel et l'installation d'une ligne de tri et d'une ligne de nettoyage. L'objectif à cinq ans est le réemploi, annuellement, de 80 000 bacs récupérateurs et 400 000 bidons de toner, soit de l'ordre de 120 tonnes de produits réemployés.

Cette opération d'un coût prévisionnel de 0,321 M€ a été financée à hauteur de 0,138 M€ par l'État/ADEME dans le cadre de l'appel à projet « Économie circulaire 2024 » et par la Région, à hauteur de 73 217 € à travers l'appel à projet FATEA 2023.

Ligne de nettoyage :



Crédits photo : ADEME

Au 31 décembre 2024, pour l'ensemble du volet « Transition Écologique », 75,5 % des crédits inscrits au contrat par l'État et la Région (crédits contractualisés, relance et valorisés) ont été programmés (277,9 M€).

Au titre des crédits contractualisés, 64,7 % des crédits inscrits par l'État et la Région ont été programmés (165 M€).

2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation

Le CPER accompagne le déploiement de programmes immobiliers pour améliorer les conditions d'étude dans l'enseignement supérieur et favorise l'émergence de projets novateurs.

À la date de signature du CPER, une liste des opérations susceptibles d'être financées au titre du CPER 2021-2027 avait été présentée. Les discussions qui ont suivi entre les co-financeurs ont permis d'arrêter définitivement la liste des opérations retenues. Les 5 conventions départementales d'application du volet « Enseignement supérieur, recherche et innovation » (ESRI) ont été signées par l'ensemble des cofinanceurs au 1er trimestre 2023.

277 M€ de crédits État et Région (contractualisés, relance et valorisés) sont inscrits dans la maquette globale du CPER dont 210,1 M€ contractualisés entre l'État (91,3 M€) et la Région (118,8 M€). Les conventions d'application qui ont suivi ont acté les participations financières de l'ensemble des cofinanceurs (État, Région, collectivités, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, fonds européens) à hauteur de 300,5 M€ dont 156,8 M€ contractualisés entre l'État (72,6 M€) et la Région (84,2 M€), hors financements État et Région pour soutenir la création du campus hospitalo-universitaire à Nantes.

2.2.1 – Renforcer l'attractivité des campus ligériens et rénover le patrimoine énergivore

La rénovation thermique des bâtiments, couplée à la modernisation de leur fonctionnalité et à la restructuration, constitue un enjeu majeur en matière de qualité d'accueil et d'attractivité des sites ligériens. Le CPER 2021-2027 accompagne par ailleurs la transformation numérique de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Au titre de ce sous-volet, 243,2 M€ sont inscrits au CPER dont 177,4 M€ contractualisés entre l'État (75,3 M€) et la Région (102,1 M€). Les conventions d'application ont acté les participations financières à hauteur de 220,6 M€ dont 124 M€ contractualisés entre l'État (56,7 M€) et la Région (67,3 M€). Ces conventions n'intègrent pas les financements de l'État et de la Région pour accompagner la création du campus hospitalo-universitaire à Nantes (cf. ci-dessous).

En plus des crédits contractualisés, 65,8 M€ de crédits État sont inscrits au CPER dont 40 M€ de crédits relance pour la rénovation thermique des bâtiments d'enseignement supérieur et de recherche et 25,8 M€ de crédits valorisés État pour le financement du bâtiment « formation » en santé de la Nouvelle faculté de Santé et l'Institut de recherche en santé – IRS 2020. La Région mobilise de son côté 5 M€ pour la rénovation thermique des universités dans le cadre de son Plan de relance régional.

- **Au titre des crédits contractualisés** (conventions d'application ESRI) tous les projets immobiliers et d'infrastructure numérique sont engagés. Une large majorité des opérations a été expertisée à fin 2024 et l'ensemble devrait l'être d'ici la fin du 1er semestre 2025. La sélection des équipes de maîtrise d'œuvre et la réalisation des études de conception sont en cours ou finalisées pour la majorité des opérations.

Au 31 décembre 2024, 55,7 % des crédits contractualisés par l'État et la Région dans les conventions d'application ESRI pour les projets immobiliers et d'infrastructure numérique ont été programmés (69,1 M€)

- **Au titre de la relance**, côté État, dix-neuf projets de rénovation thermique ont été inscrits au CPER pour un montant total de 40 M€. La totalité de ces projets ont été programmés dès 2021.

Dans le cadre du Plan de relance régional opéré par la Région, quatre projets de rénovation thermique et énergétique ont bénéficié d'un abondement de la Région pour un montant de 5 M€. La totalité des crédits a été affectée dès 2021.

- Enfin, deux opérations structurantes sont inscrites au CPER pour soutenir la **création du campus hospitalo-universitaire** :
 - **Nouvelle faculté de santé ;**

Cette opération consiste à bâtir un ensemble immobilier collectif et mutualisé composé de locaux dédiés à la formation (Université de Nantes, CHU et IFM3R) et à la recherche en santé (salles de cours, plateaux techniques, espaces administratifs) ainsi qu'un restaurant universitaire et des parkings destinés et financés par Nantes Métropole.

La Région assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération par délégation de l'État.

Les premières études ont été financées au titre du CPER 2015-2020. Le projet a également fait l'objet d'une inscription au Contrat d'Avenir et dans le CPER 2021-2027 pour la poursuite des études, le financement de l'acquisition foncière et des travaux. Les crédits inscrits au CPER 2021-2027 concernent les entités « Formation » et « Restauration universitaire » (ainsi que les provisions).

Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en juillet 2021. Le jury de concours s'est réuni en 2022 et 2023 pour sélectionner les candidats et le projet lauréat. La maîtrise d'œuvre AIA Architectes a été retenue sur ce projet structurant. En 2022, la convention cadre de financement et les conventions de maîtrise d'ouvrage ont été signées. En 2024, ces 8 conventions ont fait l'objet d'avenant lors de l'actualisation de l'estimation des coûts de l'opération en phase APS (Avant-projet sommaire).

Les études de conception ont débuté en septembre 2023 avec la mise au point de l'esquisse et la recherche de pistes d'économies. L'avant-projet détaillé (APD) a été présenté et validé lors du Comité de pilotage du 7 février 2024.

Les prochaines échéances sont, pour rappel :

- Avril 2025 ; dépôt du permis de construire
- Novembre 2025 ; lancement des appels d'offres travaux
- Juin 2026 ; notification des marchés de travaux
- 2030 ; livraison du bâtiment
- Début 2031 ; ouverture de l'établissement

Au côté de la Région (42.25 M€), Nantes Métropole (42.25 M€), l'État (41.5 M€), le FEDER (8.58 M€), le CHU (1 M€) et Nantes Université (3 M€) financent cette partie d'opération (hors parking). 72 M€ sont inscrits au CPER dont 36 M€ à parité État / Région.

Au 31 décembre 2024, l'État et la Région ont engagé 43,85 M€ sur ce projet dont 10,5 M€ État et 33,35 M€ Région, soit 61 % de leur participation prévue au CPER. À noter que l'enveloppe Région de 36 M€ a été programmée en totalité dès 2023 mais les crédits réellement affectés pour cette opération atteignent déjà 59,88 M€¹.

- **Institut de recherche en santé – IRS 2020 ;**

Le projet consiste en la réalisation d'un nouvel Institut de Recherche en Santé (IRS) implanté sur le site « Île de Nantes » du futur CHU de Nantes. Les équipes de recherche, intégrées dans le bâtiment, fonctionneront en liens très étroits avec les services cliniques, favorisant au maximum le continuum recherche fondamentale et investigation clinique. Le CHU est le maître d'ouvrage de l'opération.

Les études étaient inscrites au CPER 2015-2020. Les phases « programme » et « travaux » sont financées dans le cadre du Contrat d'Avenir des Pays de la Loire, pour un montant total de 47 M€ avec la participation de l'État

1 Pour l'État, l'enveloppe de 36 M€ inscrite pour la Nouvelle Faculté de Santé (volet formation) est scindée entre crédits contractualisés (18 M€) et crédits valorisés (18 M€) tandis que la totalité de l'enveloppe Région est fléchée en crédits contractualisés.

(7,83 M€ – crédits valorisés), la Région (7,83 M€ – hors CPER), Nantes Métropole (9,03 M€) et le FEDER (22,30 M€).

Les travaux sont en cours avec la réalisation du clos et couvert et l'engagement des travaux de second œuvre pour une livraison fin 2026/début 2027.

L'État et la Région ont engagé la totalité de leur participation. La Région a abondé en 2022 sa contribution d'un engagement complémentaire de 3.5 M€ pour financer les surcoûts du projet.

Rénovation énergétique de l'UFR Sciences d'Angers

La faculté des Sciences, située sur le campus Belle-Beille, boulevard Lavoisier à Angers, comprend un ensemble important de bâtiments datant des années 1970. Ces bâtiments sont énergétiquement peu performants (étiquette énergétique E).

Le projet de rénovation énergétique de l'UFR Sciences d'Angers, inscrit au CPER 2021-2027, a pour objectif de réaliser des gains énergétiques d'au moins 50 % par rapport à l'existant, conformes aux critères d'éligibilité des fonds européens (FEDER) et aux objectifs du décret tertiaire (à minima 2030 et 2040), avec une utilisation privilégiée de matériaux bio sourcés pour la rénovation. Présenté et validé au Conseil d'administration de l'Université d'Angers le 20 octobre 2023, le projet concerne plus précisément les bâtiments identifiés A à D.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par le Rectorat de Nantes en lien avec l'établissement.

La procédure de sélection de la maîtrise d'œuvre a permis de retenir l'équipe pilotée par l'agence FABER début 2024. Actuellement, les phases de conception s'achèvent et vont permettre d'engager la consultation des entreprises travaux avant l'été pour permettre un démarrage des travaux en 2025.

Cette opération est inscrite au CPER à hauteur de 8 M€, dont 3 M€ de l'État, 0,9 M€ de la Région, 0,9 M€ d'Angers Loire Métropole et 3,2 M€ de FEDER.

Au 31 décembre 2024, 38 % des crédits inscrits ont été engagés sur cette opération (3 M€ État).



Perspective du projet architectural au stade APD (avant projet définitif) – crédits photos : FABER

2.2.2 – Investir dans des infrastructures, des équipements et des projets de recherche discriminants et attrayants pour les écosystèmes régionaux d'innovation

33,7 M€ sont inscrits au CPER dont 32,7 M€ contractualisés entre l'État (15,95 M€) et la Région (16,8 M€).

Afin d'accroître l'efficacité des soutiens publics apportés, la Région et l'État ont retenu comme thématiques pour la recherche et l'innovation les sept spécialisations intelligentes du territoire ligérien :

- L'alimentation et les bio-ressources ;
- La santé et les thérapies de demain ;
- Les industries du design, de la création et les SHS (sciences humaines et sociales);
- Les énergies de demain, la transition environnementale, énergétique et écologique.
- Les industries maritimes ;
- Les technologies avancées de production et les sciences des matériaux ;
- L'informatique, l'électronique et la cybersécurité.

L'État et la Région sont intervenus dans le financement de projets sur l'ensemble de ces thématiques depuis 2021, excepté les industries maritimes (l'extension du bassin d'essais de Centrale Nantes n'a pas démarré).

Dans le champ de **l'alimentation et des bio-ressources**, l'État a affecté, en 2024, le solde de sa contribution (120 k€) au volet « équipement » du projet d'imagerie d'excellence dédié à l'horticulture et aux semences, sur le campus du Végétal, contractualisé par la Région, en 2022, à hauteur de 453 k€. Une subvention de l'État de 303 k€ a également été attribuée pour le développement d'un plateau technique de criblage d'activité de souches de micro-algues. Par ailleurs, l'État et la Région ont engagé respectivement 50,6 k€ et 59 k€ en 2024 pour l'attribution d'allocations doctorales au sein de l'Institut Agro Rennes – Angers (IARA).

De son côté, en 2024, la Région a soutenu 3 des 4 volets du projet TRANSFEE (transitions Alimentaires, Énergétiques et Environnementales) porté par le laboratoire GEPEA. Les subventions régionales se décomposent en 240 k€ pour le volet agroalimentaire du projet (Newsfood) porté par Oniris, 25 k€ pour volet « Microalgues » (Continuum) porté par Nantes Université et 205 k€ pour le volet « qualité de l'eau » (Cycl'Eautron) également porté par Nantes Université, sur son site vendéen.

Dans le domaine de la **santé**, le soutien à la recherche pour l'analyse ultra-sensible et ultra-résolue des sciences omiques par résonance magnétique nucléaire (RMN) sur le site de Nantes a été poursuivi en permettant la jouvence d'équipements ainsi qu'un polariseur à ultra-haute sensibilité. L'État a attribué au projet UltraOmics une subvention de 500k€ en 2024. La Région avait engagé dès 2023 l'intégralité de la subvention de 1,4 M€ sur cette opération. L'État a engagé 101 k€ en 2024 pour l'attribution d'allocations doctorales à ONIRIS. Le projet IMAX HEALTH a également été soutenu à hauteur de 184 k€ par l'État pour acquérir un dispositif d'imagerie nucléaire et anatomique. Les projets du champ de la santé (PHENOMICS/Carnanomed/IMAX HEALTH/PHIMO) ont été engagés en totalité par la Région en 2022.

Commun aux trois universités de la région, le projet SHS DATALAB a bénéficié d'un premier financement de l'État en 2024 (43 k€) pour le site manceau. De son côté, la Région a engagé 100 % de ses crédits en 2024 pour les trois sites (Nantes, Angers, Le Mans) soit 210 k€. L'objectif est de déployer une infrastructure régionale couvrant à la fois le stockage, l'acquisition, le traitement et l'analyse des données de recherche en sciences humaines et sociales.

Plusieurs opérations ont également été soutenues au titre du CPER dans les domaines des **énergies de demain, de la transition environnementale, énergétique et écologique**, en particulier : la recherche interdisciplinaire sur l'impact humain dans l'imprégnation de nos territoires par de multiples sources de contamination ainsi que le développement d'une plateforme d'essai de gestion intelligente des énergies d'origines renouvelables intermittentes à l'échelle 1. En 2024, les subventions de l'État sur ces thématiques s'élèvent à 187 k€ (projets ECL-CONTA-CONTI et GENIUS) tandis que les contributions régionales à ces

opérations avaient été engagées dès 2022 pour 1,01 M€.

Concernant la spécialisation relative aux **technologies avancées de production et aux sciences des matériaux**, la structuration de la communauté scientifique ligérienne a été soutenue par l'État via le financement du programme de jouvence d'équipements de pointe pour la caractérisation de matériaux (projet PLASSMAT) de l'IMN (UMR CNRS 6502 Nantes) pour 75 k€ (solde de l'engagement État), la plateforme d'élaboration et de caractérisation de nouvelles génération de matériaux polymères du Mans (projet ALMAT 2) pour 100 k€ et la plateforme pour l'optimisation des systèmes énergétiques et le développement de nouveaux matériaux et de procédés avancés (projet MAPE distribué entre les territoires de Nantes et Saint-Nazaire) à hauteur de 130 k€. Pour la Région, l'intégralité des subventions de ce champ disciplinaire a été attribuée. L'exécution du projet LM-ALMAT 2 (Angers Le Mans Matériaux 2) s'est néanmoins poursuivie avec le mandatement d'une enveloppe de 430 k€ à Le Mans Université.

Enfin un dispositif original d'ingénieurs filières au plan national (Fil'Innov) est soutenu en région Pays de la Loire dans le cadre du CPER. Ce projet a pour but de structurer l'offre de compétences universitaires en filières d'innovation de manière à rapprocher les entreprises – et notamment les PME – des acteurs de la recherche publique. Le dispositif est soutenu par la Région à hauteur de 507 k€ sur la période 2022-2024. L'État et la Région ont engagé respectivement 120 k€ et 78,6 k€ sur ce projet en 2024.

En matière d'innovation, l'État apporte un soutien récurrent aux structures labellisées par le MESR, PFT et CRT, qui s'élève à 358 k€ en 2024.

Au 31 décembre 2024, 68,8 % des crédits contractualisés entre l'État et la Région ont été programmés (22,5 M€) pour les projets de recherche inscrits dans les conventions d'application ESRI.

Opération CONTA-CONTI portée par Nantes Université
« CONTAmimations diffuses des sols et des eaux sur le CONTInuum Terre-Ville-Mer »

Coordonné par l'Observatoire des Sciences de l'Univers de Nantes Atlantique (OSUNA) au cœur des enjeux de transitions écologiques, le projet CONTAmimations diffuses des sols et des eaux sur le CONTInuum Terre-Ville-Mer (CONTA-CONTI) vise à répondre aux défis scientifiques et sociétaux des changements globaux. Il s'agit de détecter, anticiper et accompagner les transitions socio-environnementales que les écosystèmes terrestres et côtiers vont connaître dans les décennies à venir. L'opération projette ainsi d'analyser plus particulièrement le rôle de l'Homme dans l'imprégnation de nos territoires par des multi contaminations (métaux, pesticides, antibiotiques, etc.) affectant les sols, les sédiments et les eaux. Le bassin aval de la Loire (et affluents) depuis Angers jusqu'à l'estuaire et au littoral proche constitue l'emprise géographique de l'opération.

Les 4 laboratoires plus spécifiquement impliqués dans le projet (Laboratoire Eau et Environnement de l'Université Gustave Eiffel, Laboratoires ISOMER : Institut des Substances et Organismes de la Mer, Subatech et Laboratoire de Planétologie et Géologie) s'attachent à étudier les sources de contamination, les transferts dans les milieux, les impacts pour l'environnement et enfin les possibilités de gestion (à différentes échelles) des impacts.

Le programme d'acquisition d'équipements, d'analyses et d'imagerie, que porte le projet est en voie d'achèvement après les premières phases d'investissements sur les années 2023 et 2024 (compteur de particules pour 80 k€, spectromètres pour 140 k€, systèmes de mesure du CO2 atmosphérique pour 120 k€, chambres climatisées pour 200 k€, minéralisateur pour 50 k€, ICP-M 3Q pour 210 k€).

L'année 2025 parachèvera le programme avec l'acquisition d'un laboratoire de terrain de préparation et analyse d'échantillons. Les investissements répondent donc, plus spécifiquement aux besoins d'observation des milieux et d'analyse des échantillons prélevés dans les écosystèmes.

Cette opération est inscrite au CPER à hauteur de 1,12 M€, dont 0,500 M€ de l'État, 0,310 M€ de la Région et 0,310 M€ de Nantes Métropole.

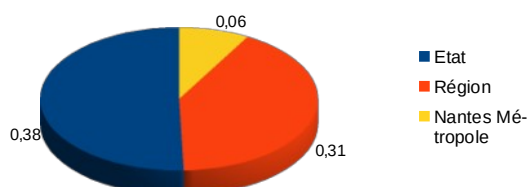
Au 31 décembre 2024, 67,1 % des crédits inscrits ont été engagés sur cette opération (0,752 M€).



Jouvence ICP-MS 3Q (analyse d'éléments traces)

Opération CONTA-CONTI portée par Nantes Université

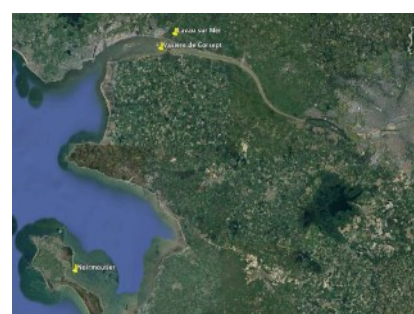
Montant des engagements au 31/12/2024 (M€)



Chambres climatisées de type phytotron pour augmenter les capacités de culture



Systèmes d'Eddy-covariance - (exemple d'un système en place - carte des sites à instrumenter - site de la vasière de Corsept)



Source : photos extraites de la présentation assurée par le porteur lors du dernier comité de suivi de juin 2024 et produite par le laboratoire.

Au 31 décembre 2024, pour l'ensemble du volet « Enseignement supérieur, recherche et innovation », 67,4 % des crédits inscrits au contrat par l'État et la Région (crédits contractualisés, relance et valorisés) ont été programmés (186,8 M€).

Au titre des crédits contractualisés, 60,9 % des crédits inscrits ont été programmés (128,05 M€) dont 58,4 % dans le cadre des conventions d'application ESRI (91,6 M€).

2.3 – Transition productive

Le soutien à l'innovation demeure plus que jamais un axe stratégique puisque c'est par ce biais que les entreprises seront en capacité d'élaborer les solutions qui permettront d'adapter leurs process et de créer les emplois de demain. Par ailleurs compte tenu du poids de l'économie sociale et solidaire en Pays de la Loire et de son intérêt pour consolider le tissu économique et social, l'État et la Région souhaitent conforter cet axe stratégique dans le cadre du CPER 2021-2027.

47,1 M€ sont inscrits au CPER dont 7,46 M€ contractualisés entre l'État (3,96 M€) et la Région (3,5 M€).

2.3.1 – Renforcer le volet régionalisé du programme des investissements d'avenir

Le Plan France 2030, doté de 54 M€ sur la période 2021-2025, vise à permettre à l'économie française d'être au premier rang mondial sur un certain nombre de thématiques prioritaires, en investissant dans la recherche, l'innovation et l'industrialisation. Le dispositif « Pays de la Loire – PIA 4 régionalisé », devenu Programme France 2030 régionalisé, élaboré par l'État et la Région, constitue sa part régionalisée pour soutenir l'innovation en Pays de la Loire.

Ce volet régionalisé se décline en 4 axes :

- le soutien aux PME innovantes (axe 1) ;
- l'accompagnement et la structuration de filières (axe 2) ;
- les projets régionaux de recherche et développement, ces projets pouvant être interrégionaux (axe 3) ;
- le développement de l'ingénierie de formation (axe 4).

L'État et la Région ont signé le 15 décembre 2021 avec les deux opérateurs, Bpifrance et la Caisse des Dépôts et Consignation, une convention régionale permettant de mobiliser sur les quatre axes une dotation totale de 33,5 M€ à partir de 2022 et jusqu'en 2025, soit 16,75 M€ à parité État-Région. Par ailleurs, l'État et la Région ont décidé en septembre 2022 de ré-abonder ce fond avec les reliquats du PIA 3 non consommés d'un montant total de 4,9 M€, portant à 38,4 M€ la somme totale du fonds régionalisé.

En 2024, 30 projets ont été soutenus à hauteur de 7,253 M€, soit 3,627 M€ à parité État-Région.

Au 31 décembre 2024, 38,4 M€ ont été engagés soit 19,2 M€ à parité État-Région, pour financer 73 projets².

Projet développé par SILENTSYS au Mans



La société SILENTSYS, implantée au Mans (72), est une start up Deep tech (11 salariés / chiffre d'affaires 456 K€) spécialisée dans les systèmes optiques et électroniques ultra bas bruit. Elle développe et commercialise des appareils de très haute technologie, destinés à des laboratoires de recherche, principalement dans le domaine des télécommunications, de l'informatique et de la photonique.

Au titre de « France 2030 – Projets I-DEMO collaboratifs », SILENTSYS s'est associée en 2024 à la société bretonne OXXIUS (Lannion – 22) spécialisée dans la fabrication de lasers miniaturisés et au laboratoire FOTON (Rennes -35), pour le projet du consortium QoQeliQo.

² La maquette inscrite au CPER porte les montants PIA régionalisé (France 2030) à 39,7 M€ dont 28,3 M€ Etat (17 M€ "relance" et 11,3 M€ "valorisés") et 11,34 M€ Région. Ces montants avaient été inscrits, à titre prévisionnel, avant la signature des conventions. Le montant réellement affecté est de 38,4 M€ à parité Etat-Région (19,2 M€ chacun).

Le projet développé par SILENTSYS et ses deux partenaires du consortium vise à réaliser des prototypes de nouveaux lasers, pour des applications nouvelles notamment en spectroscopie (rayonnement électromagnétique) et holographie (technologie affichage 3D).

SILENTSYS doit effectuer la commercialisation finale des lasers QoQeliQo appuyée par le savoir-faire industriel de la société OXXIUS, sur des marchés variés dans l'automobile/ferroviaire, le médical (imagerie médicale, IRM, analyses laboratoires, biophysique...), l'aéronautique (système d'atterrissage, tests de matériaux...) et l'aérospatial (suivi des satellites, imagerie...).

Ce projet doit permettre à SILENTSYS de se positionner comme fournisseur de briques technologiques clés au niveau national et international avec la mise sur les marchés de nouveaux lasers et ainsi contribuer à la souveraineté nationale dans ce domaine. Le projet doit renforcer également le positionnement du Grand Ouest sur la thématique quantique.

Pour ce projet du consortium QoQeliQo, SILENTSYS a obtenu en 2024 une aide globale État – Région Pays de la Loire de 223,6 k€ (111,8 k€ chacun).

2.3.2 – Soutenir l'économie sociale et solidaire

7,46 M€ de crédits contractualisés entre l'État (3,96 M€) et la Région (3,5 M€) sont inscrits au CPER pour soutenir le secteur de l'économie sociale et solidaire.

En 2024, 1,39 M€ ont été engagés par l'État et la Région, en particulier pour contribuer au financement de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire des Pays de la Loire (CRESS PDL) et du dispositif local d'accompagnement dont l'année 2024 marque les 20 ans.

Au 31 décembre 2024, 68,3 % des crédits inscrits ont été programmés (5,1 M€).

Le Dispositif local d'accompagnement fête ses 20 ans

Le Dispositif local d'accompagnement (DLA) est un dispositif majeur permettant aux structures employeuses de l'économie sociale et solidaire de bénéficier d'accompagnements sur mesure pour les aider à consolider ou développer leurs activités, créer ou pérenniser des emplois.

L'année 2024 a été particulièrement illustrée par le dispositif local d'accompagnement (DLA), dont l'année 2024 marque les 20 ans. En Pays de la Loire, ce sont au total 1 800 structures qui ont été accompagnées et 2 350 ingénieries d'accompagnement réalisées, avec une très large diversité des secteurs de l'ESS en ayant bénéficié.

En 2024, 351 structures ont été accompagnées dont 204 structures bénéficiaires d'un diagnostic ou d'une prestation conseil et 147 structures dans le cadre d'un suivi post accompagnement.

Au-delà des chiffres, le DLA a su montrer qu'il était un dispositif ancré sur le territoire ligérien légitime à accompagner les structures employeuses de l'ESS. À travers sa longévité, il a su évoluer selon le contexte et les transformations des politiques publiques nationales et locales.

À l'aube de ses 20 ans, par ses modalités et par la qualité produite, il a su se rendre incontournable dans le paysage de l'accompagnement de l'ESS ligérien, autant qu'il continuera à être un outil précieux pour les structures ESS qui souhaitent maintenir leurs activités et leurs emplois sur le territoire.

Ce dispositif a bénéficié d'un financement de l'État à hauteur de 0,620 M€ et de la Région à hauteur de 0,270 M€ en 2024.

Indicateurs clé 2024 :

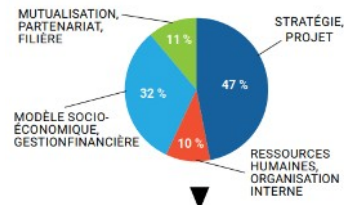
CHIFFRES-CLÉS DES OPÉRATEURS

- 210** structures accueillies
- 204** structures bénéficiaires d'un diagnostic ou d'une prestation conseil
 > Représentant 6 202 emplois
- 641,5** jours de prestations de conseil mobilisés
 > Pour 139 prestations et 642 413 € engagés
- 351** structures accompagnées
 > Dont 147 en suivi post accompagnement

LES BÉNÉFICIAIRES PAR DÉPARTEMENT



THÉMATIQUES DES ACCOMPAGNEMENTS



Au 31 décembre 2024, sur l'ensemble du volet Transition productive, 75,6 % des crédits inscrits au contrat par l'État et la Région (contractualisés, relance et valorisés) ont été programmés (35,6 M€)

2.4 – Transition numérique

Le CPER 2021-2027 contribue à déployer le Haut et Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire ligérien et accompagner la transformation numérique en matière de formation et d'enseignement par la dématérialisation des supports et interventions pédagogiques.

378 M€ sont inscrits au CPER dont 363,4 M€ valorisés par l'État (132,8 M€) et la Région (230,6 M€).

2.4.1 – Conforter le déploiement du haut et du très haut débit sur tout le territoire

249,9 M€ sont inscrits au CPER dont 136,3 M€ de l'État (3,5 M€ crédits relance et 132,8 M€ crédits valorisés) et 113,6 M€ de la Région (3 M€ crédits contractualisés et 110,6 M€ valorisés) pour soutenir le déploiement du haut et du très haut débit en Pays de la Loire.

Depuis 2015, la Région et l'État mettent en œuvre la stratégie de soutien aux Départements dans leurs projets de développement du Haut et du Très Haut Débit (THD) visant à couvrir 100 % de leur territoire. Ces démarches sont accompagnées dans le cadre du CPER 2021-2027 afin d'atteindre l'objectif de locaux à raccorder au titre de la zone d'initiative publique.

En 2024, les cinq départements ont poursuivi les travaux de déploiement de la fibre optique en zone d'initiative publique. À fin 2024, 1 315 024 locaux sont accessibles à la fibre sur les 1 355 704 locaux situés en zone d'initiative publique, ce qui représente une progression de 129 749 locaux en un an et un taux de réalisation de 97 % :

Déploiement fibre optique - Zones d'initiative publique	Objectif (locaux raccordables)	Situation au 31/12/2024	Taux d'avancement
Loire-Atlantique	334 088	321 707	96,30 %
Maine-et-Loire	241 229	236 298	97,96 %
Mayenne	147 233	143 394	97,36 %
Sarthe	219 540	217 969	99,28 %
Vendée	413 614	395 656	95,66 %
Total	1 355 704	1 315 024	97,00 %

Au total, à fin 2024, 2 394 613 bâtiments (logements, établissements, entreprises...) y compris locaux en zone d'initiative privée, soit 95 % des locaux en Pays de la Loire, étaient raccordables à la fibre optique ce qui représente une progression de 185 238 locaux en 1 an.

Depuis le lancement du dispositif en 2015, l'État et la Région ont engagé 289,3 M€ (178,7 M€ État et 110,6 M€ Région) et versé 233 M€ (137,7 M€ État et 95,3 M€ Région) dont 11,9 M€ en 2024 (6,9 M€ État et 5 M€ Région).

Déploiement du très haut débit – Syndicat mixte Anjou Numérique



Le réseau d'initiative publique (RIP) du Maine-et-Loire est porté par le syndicat mixte ouvert « Anjou Numérique ». Créé en juillet 2015, il regroupe le Conseil départemental, les EPCI du département (hors Angers Loire Métropole), la commune nouvelle Loire-Authion et la communauté de communes du Pays d'Ancenis pour la commune d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire. Le syndicat mixte porte le déploiement de la fibre optique en Maine-et-Loire en zone RIP, hors zones AMII³ d'Angers Loire Métropole, Agglomération du Choletais et la ville de

Saumur, fibrées par Orange.

Le vaste projet numérique mené par le Département a été confié à Anjou fibre (filiale du groupe TDF), qui en tant de délégataire s'occupe de la conception, de la réalisation, de l'exploitation d'un réseau pour les entreprises (FttE) et pour les particuliers (FttH) ainsi que de sa commercialisation auprès des fournisseurs d'accès internet (FAI).

En 2024, la construction du réseau fibre optique arrive à son terme dans le département. 98 % des locaux ont été rendus raccordables à la fibre, représentant plus de 236 300 prises sur 241 200 à construire. Cela représente 752 armoires de rue raccordées à 52 centraux (nœuds de raccordement optique) et 14 000 km de câble optique déployés dans 142 communes. Plus de 63 % des logements ont souscrit un abonnement à la fibre optique.

L'échéance du déploiement répond à l'objectif fixé dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) du Maine-et-Loire, qui prévoyait une couverture de la totalité du département en Très Haut Débit d'ici fin 2024.

Dans le cadre de ce déploiement, Anjou numérique a bénéficié d'un soutien :

- de l'État dans le cadre du plan France Très Haut Débit à hauteur de 24,6 M€, dont 19,1 M€ versés à fin 2024 ;
- de la Région pour un montant de 8 M€, dont 7,4 M€ ont déjà été versés.

Par ailleurs, dans le cadre du CPER 2021-2027, la Région contractualise 3 M€ pour poursuivre son soutien à la plateforme régionale d'information géographique GEOPAL (<https://www.geopal.org/>), portail d'un réseau de plateformes partenaires en Pays de la Loire.

À l'issue d'une première étape de programmation de 2019 à 2021 dans le cadre du précédent CPER, la Région a engagé en 2022 une seconde étape de programmation pour achever la couverture régionale à l'horizon 2027, en adéquation avec la maquette des fonds européens 2021-2027. En 2023, la Région a mobilisé 0,800 M€ pour l'acquisition aérienne de nuages de points Lidar sur une partie du territoire régional pour pouvoir produire un jumeau numérique de la région (maquette 3D du territoire).

3 Une zone AMII est une partie du territoire dans laquelle un ou plusieurs opérateurs privés ont manifesté leur intérêt pour déployer un réseau en fibre optique FTTH.

Cet effort pour achever la couverture régionale à l'horizon 2027 s'est poursuivi en 2024 avec la mise à jour du plan de corps de rue simplifié (PCRS) image de la Loire-Atlantique et la dernière tranche du plan de corps de rue simplifié vecteur du département de la Vendée.

En outre, la Région a soutenu le Service Hydrologique et Océanographique de la Marine (SHOM) pour la production d'une base de données de haute précision en trois dimensions du relief côtier sur l'ensemble du littoral régional, autant de données qui sont indispensables pour une bonne gestion des risques côtiers (submersion marine).

2.4.2 – Améliorer les conditions d'enseignement et de formation à distance

En complément du soutien à la transition numérique des Campus (sous-objectif 2.2.2), le CPER contribue à la transformation numérique en matière de formation en accompagnant la dématérialisation des supports et interventions pédagogiques.

128,1 M€ sont inscrits au CPER dont 8,1 M€ de crédits relance État et 120 M€ de crédits valorisés Région.

La Région a mis en place un dispositif pour répondre aux nouveaux besoins d'enseignement tout en réduisant la fracture numérique. Elle remet ainsi un ordinateur chaque année aux secondes et 1^{re} année de CAP dans les établissements relevant de sa compétence. Ce plan de déploiement est prévu sur la mandature actuelle et est soutenu pour les 2 premières années par l'Europe via le fonds REACT-UE.

Au 31 décembre 2024, la totalité des crédits relance inscrits au contrat (8,1 M€) ont été engagés par l'État pour accompagner la dématérialisation des supports et des interventions pédagogiques et 90,2 M€ ont été engagés par la Région pour poursuivre le déploiement de ce dispositif.

Au 31 décembre 2024, pour l'ensemble du volet « Transition numérique », 94,7 % des crédits inscrits au contrat par l'État et la Région (crédits contractualisés, relance et valorisés) ont été programmés (357,9 M€).

Au titre des crédits contractualisés, 93,1 % des crédits inscrits ont été programmés (2,79 M€ – Région).

VOLET THÉMATIQUE 3 – Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain

Le volet « Mobilité multimodale » du contrat de plan État-Région 2015-2020 des Pays de la Loire a été prorogé de deux ans, en 2021 et 2022, pour finaliser les engagements pris en matière d’infrastructures de transport et de mobilités.

L’avenant au contrat de plan État-Région 2021-2027 relatif aux infrastructures de transport et mobilités pour la période 2023-2027 a été signé le 27 juin 2024 entre le préfet de région et la présidente du Conseil régional, à l’issue des procédures d’évaluation environnementale et de consultation publique prévues par le code de l’environnement. Cet avenant vient concrétiser, à l’issue d’une nouvelle phase de dialogue et de consultations des acteurs et des territoires, le protocole d’accord signé le 16 novembre 2023 à Nantes.

3.1 – Finalisation des opérations du CPER 2015-2022

Afin d’assurer la continuité des travaux en cours, l’État et la Région ont convenu, par avenant n°4 du 28 avril 2021, de proroger leurs engagements jusqu’au 31 décembre 2022, permettant ainsi d’optimiser la réalisation du contrat et finaliser les opérations retardées du fait de la crise sanitaire. En complément, les crédits mobilisés au titre de la relance ont financé en 2021 et 2022 la réalisation de nouveaux projets portuaires du CPER qui contribuent à la transition écologique et énergétique du grand port maritime de Nantes – Saint Nazaire.

Par ailleurs, l’avenant n°5 du 20 juillet 2022 a permis de redéployer les crédits relatifs aux projets portuaires au regard de l’avancement des projets afin de financer des projets permettant de saisir de nouvelles opportunités, notamment dans le domaine de l’éolien flottant.

Le total du volet « Mobilité multimodale » du CPER 2015-2022 contractualisé entre l’État et la Région a été porté à 484,9 M€ dont 272,2 M€ pour l’État et 212,7 M€ pour la Région. Ces montants s’entendent hors crédits du Plan de relance mobilisés en 2021 et 2022 par l’État et la Région sur les opérations ferroviaires, routières et multimodales.

Au 31 décembre 2022, la programmation s’est élevée pour l’État à 263,7 M€ (96,9 % des crédits inscrits) et pour la Région à 206,1 M€ (96,9 % des crédits inscrits) révélant un taux de réalisation du volet Mobilité du CPER 2015-2022 parmi les meilleurs au niveau national :

Objectifs	Montant total V Avenant 5	ÉTAT V avenant n°5	Région V avenant n° 5	Programmé au 31/12/2022			
				État		Région	
				Programmé cumulé	%	Programmé cumulé	%
Transport ferroviaire	552 142 644	178 189 928	181 757 624	173 089 846	97,1%	175 789 211	96,7%
Infrastructures routières	84 744 000	65 804 000	4 512 000	63 004 000	95,7%	4 512 000	100,0%
Développement du Grand Port Maritime	84 450 000	27 101 000	25 847 000	27 100 620	100,0%	25 756 470	99,6%
Études multimodales	2 275 000	1 100 000	550 000	500 000	45,5%	75 000	13,6%
TOTAL MOBILITÉ MULTIMODALE	723 611 644	272 194 928	212 666 624	263 694 466	96,9 %	206 132 681	96,9 %

Enfin, le dispositif de suivi environnemental du volet Mobilité du CPER 2015-2020 a fait l’objet d’une mise en œuvre sur toute la durée du CPER à travers l’actualisation des critères d’éco-conditionnalité et des actions mises en place pour gérer les impacts environnementaux identifiés par l’évaluation environnementale.

3.2 – Priorités de la contractualisation 2023-2027

L'avenant au contrat de plan État-Région 2021-2027 relatif aux infrastructures de transport et mobilités, signé le 27 juin 2024, a acté un montant inédit de plus d'un milliard d'euros d'investissements pour les mobilités en Pays de la Loire sur la période 2023-2027. Outre la poursuite des grands projets prévus au Contrat d'avenir et visant à renforcer l'accessibilité de la région, les investissements mobilisés font une large place à l'accélération de la décarbonation des modes de transports et aux déplacements du quotidien des ligériens, en tenant compte des spécificités et de la diversité des territoires.

Par rapport à la période 2015-2022, l'État et la Région augmentent sensiblement leur effort financier pour accélérer la transition des mobilités vers des modes de déplacements moins émetteurs de gaz à effet de serre. Trois quarts des investissements sont ainsi consacrés en faveur du train, des transports collectifs et du vélo. Les projets de création et d'aménagement d'infrastructures retenus feront par ailleurs l'objet d'une attention particulière quant à leurs impacts environnementaux, en particulier via la mise en place de critères d'éco-conditionnalité et en veillant à renforcer leur transparence écologique.

Au total, les crédits inscrits au contrat par l'État et la Région pour les mobilités s'élèvent à 835 M€ dont 541M€ au titre des crédits contractualisés (306 M€ État et 235 M€ Région) et 293 M€ au titre des crédits valorisés (135 M€ État et 158 M€ Région). Ces montants s'entendent hors participations des autres cofinanceurs.

3.2.1 – Opérations routières

117,1 M€ sont inscrits au CPER dont 102,5 M€ contractualisés entre l'État (92,5 M€) et la Région (10 M€). A cela s'ajoutent 5 M€ de crédits valorisés par la Région.

En 2024, s'agissant des **études générales routières** financées à 100 % par l'État, un marché d'études a été notifié pour des aménagements dans la traversée de la Grigonnais sur la RN171 pour la DIR Ouest. Les deux marchés notifiés en 2023 pour les études de l'aménagement de la Porte d'Armor sur le périphérique nantais (162 k€) et pour les déviations de Blain et la Grigonnais sur la RN171 (113 k€) ont donné lieu à un mandatement de 245 k€ État. Les prestations vont s'achever en 2025. Enfin, pour la déviation de Mayenne, l'administration centrale n'a pas donné l'autorisation de démarrer les études d'opportunité.

La convention de financement au CPER de l'opération de **déviations d'Ernée sur la RN12** a été signée dès le 27 juin 2024, ce qui a permis une délégation de crédits de 3,1 M€ en août 2024, puis une deuxième délégation de 38,7 M€ correspondant à l'intégralité du montant de l'opération (43,5 M€ dont 31,5 M€ État et 5,4 M€ Région). L'État et la Région ont engagé la totalité de leur participation. L'année 2024 a vu l'obtention de l'ordonnance d'expropriation, de la prise de possession anticipée des terrains, permettant d'effectuer le diagnostic archéologique. Le dossier de conception détaillée, au stade projet, a été soumis au contrôle extérieur et doit être finalisé mi 2025. Les appels d'offres travaux vont être rédigés en 2025 pour un début de travaux de dégagement d'emprises fin 2025. Enfin, le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé en décembre 2024 est en cours d'instruction. L'autorisation est attendue à l'automne 2025. La mise en service est envisagée à l'automne 2028 sous réserve de la date d'obtention de l'autorisation environnementale.

S'agissant du **complexe de Bellevue sur le périphérique nantais**, le comité de pilotage de septembre 2024 a retenu une variante (2bis) avec des aménagements complémentaires tous modes. Les études préalables ont démarré en octobre 2024 et devraient s'achever fin 2025. La convention de financement au CPER a été signée le 9 décembre 2024 pour un montant de 3 M€ d'études, dont 1,875 M€ de l'État, 0,750 M€ de Nantes Métropole et 0,375 M€ de la Région.

Sur l'opération de **mise à 2x3 voies de la RN165 entre Sautron et Le Temple de Bretagne**, il n'a pas été possible d'affecter des crédits en raison de l'absence de convention de financement. La Région et le Conseil Départemental de Loire-Atlantique ont fait savoir lors du comité des financeurs du 15 janvier 2025 qu'ils ne seraient pas en mesure de signer la convention de financement des travaux en 2025. L'État a proposé de

signer une convention d'études à hauteur de 800 k€ pour couvrir les besoins annuels et permettre l'avancement des études. Le dossier Projet et celui d'autorisation environnementale doivent être finalisés en 2025. Les premiers travaux sont envisagés en 2026.

Enfin, 800 k€ (100 % État) ont été obtenus pour engager les travaux de doublement d'une bretelle sur la **porte des Sorinières du périphérique nantais**, pour faciliter l'insertion des deux sens du périphérique sur l'A83. Les travaux doivent avoir lieu au 2^e semestre 2025.

Au 31 décembre 2024, 38,7 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés au titre des opérations routières (39,7 M€).

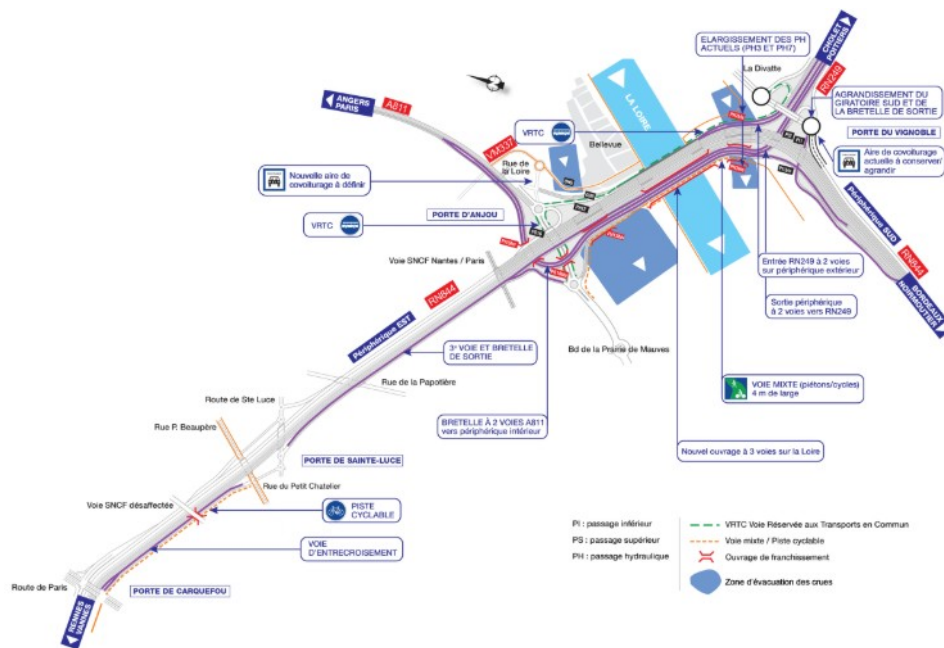
Convention pour les études préalables et dossiers réglementaires – RN844 – périphérique de Nantes - complexe de Bellevue

Régulièrement saturé aux heures de pointe, le complexe de Bellevue constitue l'un des principaux points noirs de circulation de l'agglomération nantaise. Le projet vise à améliorer la fluidité du trafic, tout en évitant d'aggraver la saturation du site, qui se répercute sur le périphérique et les voies qui le desservent.

Les études d'opportunité et la concertation publique menée en 2021 pour le réaménagement du complexe de Bellevue ont permis d'affiner le projet initial pour répondre aux demandes des citoyens, riverains et usagers. La solution retenue vise à améliorer les mobilités du quotidien tout en protégeant le cadre de vie des riverains et en préservant l'environnement.

Le comité de pilotage du 11 septembre 2024 a validé la solution retenue pour l'aménagement du complexe de Bellevue. Elle comprend la variante 2bis des études d'opportunité ainsi que des aménagements complémentaires étudiés suite à la concertation :

- Une voie mixte de 4 m pour les mobilités actives (vélos + piétons) sur le nouvel ouvrage de franchissement de la Loire, avec un prolongement jusqu'à la prairie de Mauves ;
- Une voie réservée aux transports en commun en périphérique extérieur à partir du giratoire Nord de la porte du Vignoble, jusqu'au giratoire Nord de la porte d'Anjou ;
- Une voie réservée aux transports en commun entre les giratoires Nord et Sud de la porte d'Anjou ;
- L'agrandissement du giratoire Sud de la porte du Vignoble et le doublement de la bretelle venant du périphérique Sud.



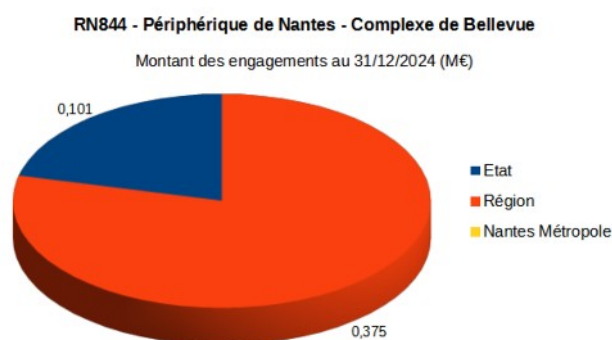
Plan de situation de la solution retenue pour l'aménagement du complexe de Bellevue

En octobre 2024, les études préalables à la DUP (déclaration d'utilité publique) et à l'autorisation environnementale ont débuté pour une durée d'au moins un an. Les inventaires faune-flore ont été transmis en septembre 2024 et seront complétés en 2025 par des investigations sur les bivalves, les chiroptères et les reptiles. Une réunion avec les riverains a eu lieu en octobre 2024 afin de définir de nouvelles mesures de bruit pour alimenter l'état initial bruit.

Les travaux dont le coût total est évalué à 134,50 M€ devraient démarrer à l'horizon 2030.

La réalisation des études du complexe de Bellevue est inscrite au volet « mobilités 2023-2027 » du CPER 2021-2027 à hauteur de 3M€ dont 1,875 M€ de l'État, 0,375 M€ de la Région et 0,750 M€ de Nantes Métropole. La convention de financement a été signée le 9 décembre 2024 entre les partenaires.

Au 31 décembre 2024, 15,6 % des crédits inscrits ont été engagés (0,476 M€). L'État a engagé 100 988 € en 2024. De son côté, la Région a engagé la totalité de sa participation prévue au CPER (0,375 M€) en 2024 avec un premier appel de fonds attendu mi-juin 2025. Enfin, Nantes Métropole a programmé la totalité de sa participation en 2024 (0,750 M€), les crédits correspondants seront engagés prochainement.



3.2.2 – Opérations ferroviaires (hors SERM)

263,2 M€ sont inscrits au CPER dont 232,2 M€ contractualisés entre l'État (80,2 M€) et la Région (152 M€). À cela s'ajoutent 241,8 M€ de crédits valorisés par l'État (88,9 M€) et la Région (152,9 M€).

3.2.2.1 – Réseau ferroviaire (hors SERM)

Sur la section entre **Nantes-Angers-Sablé de l'axe magistral vers Paris**, la feuille de route arrêtée pour la mise en œuvre du schéma prévoit, pour le long terme, le déploiement d'une nouvelle signalisation, correspondant au standard européen "ERTMS" (720 M€ d'ici 2041 aux conditions économiques de février 2022), avec un renouvellement progressif des postes d'aiguillage et le déploiement de la signalisation européenne de Sablé à Angers, puis d'Angers à Nantes. Cette nouvelle signalisation permettra, dès 2032, d'améliorer la capacité du nœud de Nantes, par la mise en place du 2TMV (2 trains sur une même voie). La planification proposée permet d'envisager un aboutissement à l'horizon 2040, articulé avec l'aménagement de la section à grande vitesse depuis Paris (mise en ERTMS de Paris à Sablé en 2030-2032). Les études correspondantes se sont poursuivies : les études exploratoires de phasage du programme d'aménagement de Nantes-Angers-Sablé, l'étude préliminaire du nœud ferroviaire de Nantes, l'étude préliminaire de la sécurisation du tunnel de Chantenay et l'étude préliminaire de la première phase de l'axe Nantes-Angers-Sablé dont la mise en ERTMS. La convention de financement des études "Avant-Projet" de modernisation des postes de signalisation du secteur Loire et des postes de Couëron et Vertou a été signée le 5 décembre 2024.

La mise en œuvre d'un **système de télésurveillance de l'axe Nantes-Angers-Sablé** se poursuit également.

L'objectif du projet est d'améliorer la régularité et la robustesse de l'exploitation de la ligne, en travaillant à la fois sur la maintenance prédictive et sur le délai de remise en état en cas de dysfonctionnement des éléments surveillés (circuits de voies et alimentation des installations de signalisation).

Toujours pour **améliorer la régularité sur l'axe Nantes-Le Mans**, un important accord de densification des études et des travaux est intervenu pour **limiter les collisions des trains avec la grande faune par la poursuite du traitement de la végétation et de la pose de clôture, tout en travaillant la transparence écologique** de l'axe. Les travaux évalués à 34,5 M€ sont financés à hauteur de 20 M€ par l'État et 8 M€ par la Région. Dans le prolongement de ceux déjà effectués, ces nouveaux travaux devraient débuter en 2025. Ce seront concrètement 125 km de lignes supplémentaires qui seront ainsi clôturées (en sus des 9 km financés par le précédent CPER et des 22 km déjà financés sur fonds propres de SNCF Réseau), pour porter d'ici la fin du CPER à 156 km le linéaire protégé, soit 100 % de l'axe ferroviaire, hors zone urbaine.

Par ailleurs, la Région a lancé une étude de mise en œuvre de sa **Stratégie Régionale des Mobilités** pour le mode ferroviaire, avec l'appui de l'État au titre du Plan de relance. La feuille de route des aménagements de l'infrastructure à envisager d'ici 2040 sur le territoire régional a été validée en juillet 2024 et les premières études sont d'ores et déjà initiées au titre du CPER.

Le grand projet des Liaisons **Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL)** étudie la possibilité de moderniser le réseau existant à l'horizon 2035 et au-delà, en améliorant la performance (réduction des temps de parcours et augmentation du nombre de trains) sur les axes Nantes-Rennes/Bretagne sud et Rennes-Brest. A la suite de la décision ministérielle du 4 décembre 2024 validant la poursuite des études, deux conventions organisant la seconde phase d'études préliminaires ont été signées en décembre 2024. La première convention étudie la modernisation de la ligne existante, pour un montant de 12,6 M€, dont 6,3 M€ inscrits au CPER ligérien, avec un apport de l'État de 3,654 M€. La seconde convention explore la pertinence d'une ligne nouvelle entre Redon et Rennes, pour un montant de 10,45 M€, dont 5,25 M€ inscrits au CPER ligérien, avec un apport de l'État de 3,045 M€.

3.2.2.2 – Accessibilité des gares et pôles d'échange multi-modaux (PEM)

L'État apporte un appui financier à la mise en accessibilité des gares ferroviaires nationales ou régionales jugées prioritaires selon les critères du Schéma directeur régional d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée (Sd'AP). Au regard du très bon niveau d'avancement du Sd'AP, plusieurs gares – en dehors de ce Sd'AP – sont mises en accessibilité du fait de leur situation géographique et de leur importante fréquentation. Ce financement est inscrit à l'avenant au CPER 2021-2027 volet « infrastructures de transport et mobilités » :

- Les travaux de mise en accessibilité de la gare du Mans (Sd'AP) pour un montant total de 3,930 M€, avec une participation de l'État de 1,965 M€ et de la Région à hauteur de 0,786 M€. La mise en service est prévue en décembre 2025.
- Les travaux de mise en accessibilité de la gare de la Ferté-Bernard (hors Sd'AP) pour un montant total actualisé de 4,090 M€, au lieu de 3,5 M€ inscrit au contrat, avec une participation de l'État de 1,023 M€ et de la Région à hauteur de 2,045 M€. La mise en service est prévue au premier trimestre 2026.
- Les études amont (APO) pour la mise en accessibilité de la gare – hors Sd'AP – de Pont-Château pour un montant total de 361 200 €. L'État a engagé sa participation en 2024 pour ces études, soit 90,30 k€. La Région finance ces études à hauteur de 180,6 k€.

3.2.2.3 – Fret ferroviaire

Le Plan de relance a permis de financer les travaux de rénovation des 30 km de **voie ferrée dédiée au fret entre Sablé-sur-Sarthe et Château-Gontier**, préservant ainsi les 85 kt de circulation annuelle et permettant le développement de nouveaux flux de fret ferroviaire, pour un montant de 24,15 M€ € dont 16,9 M€ à parité État et Région. La livraison des travaux a été inaugurée en septembre 2024, mais le premier train de fret a emprunté la ligne rénovée le 5 juin 2024.

L'avenant CPER prévoit une subvention de 18 M€, à parité entre l'État et la Région pour le développement du fret ferroviaire. Ainsi, afin de répondre à l'objectif de doublement de la part du fret ferroviaire à horizon 2030 de la Stratégie Nationale pour le Développement du Fret Ferroviaire (SNDF), l'État et la Région soutiennent la création et le développement des plateformes de transports combinés et la création et la modernisation des Installations Terminales Embranchées (ITE), ainsi que l'automatisation de l'accès au réseau ferré portuaire, le Priory.

Concernant les ITE, l'État et la Région ont conventionné avec trois entreprises mayennaises (Maisonneuve, CINERITES, Pigeon), en décembre 2024, pour un montant total de 2 088 964 € à parité État et Région au titre du nouveau dispositif d'aide d'État aux ITE validé par la Commission européenne en juillet 2024. Il s'agit des premières conventions nationales au titre de ce dispositif.

Régénération de la ligne capillaire fret entre Sablé-sur-Sarthe et Château-Gontier sur Mayenne

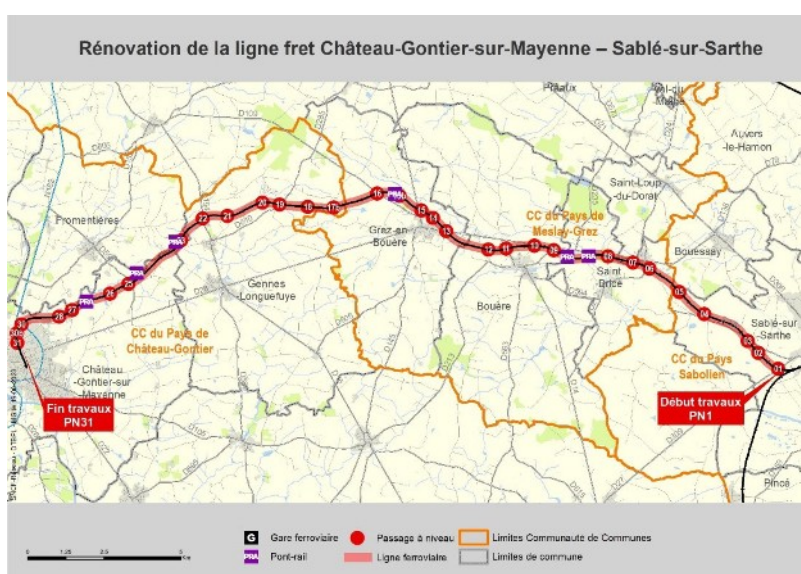
La ligne reliant Château-Gontier-sur-Mayenne à Sablé-sur-Sarthe, à voie unique, est exploitée uniquement pour les trains de fret des entreprises Séché Environnement et Maisonneuve, à raison de 75 000 tonnes de marchandise par an. Elle présente un enjeu majeur pour l'activité d'entreprises du Pays de Château-Gontier en favorisant un transport de marchandises plus respectueux de l'environnement.

Le chantier a consisté à renouveler des composants sur 30 km de voie (rails, ballast et traverses), avec pour partie la réutilisation de matériaux de dépose issus d'autres opérations de régénération sur des lignes voyageurs avoisinantes permettant ainsi de limiter significativement le coût et l'impact carbone des travaux.

En 2024, SNCF Réseau a renouvelé les 31 passages à niveau, réalisé la pose de la nouvelle voie, l'a mise à hauteur et a réalisé les travaux de signalisation sur les passages à niveau. La mise en service a eu lieu le 5 juin 2024 et l'inauguration officielle a eu lieu le 13 septembre 2024.

L'opération inscrite au CPER à hauteur de 33,9 M€ a été cofinancée par l'État (35 %), la Région (35 %), le Département de Mayenne (15 %) et la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier sur Mayenne (15 %).

Au 31 décembre 2024, l'État et la Région ont engagé la totalité de leur participation



Au 31 décembre 2024, 21,5 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés au titre

des opérations ferroviaires hors SERM (réseau ferroviaire, accessibilité des gares et PEM, fret ferroviaire) soit 49,8 M€.

3.2.3 – SERM Nantes/Saint-Nazaire, Angers, Le Mans

106,4 M€ sont inscrits au CPER dont 74,6 M€ contractualisés entre l'État (56,8 M€) et la Région (17,8 M€).

Les services express régionaux métropolitains (SERM ou RER métropolitains) doivent donner une alternative à la voiture dans une vingtaine de métropoles françaises. Ils consistent notamment en une offre TER cadencée, fréquente, continue sur une journée élargie et coordonnée avec les autres modes de transport, avec une tarification intégrée entre les différents transports urbains/périurbains. L'ensemble des autres modes de transport sont concernés pour mieux relier les territoires périurbains et ruraux aux métropoles tels que des lignes autocars express, le covoiturage, les itinéraires vélos et leurs rabattements vers les points d'arrêts structurants.

La Région des Pays de la Loire, Nantes Métropole et Saint-Nazaire Agglomération sont pleinement engagées dans la démarche, qui a été labellisée par le ministre des Transports en juin 2024. L'élaboration du projet de SERM s'amorce, avec un accompagnement de l'État durant cette période de préfiguration et une première mission confiée à l'Agence d'Urbanisme de la région nantaise qui mobilisera les acteurs tout au long de l'année 2025.

Le **nœud ferroviaire de Nantes** fait l'objet des premières attentions, avec les **premières études de modernisation des postes de signalisation et une étude des flux de voyageurs en gare**, dont le coût total de 70 000 € est financé à hauteur de 50 % par l'État, de 40 % pour la Région et de 10 % pour Nantes Métropole. Est également concernée la **ligne Nantes-Pornic/Saint-Gilles-Croix-de-Vie**, dont l'**étude de modernisation** a débuté, en parallèle de la poursuite de l'**étude d'une nouvelle halte ferroviaire au droit de l'aéroport Nantes Atlantique**.

Au 31 décembre 2024, 14,3 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés au titre des SERM (10,66 M€).

3.2.4 – Opérations portuaires

112 M€ sont inscrits au CPER dont 65,7 M€ contractualisés entre l'État (32,9 M€) et la Région des Pays de la Loire (32,8 M€). A cela s'ajoutent 2,15 M€ de crédits valorisés par l'État.

L'avenant au CPER 2021-2027 relatif aux « Infrastructures de transport et mobilités » prévoit un soutien financier pour six opérations d'investissement portuaire dont deux majeures à savoir :

- le quai en eau profonde dédié à l'éolien en mer (EOLE) estimé à 35 M€ dont 15 M€ État et 15 M€ Région,
- la modernisation de la forme-écluse Joubert, utilisée pour la logistique portuaire XXL, la construction et la réparation navale, estimée à 32 M€ dont 6 M€ État et 6 M€ Région.

Les quatre autres opérations concernent la régénération des ouvrages mobiles, formes et écluses de Saint-Nazaire, la poursuite des plateformes logistiques « Plug & Play » ou « clés en mains » et des capacités logistiques de Montoir, la régénération des postes rouliers de Montoir, et les études et la préparation des parcelles pour le développement de nouvelles énergies comme le courant de quai, l'hydrogène, l'e-carburant et le captage de CO2.

En 2024, sur les 4,5 M€ de part État pour financer les plateformes logistiques « Plug & Play » ou « clés en mains » et des capacités logistiques de Montoir, 0,600 M€ ont été engagés, soit 13 % de l'enveloppe provisionnée.

Au titre du précédent CPER, sur l'opération de régénération des ouvrages mobiles, en 2024, le port a remplacé

les vantaux aval de l'écluse Sud du port de Saint-Nazaire, qui constitue l'entrée principale pour les navires de commerce aux bassins de Saint-Nazaire. L'opération, d'un coût de 4,3 M€ a été co-financée par l'État (1,075 M€), la Région (0,924 M€) et par le Département de la Loire-Atlantique à hauteur de 0,478 M€.

En 2024 et dans l'attente de la formalisation des 6 conventions prévues dans l'avenant « Mobilités », la Région a attribué une enveloppe de 3 M€, qui s'ajoute aux 3 M€ déjà attribués en 2023. Cette enveloppe totale de 6M€ est fléchée pour les travaux de modernisation de la forme-écluse Joubert dont l'objectif est d'améliorer le fonctionnement de l'ouvrage, son niveau de service et d'offrir de nouvelles opportunités pour les filières du territoire.

• Études relatives à l'infrastructure pour l'éolien offshore à Saint-Nazaire

Le projet « Développement d'une infrastructure pour l'éolien flottant à Saint-Nazaire » prévoit la construction d'un quai à haut renforcement (30 t/m² contre 15 t/m² aujourd'hui) de 5 ha sur un linéaire de 700 m avec un tirant d'eau de 14 m de profondeur en bord à quai à Saint-Nazaire, en aval du pont de Saint-Nazaire, entre la forme Joubert et la forme C des chantiers de l'Atlantique. Le budget de l'opération est estimé à minima à 150 M€ pour lequel le Port a sollicité un financement européen et un financement de l'État au titre de France 2030, incluant le Plan d'Investissement d'Avenir (PIA 4). La mise en service de ce nouveau quai est prévue courant 2030. En 2024, sur les 15 M€ de part État inscrits au CPER pour financer le début du projet EOLE, 2,143 M€ ont été engagés soit 14 % de l'enveloppe contractualisée.

Au 31 décembre 2024, 13,3 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés au titre des opérations portuaires (8,74 M€).

3.2.5 – Opérations fluviales

1,5 M€ sont inscrits au CPER dont 1,5 M€ contractualisés par l'État.

Le transport fluvial émet 4 à 5 fois moins de gaz à effets de serre (GES) à la tonne transportée que le transport routier et consomme également jusqu'à 4 à 5 fois moins d'énergie. Qui plus est, le transport fluvial contribue à la diminution de l'accidentologie routière et à la décongestion des axes routiers. À ce titre, il peut aider à contribuer à la mise en place des zones à faibles émissions.

Il s'agira sur la durée du CPER d'identifier le potentiel de développement de nouvelles infrastructures fluviales notamment sur la Loire, en amont de Nantes. Parmi celles-ci, les Voies navigables de France (VNF) étudiera la rénovation et remise en service de l'ancienne cale de San Francisco à Nantes, estimée à 1,4 M€. En 2024, VNF a engagé une étude de faisabilité pour un montant de 70k€, en co-pilotage avec Nantes Métropole.

Au 31 décembre 2024, 4,7 % des crédits contractualisés par l'État ont été programmés au titre des opérations fluviales (70 k€).

3.2.6 – Modes actifs

Le CPER comporte un nouveau volet de mobilité consistant en l'aménagement d'itinéraires cyclables ayant une vocation vélotouristique, notamment les projets inscrits au schéma national ou régional des véloroutes.

121,4 M€ sont inscrits au CPER dont 46,9 M€ contractualisés entre l'État (29,2 M€) et la Région (17,7 M€). À cela s'ajoutent 6,5 M€ de crédits valorisés État pour financer 18 projets d'aménagements cyclables au titre de l'appel à projets n°6 du Fonds Mobilités Actives.

Au titre des crédits contractualisés, 52 créations ou sécurisations d'itinéraires cyclables ont été identifiées pour un montant de 113,9 M€ inscrits au CPER, dont 29,2 M€ contractualisés par l'État et 10,2 M€ contractualisés par la Région. Une enveloppe complémentaire de 7,5 M€ de la Région est mobilisée pour financer les itinéraires cyclables de rabattement vers les gares. La Région accompagne les projets en

application du règlement d'intervention du dispositif Pays de la Loire ACTIV (Aménagements cyclables touristiques des itinéraires et véloroutes).

Quatre premiers itinéraires ont fait l'objet de subventions en 2024 :

- l'aménagement du Boulevard des Pas Enchantés à Saint-Sébastien-sur-Loire, porté par Nantes Métropole pour un coût total de 3,5 M€ dont 1,155 M€ engagés par l'État et 0,200 M€ par la Région ;
- la partie Maine-et-Loire de la liaison entre Varades et Saint-Florent-le-Vieil, portée par le Département de Maine-et-Loire pour un coût total de 5 M€ dont 1,65 M€ engagés par l'État ;
- l'aménagement du Boulevard Nature au Mans, porté par Le Mans Métropole pour un coût total de 1,167 M€ dont 0,500 M€ engagés par la Région ;
- l'aménagement de la Liaison entre Chambellay et Montreuil-sur-Maine porté par le Département de Maine-et-Loire pour un coût total de 402 k€ dont 141 k€ engagés par la Région.

Au 31 décembre 2024, 7 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés au titre des itinéraires cyclables (3,285 M€).

Aménagement du Boulevard des Pas Enchantés à Saint-Sébastien sur Loire (44)

Nantes Métropole a adopté en 2021 un Schéma Directeur des itinéraires cyclables afin de répondre à l'ambition de passer de 3 % à 12 % de part modale vélo à horizon 2030.

L'aménagement du Boulevard des Pas Enchantés sur la Commune de Saint-Sébastien-sur-Loire s'inscrit dans cette dynamique, venant ainsi structurer les déplacements cyclables dans la Métropole. Cette section cyclable, future voie magistrale de la métropole, est également l'itinéraire sud de La Loire à Vélo (EuroVélo 6), itinéraire cyclotouristique de plus de 900 km, reliant Saint-Brévin-les-Pins (Loire Atlantique - 44) à Cuffy (Cher – 18).

En 2022, la fréquentation touristique de La Loire à Vélo a doublé par rapport à 2015 : 2 millions de cyclistes par an et 54 M€ de retombées économiques. À ce titre, les aménagements actuels ne répondent plus aux ambitions de confort et de sécurité pour les usagers de cette piste cyclable.

L'aménagement concerne 4,3 km de piste cyclable reliant le rond-point de Gréneraie au rond-point des Savarières et présente les caractéristiques suivantes :

- Une piste bidirectionnelle (largeur minimale de 3 mètres) avec enrobé clair en remplacement d'un revêtement en sablé compacté fortement dégradé. Prise en compte de sa pérennité dans le temps et de la sécurité des cyclistes lors de déplacement de nuit (meilleure diffusion de la lumière des cycles sur revêtement clair).
- Une meilleure séparation du cheminement piéton par des bandes d'espaces verts ou par des pavés en granit.
- Une amélioration de la sécurité au niveau des carrefours pour une meilleure cohabitation entre les voitures, les vélos et les piétons.

Les travaux ont débuté en mai 2024 et au 31 décembre 2024, les tronçons 1 et 3 étaient finalisés (tronçon 1 : Gréneraie-Pont Senghor et tronçon 3 : Giratoire du Super U-Giratoire du stade Henri Massé). L'ensemble des travaux devrait être finalisé à la fin du printemps 2025.

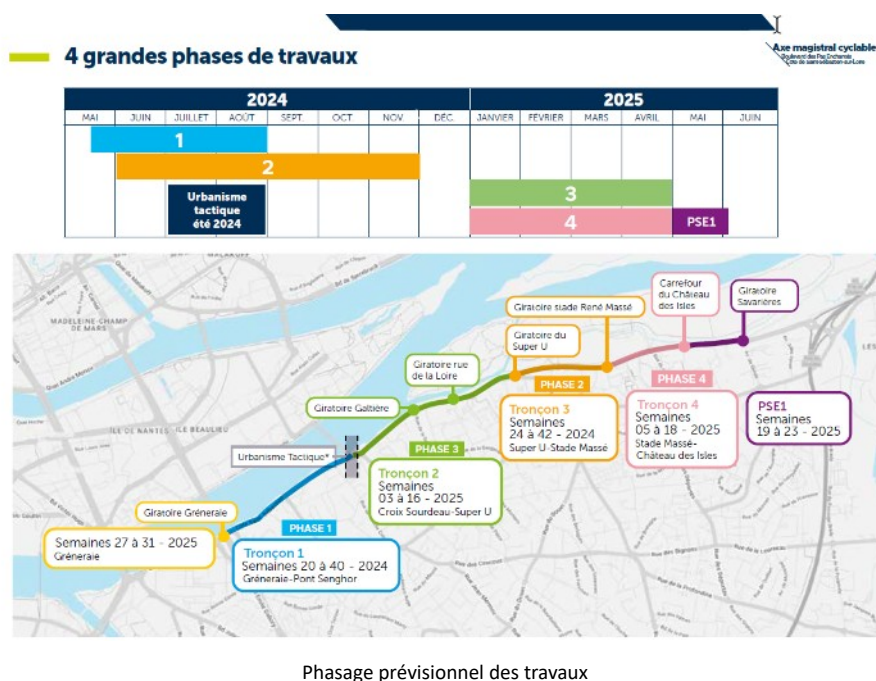
Cette opération, sous maîtrise d'ouvrage de Nantes Métropole, est inscrite au CPER à hauteur de 3,5 M€ dont 1,155 M€ de l'État, 0,500 M€ de la Région et 1,845 M€ de Nantes Métropole.

Au 31 décembre 2024, 91,4 % des crédits inscrits ont été engagés (3,2 M€). À noter que Nantes

métropole a engagé davantage que sa participation inscrite au CPER, avec un financement réel de 3,35 M€ en 2024.



Projet d'aménagement du Boulevard des Pas Enchantés à Saint-Sébastien sur Loire - Crédits photo Christopher Kravtchenko / kinodeo



3.2.7 – Desserte de l’aéroport de Nantes – Atlantique

22,3 M€ sont inscrits au CPER dont 17,95 M€ contractualisés entre l’État (13,6 M€) et la Région (4,35 M€).

Un comité de pilotage s'est tenu en juillet 2024 avec les partenaires du Schéma directeur d’accessibilité du secteur de Nantes Atlantique et les maîtrises d’ouvrage concernées par les projets (Nantes Métropole, SNCF Réseau, SNCF Gares&Connexions, DIR Ouest, Département de la Loire-Atlantique), afin de suivre l’avancement des différents projets et valider les scénarios préférentiels d’implantation de la future halte ferroviaire pour permettre la poursuite des études préliminaires. Celles-ci ont été engagées en septembre 2024 par SNCF Gares & Connexions (achèvement prévu en juillet 2025), tandis que les études d’avant-projet relatives aux infrastructures du bus à haut niveau de service (BHNS) sur la route de Pornic ont été achevées et que les études préliminaires relatives à son insertion sur la voie métropolitaine (VM) 85 ont été lancées en février

2024.

Sur le volet routier, les 8,1 M€ contractualisés pour réaliser les voies d'entrecroisement entre les portes de Bouguenais et Retz (scénario mixte VE/VRTC) pour le parcours du BHNS permettront de financer les travaux prévus pour 2026-2027.

3.2.8 – Soutien aux transports collectifs et autres modes de transports

37,67 M€ de crédits valorisés par l'État sont inscrits au CPER pour le subventionnement des 9 projets lauréats de l'appel à projets du ministère des Transports dédié aux transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux (TCSP n°4).

Dans ce cadre, 2 projets ont fait l'objet de conventions de financement en 2024 pour un total de 22,39 M€ de subventions :

- 17,95 M€ de subventions ont été accordés à Nantes Métropole pour le projet des 3 nouvelles lignes de transport (DNLT) n° 6, 7 et 8 (convention du 05/12/2024).
- 4,44 M€ de subventions ont été attribués à Saint-Nazaire Agglomération pour le projet « helYce+ » de réalisation de 3 lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) (convention du 26/11/2024).

À cela s'ajoutent 400 k€ de financements dont 250 k€ État et 150 k€ Région pour la réfection de la piste de l'aérodrome de Laval. L'État a engagé la totalité de sa participation en 2023.

Au 31 décembre 2024, 88,7 % des crédits inscrits ont été programmés (33,72 M€).

Au 31 décembre 2024, pour l'ensemble du volet « Mobilités 2023-2027 », 28,1 % des crédits inscrits au contrat par l'État et la Région (crédits contractualisés et valorisés) ont été programmés (234,2 M€).

Au titre des crédits contractualisés, 20,7 % des crédits inscrits ont été programmés (112,3 M€).

VOLET THÉMATIQUE 4 – Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires

Au cœur des objectifs du CPER 2021-2027 figure la nécessité de préserver le modèle de développement ligérien qui a fait sa force au cours des dernières décennies : un aménagement du territoire équilibré, la préservation d'un cadre de vie de qualité, l'attention aux plus fragiles et la force de l'engagement civique au plus près des territoires.

Sur ce volet, 1,65 Mds€ sont inscrits au CPER dont 493,5 M€ contractualisés entre l'État (218,8 M€) et la Région (274,7 M€).

4.1 – Cohésion territoriale

L'armature territoriale en Pays de la Loire présente la particularité d'être équilibrée avec un maillage fin de villes et de bourgs qui organisent l'espace régional. Elle est cependant caractérisée par des évolutions profondes qui tendent à faire évoluer les équilibres traditionnels (développement résidentiel, commercial et économique en périphérie, perte d'attractivité dans les franges régionales...).

Le constat de ces évolutions qui génèrent des disparités sur le territoire régional en matière d'accès aux services et aux équipements, de mobilités, de revenus ou encore en matière de logements motive une intervention renouvelée, renforcée et coordonnée de l'État et de la Région au travers notamment de la mobilisation de leurs dispositifs contractuels territoriaux.

Par ailleurs le volet territorial du CPER 2021-2027 intègre deux objectifs spécifiques développés ci-dessous : la résorption des friches et l'accompagnement du territoire de Cordemais.

455,1 M€ sont inscrits au CPER dont 386,6 M€ contractualisés entre l'État (176,6 M€) et la Région (210 M€).

4.1.1 – Faire converger les politiques d'aménagement du territoire de l'État et des collectivités territoriales dans le cadre de contractualisations de territoire ambitieuses et partagées

4.1.1.1 – Soutien aux territoires ruraux et péri-urbains

L'État et la Région interviennent en complémentarité dans la mise en œuvre des différents dispositifs d'accompagnement des dynamiques territoriales.

Les crédits mobilisés par l'État soutiennent pour l'essentiel la revitalisation des territoires à travers les programmes Petites Villes de Demain (PVD), Action Cœur de Ville (ACV), France Services et les projets inscrits dans le cadre d'un CRTE. Les principaux domaines d'intervention concernent la santé et l'offre de soins via l'aménagement de maisons de santé, l'accessibilité aux services publics, la transition écologique ou encore les services aux publics via l'aménagement d'équipements sportifs, d'accès à la culture et d'infrastructures favorisant les mobilités douces. Ce soutien se traduit à la fois en subventions d'investissement, au fonctionnement (France services) et à l'ingénierie avec le financement de 45 chefs de projets PVD.

En 2024, l'État a engagé 17,8 M€ pour soutenir ces politiques dont 5 M€ de Fonds national d'aménagement du territoire (FNADT), 11,4 M€ de Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et 1,4 M€ au titre du programme PVD.

La Région a adopté en décembre 2022 une nouvelle feuille de route dédiée aux territoires sur la période 2023-2026 afin de les accompagner dans leur développement et leur attractivité. La politique territoriale régionale, mise en œuvre dans le cadre du Pacte régional stratégique, vise à soutenir les projets d'investissement des

intercommunalités, des communes et centralités autour des quatre priorités régionales : l'emploi/économie, la jeunesse, la transition écologique et la prise en compte du handicap.

En 2024, la Région Pays de la Loire a mobilisé 2,3 M€ en soutien aux projets des communes jouant un rôle de centralité (dispositif Fonds régional de revitalisation des centres-villes) ainsi que 2,9 M€ au bénéfice des communes rurales de moins de 3 500 habitants (Dispositif Pays de la Loire investissement communal). La Région a par ailleurs soutenu 46 projets dans les territoires à hauteur de 12,81 M€ en 2024, au titre des Contrats Pays de la Loire 2026. Enfin, elle soutient également des réseaux des partenaires (URCAUE, Agences d'urbanisme, ...) afin que ces derniers puissent mettre leur expertise aux services des territoires.

Aménagement de la place du 11 novembre à Laval

Projet phare de la transformation urbaine du centre-ville de Laval, l'opération de réaménagement de la place du 11 novembre a pour objectif de créer un espace partagé et apaisé en cœur de ville. Il s'inscrit dans le programme Action Cœur de Ville, dédié à l'amélioration du cadre de vie, dont Laval fait partie.

À travers une opération de requalification complète, le projet comprend à la fois l'aménagement des espaces publics de la place et la construction d'une halle gourmande. L'ampleur des travaux a nécessité la réalisation de fouilles archéologiques.

Au-delà d'un simple réaménagement, la future place préfigure une nouvelle manière d'appréhender la ville avec notamment une redéfinition complète des circulations (place centrale aux mobilités douces, accès facilité en transports en commun...) et la création d'espaces d'animation modulables. Le projet de halles gourmandes permettra également de renforcer l'offre commerciale en centre-ville. Ouvertes sur l'extérieur, elles offriront un nouvel espace de convivialité. Enfin, la ville accordera davantage de place à la nature en travaillant sur la plantation d'arbres et d'espaces de pleine terre ainsi que sur la gestion écologique des eaux pluviales.

La mise en œuvre était planifiée de 2023 à 2025. Après une transformation durant plus de deux ans, le chantier est actuellement dans sa dernière phase et doit se terminer en juin 2025.

Le projet d'un coût total de 18,6 M€ a bénéficié des soutiens suivants de la part de l'État et de la Région :

- État : 2,97 M€ (DSIL / FNADT / FNAP - ministère de la Culture)
- Région (Plan de Relance) : 0,660 M€ dont 0,137 M€ pour la construction des halles place du 11 novembre et 0,522 M€ pour l'implantation de la halle gourmande (études et gros œuvre)



Projection de la place du 11 novembre de Laval - Agence Pyralis - SABH Architecte

4.1.1.2 – Soutien aux quartiers prioritaires de la politique de la ville

En complément des crédits gérés directement par l'ANRU au titre des opérations d'intérêts national en Pays de la Loire (289 M€), 61,6 M€ de crédits ANRU sont inscrits au CPER pour financer les 9 projets d'intérêt régional pilotés par le préfet de région. Les projets retenus visent à améliorer le cadre de vie, promouvoir la mixité sociale, désenclaver les quartiers et stimuler le développement économique grâce à des opérations de destruction-reconstruction, de réhabilitation et de relogement des habitants. 13 M€ ont été engagés par l'État en 2024 dont 8,9 M€ de subventions ANRU et 4,1 M€ de prêts bonifiés d'Action Logement, portant à 54,6 M€ les financements de l'ANRU depuis 2021, soit 89 % de l'enveloppe inscrite au CPER.

La Région est partenaire des collectivités et de l'État dans les programmes de rénovation urbaine situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elle a également adopté le fonds de soutien Action Cœur de Ville et Contrat de Ville en décembre 2022, afin de soutenir les projets dans ces quartiers. À ce titre, 3 projets ont été soutenus en 2024 à hauteur de 436 k€ sur la communauté urbaine de Le Mans Métropole et la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (Saint Nazaire Agglomération). La Région des Pays de la Loire est également signataire des nouveaux Contrats de Villes en tant que partenaire.

Le **centre de ressources politique de la ville inter-régional Bretagne/Pays de la Loire**, « RésO Villes » assure trois missions socles :

- contribuer à l'animation technique des réseaux d'acteurs ;
- accompagner la montée en compétences des acteurs locaux ;
- capitaliser et diffuser les connaissances et retours d'expériences.

En 2024, RésO Villes a continué de travailler à la mise en réseau et la montée en compétence des acteurs de la politique de la ville ligériens par des formats mixtes, adaptés et modulables : distanciel, présentiel et nombreux outils numériques.

Ces axes généraux se traduisent en 2024 par la mise en œuvre d'actions dans les champs suivants :

- Pôle cohésion sociale : accompagnement des acteurs de l'éducation notamment dans le cadre des cités éducatives, la santé comme déterminant de lutte contre les inégalités, la lutte contre les discriminations, la participation citoyenne...
- Pôle urbain : appropriation et aménagement des espaces publics, tranquillité publique et bien vivre ensemble...
- Pôle transitions et développement économique : quartiers en transition, mobilisation des partenaires locaux autour de l'insertion et de l'entrepreneuriat...
- Pôle data et quartiers : inscription de clauses data dans les contrats de ville, diffusion de la démarche data au plan régional et national...

À ces missions socles s'est ajoutée en 2024 la réalisation d'un livre portrait de créateurs-trices d'entreprises des QPV afin de promouvoir les talents des quartiers et de valoriser les dispositifs de repérage et d'accompagnement mis en place par l'État et Bpifrance dans le cadre du programme « Entrepreneuriat quartiers 2030 » (11 000 €).

Au 31 décembre 2024, l'État et la Région ont engagé 164,6 M€ (dont 126,2 M€ État et 38,45 M€ Région), pour accompagner la revitalisation des territoires et la politique de la ville, soit 42,6 % des crédits contractualisés. Par ailleurs, l'État a engagé 45,3 M€ au titre de la relance.

4.1.2 – Résorption de friches

L'État mobilise sur la durée du CPER 2021-2027, 2,5 M€ pour accompagner les projets de résorption de friches s'inscrivant dans le cadre de projets de renouvellement urbain intégrés dans un contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA). Par ailleurs dans le cadre de l'accord de relance État et Région, le contrat a prévu de mobiliser respectivement 10,2 M€ et 2M€ sur 2020-2022, en complément des crédits contractualisés.

En 2021 et 2022, trois appels à projets « fonds Friches - recyclage urbain » lancés par l'État, dotés d'une enveloppe totale de 26,3 M€ sur le BOP 362, au lieu des 12,7 M€ initialement prévus, avaient permis de retenir 81 lauréats en Pays de la Loire, portant ainsi à 100 ha la surface de friches recyclées en région. Un quatrième appel à projets, non intégré au CPER, a été lancé par l'État début 2023 dans le cadre du Fonds vert. Doté d'une enveloppe de 10,8 M€ sur le programme 380 « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires », cette mesure du Fonds vert a bénéficié à 33 projets, représentant 57 ha.

En 2024, la mesure recyclage foncier a été confirmée au sein du Fonds vert et a pu bénéficier d'une enveloppe de 13,2 M€ hors CPER permettant de soutenir 37 lauréats et représentant 48 ha.

Concernant l'accompagnement des projets intégrés dans un projet partenarial d'aménagement, le PPA « initial » du Mans, dont la signature est antérieure au CPER, n'était pas éligible à cette enveloppe mais d'éventuels avenants à ce même PPA pourraient y prétendre. D'autres territoires sur lesquels des PPA ont pu être évoqués sans être concrétisés à ce stade pourraient bénéficier de cette enveloppe pluriannuelle. L'enveloppe État contractualisée de 2,5 M€ n'est donc pas encore mobilisée.

4.1.3 – Accompagnement du territoire de Cordemais et de l'estuaire de la Loire

Pour accompagner les différents projets visés dans le « Pacte pour la transition écologique et industrielle de la centrale de Cordemais et de l'estuaire de la Loire », signé le 17 janvier 2020, l'État mobilise une enveloppe de 10 M€ valorisée dans le CPER 2021-2027. Une enveloppe de 3 M€ (État) est par ailleurs inscrite au CPER pour financer l'aménagement du Port de la Turballe.

Le préfet de région Pays de la Loire a réuni, le 15 novembre 2024, le comité plénier du pacte de Cordemais à la préfecture à Nantes en présence du délégué interministériel à l'accompagnement des territoires en transition énergétique.

Au cours de cette réunion, le groupe EDF a ainsi confirmé son intention de cesser la production électrique de la centrale de Cordemais en 2027. EDF a dans un second temps introduit le projet de Framatome de création d'une usine de préfabrication et de montage de tuyauteries nucléaires pour le circuit secondaire principal des EPR2. Ce projet en cours d'étude s'inscrit dans un calendrier prévisionnel et aligné sur le programme de construction des EPR2. La mise en production est attendue en 2029 ce qui nécessite de lancer le projet dès 2025.

Au 31 décembre 2024, l'État a engagé 7,2 M€, dont 5,2 M€ au titre du Pacte de Cordemais, soit 55 % des crédits inscrits. La Région accompagne également les projets du territoire au travers de ses différentes politiques publiques qui sont valorisées au titre des autres volets.

Au 31 décembre 2024, 62,6 % des crédits inscrits au contrat sur le volet Cohésion territoriale (crédits contractualisés, relance et valorisés) ont été programmés par l'État et la Région (285 M€).

Au titre des crédits contractualisés, 57,5 % des crédits inscrits par l'État et la Région ont été programmés (222,4 M€).

4.2 – Santé

Les axes identifiés portent sur l'accès à l'offre de santé, l'accompagnement des territoires où la démographie des professionnels de santé est difficile, le soutien aux projets structurants et innovants permettant de renforcer la qualité de l'offre, et la montée en puissance des formations sanitaires et sociales.

463 M€ sont inscrits au CPER dont 442 M€ État (140,5 M€ relance et 301,5 M€ valorisés) et 21 M€ Région (crédits contractualisés).

4.2.1 – Faciliter l'accès à la santé sur tous les territoires

4.2.1.1 – Soutenir le déploiement de la télémédecine

En cohérence avec la stratégie régionale de l'ARS Pays de la Loire, la Région accompagne des projets de déploiement territorial de la télémédecine dans le cadre d'un Fonds régional « télémédecine et équipements numériques en santé ». Les projets médicaux de télémédecine ont vocation à s'intégrer aux projets de santé des territoires.

Dans cette logique, l'idée est de favoriser l'émergence de projets territoriaux, à partir de l'analyse des besoins de la population et de tous les acteurs en santé, en co-portage et co-financement avec les collectivités et les autres partenaires du territoire.

Au 31 décembre 2024, l'État (ARS) a engagé la totalité de son enveloppe inscrite au CPER, soit 3 M€, pour financer l'ingénierie et l'équipement des établissements et professionnels de santé. Cette enveloppe a été engagée en totalité dès 2022 et tous les crédits inscrits par l'État ont été mandatés. La Région a engagé 1,2 M€ hors CPER en 2024 sur cette thématique, l'enveloppe globale de la Région inscrite au CPER ayant été totalement engagée dès 2023.

Par ailleurs, il est à noter que la Région mobilise des fonds européens pour des projets de santé. Ainsi, dans le cadre de la programmation 2021-2027 du FEDER, plusieurs projets de déploiement d'équipements de télémédecine devraient être accompagnés à partir de 2025.

4.2.1.2 – Soutenir la création de maisons de santé pluriprofessionnelles

Un des enjeux principaux de l'accès aux soins est d'encourager le maintien et l'installation durable des professionnels de santé. Leur regroupement au sein de maisons de santé pluriprofessionnelles, d'équipes de soins primaires coordonnées localement autour du patient, de centres de santé pluriprofessionnels ou d'organisations innovantes, dans le cadre d'un projet commun de santé sur le territoire, en concertation étroite avec l'ARS, est un levier d'action fortement plébiscité.

Au 31 décembre 2024, 3,2 M€ ont été engagés par l'État, dont 0,527 M€ en 2024, en complément des crédits du volet « Cohésion territoriale » mobilisés sur cet enjeu, notamment pour financer l'écriture des projets de santé, la structuration des équipes ou encore le soutien au démarrage. Au 31 décembre 2024, 5,4 M€ ont été engagés par la Région dont 3,7 M€ au titre du CPER. L'enveloppe contractualisée de la Région est d'ores et déjà entièrement engagée.

4.2.1.3 – Renforcer l'offre de formation en infirmiers et aides-soignants

La nécessité d'organiser la continuité des soins et de s'adapter au vieillissement de la population impliquent de conforter l'offre de formation, en particulier pour les soins et l'accompagnement de proximité réalisés par les infirmiers, les aides-soignants et les accompagnants éducatifs et sociaux.

Dans le cadre du Plan de relance, l'État a apporté son soutien aux Régions pour accompagner la création de

places supplémentaires dans les instituts de formation aux soins infirmiers (IFSI) et d'aide-soignant (IFAS). L'État a engagé la totalité de sa participation, soit 8,4 M€. Au 31 décembre 2024, la Région a engagé 38,7 M€ sur cet enjeu dont 15,9 M€ au titre du CPER. L'enveloppe contractualisée de la Région est totalement engagée depuis fin 2023.

4.2.2 – Soutenir l'investissement dans les établissements de santé

242 M€ de crédits État sont inscrits au titre du CPER pour soutenir l'investissement dans les établissements de santé, dont 132,1 M€ de financements du Ségur de la santé et 110 M€ du Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés. A titre exceptionnel, les crédits « Ségur » inscrits sur 2021-2022 couvrent la période 2021-2025, ils feront donc l'objet d'engagements les prochaines années.

Au 31 décembre 2024, 110,6 M€ de crédits du « Ségur de la santé » ont été engagés, dont 47,4 M€ en 2024, soit 84 % des crédits inscrits, pour soutenir l'investissement du quotidien des établissements de santé (public et privé). Les opérations financées ont visé l'achat ou le remplacement de matériel et d'équipements et la réalisation de petits travaux pour améliorer les conditions de travail et l'accueil des patients dans les établissements de santé.

Par ailleurs, 61,3 M€ ont été engagés par l'État au 31 décembre 2024 dont 53,7 M€ dans le cadre du Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés, soit 60 % des crédits inscrits, et 7,7 M€ pour la création du centre de cancérologie de la Sarthe au Mans, soit 38 % des crédits inscrits. La Région a engagé 1,4 M€ au 31 décembre 2024 pour soutenir l'investissement dans les établissements de santé.

Centre hospitalier départemental de Vendée – Acquisition du Robot Chirurgical Da Vinci

À travers l'acquisition du Robot Chirurgical Da Vinci, équipement de pointe doté de quatre bras articulés capable de répondre en temps réel aux gestes du chirurgien, le CHD Vendée a la volonté d'améliorer son niveau de prise en charge des patients et de permettre à ses équipes médicales de travailler avec des équipements de premier niveau, innovant et de haute technologie.

La présence d'un tel équipement pour un centre hospitalier départemental est essentielle :

– pour les patients tout d'abord : cet équipement permet une meilleure prise en charge, avec des durées d'hospitalisation réduites, des actes moins invasifs et une meilleure récupération. De plus en plus de patients et leurs médecins sont informés des avantages des actes réalisés avec un robot chirurgical et beaucoup demandent à se faire soigner dans les centres hospitaliers qui en sont dotés. Il s'agit donc d'améliorer la prise en charge en proximité. Également, le robot chirurgical permet de prendre en charge des patients suivis en cancérologie, des cas complexes ou des patients qui sont difficilement opérables par les méthodes classiques.

– pour les professionnels de santé, les chirurgiens en particulier : il s'agit d'un équipement multidisciplinaire, qui intéresse des chirurgiens de plusieurs spécialités (urologie, gynécologie, digestif, ORL, cancérologie) formés à l'utilisation d'un robot chirurgical. Par ailleurs, des actes réalisés avec un robot chirurgical, apportent pour le praticien, une certaine ergonomie dans leur travail et un gain de temps dans la réalisation des actes médicaux et donc potentiellement permettre plus de prises en charge.

Pour le CHD, mais également pour le département de la Vendée qui ne possède aucun plateau technique hospitalier disposant d'un robot chirurgical, cet équipement représente un véritable levier d'attractivité pour le recrutement de nouveaux chirurgiens et de nouveaux internes qui choisissent leur terrain de stage. L'équipement a été installé sur le plateau technique du CHD à la Roche-sur-Yon.



Source : Direction de la Communication et du Mécénat - CHD Vendée

Le coût total de l'acquisition est de 1,4 M€. La Région a attribué une subvention de 325 k€ au titre du « Fonds de soutien aux équipements hospitaliers dédiés aux soins », mesure du Plan Région Santé 2022-2028. De son côté l'ARS a apporté un financement de 325 k€. Le Conseil départemental de la Vendée et la Ligue contre le cancer ont également financé le projet à hauteur de 325 k€ et 130 k€.

4.2.3 – Concrétiser l'engagement du contrat d'avenir de construire un campus hospitalo-universitaire sur l'île de Nantes

Au titre du CPER 2021-2027, l'État apporte un financement de 185 M€ à la construction du futur CHU (sur un financement total État de 450 M€). Au 31 décembre 2024, l'État a engagé la totalité de sa participation prévue au CPER.

En parallèle, l'État participe aux volets « formation » et « recherche » du projet via la création de la nouvelle Faculté de Santé et d'un nouvel institut de recherche en santé IRS 2020 (cf. plus haut, partie 2.2.1 – Renforcer l'attractivité des campus ligériens et rénover le patrimoine énérgivore).

Quartier hospitalo-universitaire – Île de Nantes

Un quartier de la santé d'envergure européenne :

Le quartier de la santé sur l'Île de Nantes est constitué d'un nouvel hôpital qui en est le socle, un pôle d'enseignement de 7000 étudiants (financé par la Région et l'État), des Instituts de Recherche (2 sur le quartier), l'i-site NExt sur les thématiques « santé et industrie du futur » et un projet de création de valeurs en santé (« Station S » portée par Nantes Métropole).

Il représente une unité de lieu, en centralité de la Métropole, pour les soignants, chercheurs et entrepreneurs, crée les conditions d'une hybridation permettant de développer de nouveaux produits et services en santé.

Un fort engagement de l'ensemble des acteurs et des collectivités locales :

- Une participation financière majeure des collectivités territoriales (Nantes Métropole, Région) au projet du CHU et à celui du futur quartier de la santé : 278 M€ de la métropole pour l'accessibilité ; 218 M€ pour le pôle santé, 60 M€ pour l'IRS 2020 ;
- Trois nouvelles lignes de transports publics validées par le Conseil Métropolitain (deux de tramway et un busway à vocation électrique).

Un projet hospitalier conforté par la crise sanitaire et adapté aux enjeux du développement durable :

- 91 % de chambres individuelles (contre 35 % aujourd'hui) ;
- Évolutivité des plateaux d'hospitalisation
- 10 % de capacités supplémentaires en soins critiques ;
- une approche globale pour limiter l'impact environnemental, de la phase chantier à la conception des

locaux : performance énergétique du nouvel hôpital significativement améliorée (panneaux photovoltaïques, géothermie)... ; hôpital bas carbone (matériaux bio-sourcés, béton bas-carbone) ; toits végétalisés...

Une opération sous maîtrise et une trajectoire financière sécurisée :

L'opération est divisée en quatre chantiers attribués à des entreprises différentes. Le clos couvert est en grande partie réalisé. Parallèlement le CHU prépare les nouvelles organisations en anticipation de l'installation dans le nouvel hôpital à l'horizon 2027.

L'opération fait l'objet d'un plan de financement équilibré et soutenable pour l'établissement reposant sur un soutien de l'État à hauteur de 450 M€ de cette opération de 1,290 milliards d'euros pour le seul projet hospitalier.

Au titre du CPER 2021-2027, l'État apporte un financement de 185 M€. Depuis le début du CPER, 233,5 M€ ont été engagés par l'État sur ce projet, largement au-delà des crédits inscrits.



Perspective. Futur Centre Hospitalier Universitaire (CHU) © Art & Build Architecte/Pargade/Samo

Au 31 décembre 2024, 84,8 % des crédits inscrits au contrat sur le volet « Santé » (crédits contractualisés, relance et valorisés) ont été programmés par l'État et la Région (392,4 M€).

Au titre des crédits contractualisés, la totalité des crédits inscrits ont été programmés (21 M€ – Région).

4.3 – Formation, emploi et apprentissage

Les enjeux identifiés par l'État et la Région dans le cadre de la stratégie régionale s'articulent autour de 5 axes auxquels le CPER 2021-2027 s'attachera à répondre :

- Encourager l'expérimentation de solutions innovantes pour le recrutement et la gestion des ressources humaines par les entreprises ;
- Enrichir l'offre des formations proposées aux actifs ligériens, et en particulier aux demandeurs d'emploi et aux publics les plus éloignés de l'emploi ; en particulier développer des parcours « sans couture » avant, pendant et après la formation ;
- Favoriser la connaissance réciproque et faciliter la rencontre entre les entreprises et leurs futurs salariés ;
- Lever les freins périphériques à l'emploi ;
- Créer les conditions d'une coopération durable entre les acteurs institutionnels.

635,2 M€ sont inscrits au CPER dont 24,8 M€ contractualisés entre l'État (11,6 M€) et la Région (13,2 M€) pour accompagner l'évolution des besoins des entreprises et des personnes et favoriser l'attractivité des métiers.

Par ailleurs, la Région valorise 189 M€ pour soutenir le développement de l'apprentissage. Enfin, l'État et la Région valorisent 377,5 M€ dont 171,5 M€ État et 206 M€ Région, pour déployer le pacte régional d'investissement dans les compétences, auxquels s'ajoutent 32,7 M€ de crédits relance État pour financer les formations supplémentaires du plan « 1 jeune 1 solution ».

4.3.1 – Accompagner l'évolution des besoins de formation des entreprises et des personnes, et favoriser l'attractivité des métiers

4.3.1.1 – CARIF-OREF / ORCI

12,7 M€ sont contractualisés entre l'État (4,8 M€) et la Région (7,9 M€) pour soutenir les Centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation (Carif), les Observatoires régionaux de l'emploi et de la formation (Oref) ainsi que l'Observatoire Régional des Compétences Industrielles (ORCI) portés par l'État et la Région.

En 2024, l'ORCI a poursuivi ses travaux pour contribuer à une meilleure connaissance des métiers industriels et des besoins en compétences des entreprises par le renouvellement de l'enquête annuelle sur les besoins en recrutement des entreprises de l'Inter-industrie, l'actualisation du panorama emploi-formation de l'Inter-Industrie des Pays de la Loire et la coanimation des groupes de travail dédiés aux dialogues et contrats d'objectifs sectoriel « Inter-Industrie ».

Au 31 décembre 2024, l'État et la Région ont engagé 6,95 M€ (dont 2,9 M€ État et 4,05 M€ Région), soit 54,8 % des crédits inscrits.

4.3.1.2 – ARACT

2,97 M€ sont contractualisés entre l'État (1,92 M€) et la Région (1,05 M€) pour financer l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT).

Les travaux menés en 2024 s'inscrivent dans la continuité de ceux de 2023. L'essentiel de l'expertise de l'ARACT a été mobilisé pour travailler sur les problématiques de recrutement des entreprises ligériennes. Ses actions se sont déployées autour de 5 axes principaux :

- L'attractivité des conditions de travail et d'emploi dans les entreprises et les territoires ;
- L'inclusion, la professionnalisation et le maintien en emploi ;
- Les transitions numérique, écologique et les nouvelles formes de travail et d'emploi ;

- Les relations sociales et le management ;
- La promotion des conditions de travail (QVCT) et le renforcement du partenariat.

Au 31 décembre 2024, l'État et la Région ont engagé 1,6 M€ (1,1 M€ État et 0,5 M€ Région), soit 53,8 % des crédits inscrits pour soutenir l'ARACT dans le déploiement de ses travaux.

4.3.1.3 – GPEC / EDEC

9,16 M€ sont contractualisés entre l'État (4,92 M€) et la Région (4,24 M€) pour accompagner les démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) et d'Engagement de Développement des emplois et des Compétences (EDEC).

En 2024, en lien avec les priorités nationales et régionales et dans le cadre d'un Appel à projets permanent dédié, les démarches GPEC/EDEC ont été portées par différents acteurs vers trois typologies d'actions :

- Le renforcement de l'observation sur les métiers du numérique et l'appui à des actions opérationnelles visant à renforcer l'attractivité de ces métiers (ADN Ouest) et l'accompagnement des entreprises face aux grandes transitions auxquelles elles sont confrontées :
 - écologique, accompagnement du parcours Convention des entreprises pour le climat ou avec une entrée plus sectorielle (FRTP ou OPCOEP)
 - numérique (OPCO AKTO) ;
- La professionnalisation des ressources humaines des entreprises en soutien à leurs transformations via le programme régional DINAMIC (CCIR PdL) ;
- L'appui aux actions de GPEC au plus près des entreprises, notamment TPE/PME (ex : Poursuite de l'action portée par la CC Erdre et Gesvres).

Au 31 décembre 2024, l'État et la Région ont engagé 5,9 M€ au titre du CPER (dont 1,64 M€ État et 5,63 M€ Région plafonné à 4,2 M€ dans la limite de l'enveloppe inscrite au CPER), soit 64,3 % des crédits inscrits pour accompagner les démarches de GPEC et EDEC.

4.3.2 – Soutenir le développement de l'apprentissage

L'État et la Région, avec les partenaires réunis au sein du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP), sont mobilisés afin de soutenir le développement d'une offre de formation en apprentissage de qualité en lien avec les territoires et leurs besoins.

La Région avait prévu de mobiliser, sur la durée du CPER, une enveloppe de 189 M€ de crédits valorisés à l'appui du développement de l'apprentissage dans le cadre des crédits délégués par l'État à la Région – via France Compétences – à la suite de la dernière réforme de l'apprentissage et de l'alternance.

Dans le cadre du décret du 21 février 2024, portant sur le gel des crédits nationaux à hauteur de 10 milliards d'euros dans le budget 2024 de l'État, le Ministère du Travail a réduit de 50 M€ la ressource allouée aux Régions pour le fonctionnement des CFA, soit une baisse de 36 % pour chaque Région. Le budget annuel des Pays de la Loire est ainsi passé de 10,99 M€ en 2023 à 7,01 M€ en 2024.

Cette diminution d'enveloppe ayant vocation à perdurer sur les années à venir, la mobilisation des fonds apprentissage par la Région ne pourra probablement pas se faire à la hauteur prévue initialement (189 M€ sur la durée du CPER).

En 2024, la Région a contribué au financement des Centre de formation des apprentis (CFA) quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique qu'elle a identifiés le justifient avec 6 960 abondements des coûts de contrats d'apprentissage engagés au sein de 55 CFA.

La Région a par ailleurs attribué des aides aux travaux et équipements des CFA pour améliorer les conditions de formation des jeunes et l'attractivité des formations répondant aux besoins des entreprises. Elle a ainsi soutenu de nombreux projets qui ont été livrés ou votés en 2024 : construction de la Fab'Academy du pôle formation UIMM au Mans, restructuration des locaux du CFA CCI Le Mans Sarthe, rénovation des ateliers du CFA Compagnons du Devoir à Angers-Copernic, regroupement sur un site unique des locaux de formation du CFA CCI Mayenne à Laval...

L'ensemble des acteurs parties prenantes se réunissent régulièrement dans le cadre d'un groupe de travail EFOP, animé par la DREETS chaque trimestre, pour partager leurs expériences en vue d'une amélioration continue des pratiques.

L'objectif de la feuille de route collective pour l'année 2024 a été prioritairement d'améliorer l'intégration des apprentis pour diminuer le taux de ruptures encore trop élevé. Des webinaires ont été organisés pour professionnaliser les centres de formation et leur donner une connaissance plus fine de l'offre du service public pour travailler sur les freins périphériques qui peuvent éloigner les apprentis de l'emploi. Des séquences d'échange ont été organisées sur la mobilité, l'intégration des apprentis en situation de handicap, l'égalité entre les femmes et les hommes, la prévention de la pauvreté.

Au 31 décembre 2024, la Région a engagé 96,6 M€, soit 51 % des crédits inscrits au CPER.

ADN OUEST



ADN Ouest, Association des Décideurs de Demain de l'Ouest, constitue le plus grand réseau des professionnels du numérique pour le Grand Ouest (Pays de Loire et Bretagne), avec plus de 750 structures. Il mène des actions dans les champs de l'emploi et des compétences de la filière numérique.

En 2024, son plan d'action s'est articulé autour de deux axes principaux :

- L'axe « Observation » : Réalisation et diffusion de l'[enquête annuelle emploi/compétences](#) de la filière numérique, appelé observatoire régional des métiers et compétences de la filière numériques (ORCN). Cette enquête permet de qualifier les entreprises du secteur, d'identifier les besoins en emploi et compétences, les intentions et les difficultés de recrutement. En 2024, un questionnaire spécifique a permis de connaître la maturité des entreprises sur la notion de « numérique responsable ». Ces données qualifiées sont une aide à la décision précieuse pour l'ensemble des acteurs de l'écosystème et permettent de mettre en œuvre des actions pertinentes et adaptées.

- L'axe « Actions » : En 2024, ADN Ouest a poursuivi ses actions de promotion des métiers de la filière du numérique, en proposant des événements à destination des actifs en reconversion en lien avec France Travail (cf. 2 éditions du « Safari des Métiers du Numérique » à Angers et Nantes...) et des jeunes (FOT Fest à Nantes début 2024, compétition de robot, finale nationale fin mars 2024 à Nantes du First Lego Ligue Challenge)

ADN Ouest est organisateur ou participants de nombreux autres événements au cours de l'année dont la semaine du Numérique (France Travail), les forums des métiers, la soirée de la mixité dans le numérique organisée par Femmes Digitales de l'Ouest... Enfin, ADN Ouest anime un centre de ressources « emploi, formation » du numérique, ADN Library, porte d'entrée vers ce secteur.

En 2024, l'État et la Région ont financé l'Observatoire à hauteur de 94 250 € dont :

– 35 600 € au titre de l'axe 1 (OBSERVER) dont 15 600 € de l'État et 20 000 € de la Région
– 58 650 € au titre de l'axe 2 (AGIR – financement État) pour soutenir les actions de promotions de la filière numérique

4.3.3 – Déployer le pacte régional d'investissement dans les compétences

410,3 M€ sont inscrits au CPER pour déployer le pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022, sur les années 2021 et 2022, dont 204,2 M€ de crédits État (32,7 M€ relance et 171,5 M€ valorisés) et 206 M€ de crédits valorisés Région.

Le lancement de la 2^e génération des Pactes d'investissement dans les compétences s'est matérialisé par la signature , le 28 mars 2024, du protocole pluriannuel 2024 – 2027 entre l'État et la Région.

Au titre de l'année 2024, la convention financière a acté un engagement de la Région à hauteur de 80 M€, complété par un financement additionnel de l'État de 50 M€. Cette enveloppe globale de 130 M€ a permis la programmation de 17 490 parcours de formation à destination des personnes en recherche d'emploi.

Il est précisé que les financements de l'État sont exclusivement destinés à l'entrée en formation des personnes les plus éloignées de l'emploi. Ces publics prioritaires sont :

- les personnes en recherche d'emploi quelque soit leur niveau de diplôme, les bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA), travailleurs en situation de handicap ou seniors de 55 ans et plus;
- les jeunes de moins de 26 ans en recherche d'emploi jusqu'à bac +2 non obtenu ;
- les personnes en recherche d'emploi de tranche d'âge entre 26 et 54 ans sans le baccalauréat.

En termes de réalisation, 15 564 entrées ont été enregistrées en 2024, soit 89 % de la programmation.

Au 31 décembre 2024, l'État et la Région ont engagé la totalité de leur participation prévue au contrat (410 M€). L'enveloppe inscrite au CPER est nettement inférieure aux montants réellement mobilisés puisque l'État et la Région ont engagé 684 M€ (dont 303 M€ État et 381 M€ Région) depuis le début du CPER.

Au 31 décembre 2024, 83,8 % des crédits inscrits au contrat sur le volet « Formation, emploi et apprentissage » (crédits contractualisés, relance et valorisés) ont été programmés par l'État et la Région (532 M€).

Au titre des crédits contractualisés, 58,1 % des crédits inscrits par l'État et la Région ont été programmés (14,4 M€).

4.4 – Culture

Le CPER 2021-2027 rappelle l'importance attachée par l'État et la Région au développement des politiques culturelles pour préserver et valoriser le patrimoine historique, soutenir la création et la diffusion artistiques, proposer des formations supérieures de haut niveau aux métiers de la création et renforcer l'aménagement culturel du territoire et la diversification des publics.

80,3 M€ sont inscrits au CPER dont 45 M€ contractualisés entre l'État (22,5 M€) et la Région (22,5 M€) avec les priorités suivantes :

- Faire rayonner le patrimoine historique des Pays de la Loire
- Moderniser les équipements d'enseignement supérieur pour encourager la transmission des savoirs
- Soutenir la création artistique et l'accès à la culture

Dans le cadre de l'avenant au CPER dédié à la culture et à la valorisation du patrimoine, signé le 31 août 2022, l'État et la Région soutiennent vingt opérations emblématiques en Pays de la Loire.

Par ailleurs, l'État mobilise 17,8 M€ au titre de la relance et 2,5 M€ de crédits valorisés, auxquels s'ajoutent 15 M€ de crédits valorisés de la Région.

4.4.1 – Faire rayonner le patrimoine historique des Pays de la Loire

S'agissant de l'**Abbaye de Blanche Couronne**, à la Chapelle Launay (44), les travaux de restauration générale des extérieurs se poursuivent sur la base de l'autorisation de travaux délivrée en 2018. La rénovation du monument (tranche 8 – cloître) a fait l'objet d'une subvention de l'État de 0,231 M€ en 2024. Une subvention de 0,520 M€ de la Région a été versée en 2023. Le Département de la Loire Atlantique poursuit ses acquisitions foncières (bâties ou non bâties) et travaille à la définition d'un projet culturel pour faire de ce site un des points forts dans le département, en lien avec ses politiques publiques (non-imperméabilisation des sols, circulations douces).

Les opérations de restauration de la Collégiale Saint-Aubin, des remparts et de la porte Saint-Michel à Guérande (44) ont fait l'objet d'une subvention régionale de 0,750 M€ en 2024, attribuée lors de la Commission permanente du 19 avril 2024. Une 8^e tranche de travaux sur les remparts (zone H) pourrait intervenir en 2025. Par ailleurs, suite à un diagnostic sanitaire et architectural subventionné par l'État, la Ville de Guérande pourrait également démarrer cette même année la restauration des extérieurs de la collégiale Saint-Aubin.

Concernant la **restauration de l'Abbaye de Cunault**, à Gennes Val de Loire (49), l'État n'a pas engagé de crédits en 2024. Du côté de la Région, une subvention de 1,5 M€ a été votée lors de la Commission permanente du 22 novembre 2024 pour cette opération. Le projet se présente en 2 phases : Phase 1 : toitures du chœur et du transept ; Phase 2 : clocher et toitures de la nef, façades du chevet. L'avant-projet définitif (APD) a été validé par la DRAC en mai 2024, les travaux de la première phase (parties hautes du chœur) étant prévus en 2025 pour environ 1,5 M€ HT.

Le comité de suivi de la convention de gestion État – Région concernant l'**Abbaye Royale de Fontevraud** (49) s'est réuni pour valider le programme des travaux inscrits au CPER 21-27. Ce programme comporte 3 volets :

- la fin des travaux relatifs à l'Adap (Agenda d'Accessibilité Programmée) des bâtiments de l'abbaye
- la poursuite de la restauration et d'aménagement d'un pôle d'interprétation dans le bâtiment noviciat
- la poursuite de la restauration des bâtiments de la cour d'honneur (logis des hôtes et le logis de l'abbesse) pour ses façades et toitures.

2024 a vu le recrutement d'une AMO (cabinet CAIOPS - Paris) pour la coordination et l'exécution des travaux sur la période 2024-2030. En 2024, l'État a contribué à hauteur de 0,436 M€ pour, en particulier et dans le respect des espèces protégées, les toitures du logis de l'abbesse.

La **restructuration du Muséum d'histoire naturelle de Nantes** est en cours. La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Moatti & Rivière, l'avant-projet sommaire a été remis en octobre et l'avant-projet définitif est attendu au printemps 2025. Le musée doit fermer ses portes en fin d'année 2025 pour le début des travaux.

Concernant le **Musée d'art moderne et contemporain à l'Abbaye de Sainte Croix**, aux Sables d'Olonne (85), le jury du concours pour la maîtrise d'œuvre, réuni en juin 2023, a retenu l'équipe Wilmotte et Associés. La remise de l'avant-projet définitif est prévue en février 2025. Le musée doit fermer ses portes en avril 2025 pour engager les travaux.

Pour ces deux dernières opérations, après les phases études en 2023, les phases Travaux ont été engagées par l'État en 2024 à hauteur de 1,938 M€ pour le Muséum de Nantes et 1,475 M€ pour le musée de l'Abbaye Sainte-Croix des Sables d'Olonne.

4.4.2 – Moderniser les équipements d'enseignement supérieur pour encourager la transmission des savoirs

Le projet de construction destiné à installer l'Institut technologique européen des métiers de la musique (ITEMM) au Mans, au sein d'un campus commun avec d'autres composantes d'un pôle de recherche et d'expertise sur le son est arrivé à la phase de programmation. Le calendrier des travaux devrait connaître des évolutions mais l'ouverture de l'équipement est envisagée, pour l'heure, à l'horizon 2029. Par ailleurs, des arbitrages sont attendus notamment concernant la localisation de la future construction, les surfaces et les fonctions du futur institut et reste à statuer sur le budget préalable.

Ce projet est inscrit au CPER à hauteur de 11 M€ dont 2,5 M€ de l'État et 1 M€ de la Région.

4.4.3 – Soutenir la création artistique et l'accès à la culture

La **construction d'une nouvelle scène de musiques actuelles sur le site Saint-Serge à Angers (Le Chabada)** a fait l'objet d'un concours d'architecture en 2022. C'est le projet du cabinet Hérault-Arnod qui a été retenu. Lors du dernier comité de suivi de la structure en novembre 2024, il a été confirmé par la mairie d'Angers, maître d'œuvre, que le projet n'aboutira pas avant 2027-2028 pour des nécessités de lissage de la planification des investissements. Le rétroplanning prévoit des études d'avant-projet définitif (ADP) pour la fin du premier semestre 2025. Les travaux pourraient démarrer fin 2026 pour une ouverture en décembre 2028 ou début 2029. Le coût de projet est estimé à 20M€ avec une participation de 1 M€ de l'État et 0,500 M€ de la Région.

Concernant la **réhabilitation du Théâtre Universitaire à Nantes**, une étude de programmation a été menée début 2023 par Nantes Université, qui a permis d'ouvrir la phase d'élaboration du marché de conception/réalisation. Deux Commissions Immobilières d'Établissement ont eu lieu en juin et en novembre 2023 validant la phase diagnostic. Un comité de pilotage a eu lieu le 10 octobre 2024. Les noms des trois équipes d'architectes retenues pour la rénovation énergétique du Théâtre Universitaire ont été révélées. Elles ont déposé leur offre début novembre 2024 pour la tenue d'un comité de sélection lors du premier trimestre 2025.

La **réhabilitation de la chapelle du Genêteil à Château-Gontier (53)**, où se trouve le Centre d'art contemporain d'intérêt national du Carré, a fait l'objet d'un avant-projet sommaire en 2023 sur la base du projet artistique et culturel que la maîtrise d'usage a élaboré à cette fin en 2022. Les travaux d'aménagements intérieurs, objet du CPER, interviendront en 2028, leur réalisation ayant été différée en raison des fouilles archéologiques entreprises sur le site avant sa réhabilitation. Lors de la Commission permanente du 22 novembre 2024, la Région a attribué une subvention de 0,500 M€ à la communauté de communes de Château-Gontier pour la réalisation de ce projet.

Réhabilitation de la Chapelle du Genêteil à Château-Gontier (Mayenne)



La Chapelle Notre-Dame du Genêteil, bâtiment roman à l'architecture sobre et ancienne église prieurale construite au XII^e siècle, est située à Château-Gontier en Mayenne. Classée Monument historique en 1980, elle est devenue Centre d'Art Contemporain d'intérêt national (CACIN) au sein de la Scène nationale « Le Carré ». Ses missions sont multiples : promouvoir l'art contemporain, fidéliser un public, soutenir et diffuser la création.

Vue de l'extérieur – Crédit photo : Antoine Avigon

L'étude diagnostic de 2020 a permis de mettre en évidence les désordres sanitaires et structurels de l'ensemble de l'édifice. Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de valorisation et de réhabilitation du patrimoine architectural et culturel, la communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a décidé de procéder à la restauration extérieure et intérieure de la chapelle.

Le projet comprend des travaux de restauration et de consolidation de l'édifice et des travaux d'aménagement et de mise en valeur. Il s'agit d'un projet ambitieux qui mêle patrimoine et art contemporain pour l'un des deux CACIN de la région, localisé en milieu rural. Ce projet est fortement soutenu par l'État et la Région en tant que monument historique mais également au titre de la création artistique.

Les fouilles archéologiques préalables à la restauration ont démarré fin 2024. Les travaux, prévus en 4 phases, commenceront au second semestre 2025 avec la restauration extérieure croisée et bras sud du transept (phase 1) pour se terminer en 2028 avec la restauration et les aménagements intérieurs, et notamment de l'espace dédié au CACIN (phase 4).

L'ensemble des travaux de restauration de l'édifice est estimé à 5,9 M€. Dans le cadre de l'avenant du 31 août 2022 relatif au volet culturel du CPER 2021-2027, la participation de la Région s'élève à 0,500 M€. Celle de l'État s'élève à 0,750 M€ pour la restauration et les aménagements intérieurs (phase 4) dont 0,250 M€ CPER au titre de la création artistique pour les aménagements intérieurs du CACIN (BOP 131 « Création ») et 0,500 M€ hors CPER au titre des monuments historiques (BOP 175 « Patrimoines »).

Au 31 décembre 2024, la Région a engagé 100 % de sa participation. Pour l'État, la demande de subvention devrait être déposée fin 2025.



Expositions - Crédit photo : Sud Mayenne Tourisme – Le-carre.org

Au 31 décembre 2024, 46 % des crédits inscrits au contrat sur le volet "Culture" (contractualisés, relance et valorisés) ont été programmés par l'État et la Région (36,95 M€).

Au titre des crédits contractualisés (avenant CPER « Culture » du 31 août 2022), 37 % des crédits inscrits par l'État et la Région ont été programmés (16,6 M€).

4.5 – Égalité entre les femmes et les hommes

6 M€ sont inscrits à parité entre l'État (3 M€) et la Région (3 M€) pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes en Pays de la Loire. Ils s'accordent pour mettre conjointement en place des actions en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes et de l'égalité professionnelle.

4.5.1 – Lutte contre les violences faites aux femmes

En 2024, 1,63 M€ ont été engagés par l'État et la Région dont 1,26 M€ de l'État et 0,372 M€ de la Région pour soutenir de nombreuses actions dans le cadre de la lutte contre l'isolement et les violences faites aux femmes.

Un accent particulier a été mis sur les dispositifs d'accueil et d'écoute et notamment les « Accueils de jour » et les « Lieux d'écoute, d'accueil et d'orientation » en région Pays de la Loire. Ces dispositifs ont été renforcés pour mieux répondre aux besoins des femmes que cela soit en termes de maillage territorial ou d'extension des horaires.

On peut citer également dans le cadre de la politique de lutte contre la récidive, le soutien au Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales (CPCA) qui a également été renforcé depuis sa mise en place en 2021 pour favoriser son implantation et son déploiement. En 2024, 0,291 M€ ont été engagés par l'État (0,236 M€) et la Région (55 k€). Ce dispositif porté par le groupement solidaire PACT (Parcours des auteurs et coordination territoriale) a été fondé par les associations suivantes :

- ADAES 44 (Loire Atlantique) qui assure la coordination du dispositif
- Médiations 49 (Maine et Loire)
- Enosia (Mayenne)
- SAAJ 72 et CAAAV 72 (Sarthe)
- AREAMS (Vendée)

En 2024, la Région a cofinancé vingt actions. Parmi les projets structurants, la Région a soutenu également les permanences juridiques en milieu rural des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) ou encore la Citad'elle, seul dispositif mayennais pour l'accueil de jour et l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violence, porté par l'association ENOSIA. La lutte contre les violences étant également un travail de prévention, la Région a cofinancé un projet inter-associatif d'un montant de 80 k€ porté par l'URSF, le Planning Familial et la FRCIDFF, afin de mener des actions de sensibilisation auprès des lycéens.

4.5.2 – Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

En 2024, l'État a cofinancé une cinquantaine d'actions en faveur de l'autonomie économique des femmes et de l'entrepreneuriat des femmes sur l'ensemble du territoire ligérien pour un montant de 350 k€. L'État a notamment renforcé son soutien aux services emploi des 5 CIDFF de la région Pays de la Loire. Les services emploi des CIDFF accompagnent les femmes dans leurs démarches d'insertion professionnelle, de retour à l'emploi, de formation, de création d'entreprise. Ils proposent aux femmes un accompagnement individualisé vers l'emploi à travers notamment une approche globale et personnalisée de leur situation et des freins à

l'emploi, une information, une orientation et un accompagnement pour l'élaboration d'un projet professionnel, d'une recherche d'emploi ou de formation. Un soutien particulier est apporté aux femmes bénéficiaires des minima sociaux et à celles en situation de monoparentalité.

En 2024, la Région a soutenu cinq projets à hauteur de 47 k€ en faveur de la mixité des métiers. Ces projets concernent aussi bien le développement de l'entrepreneuriat des femmes que la sensibilisation à la mixité de manière générale et dans des secteurs en particulier (agriculture, numérique...).

Le concours « 101 femmes entrepreneures » en région Pays de la Loire



Lancé du 20 décembre 2023 au 26 janvier 2024, par le Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, et porté par Bpifrance, le concours « 101 femmes Entrepreneures » vise à mettre en lumière 101 femmes entrepreneures sur l'ensemble du territoire français (une par département), dans le but d'inciter les femmes à se lancer dans l'entrepreneuriat et mettre en exergue l'ensemble des dispositifs et acteurs qui maillent le territoire.

Grace à la mobilisation de tous les acteurs ligérien de l'entrepreneuriat, et notamment les signataires du Plan d'Action Régional en faveur de l'Entrepreneuriat des femmes du 12 juin 2023, ce concours a dimension nationale a rencontré un grand succès en région Pays de la Loire avec 60 candidates qui ont participé.

Les cinq lauréates de la région Pays de la Loire (une par département) ont été conviées à deux jours de « bootcamp », les 7 et 8 mars à Paris, pour bénéficier de partage d'expertise, de mise en réseau et d'inspiration. L'évènement s'est conclu par une cérémonie le 8 mars à l'Hôtel de Matignon en présence du Premier Ministre et de la Ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Les cinq lauréates ont ensuite été reçues pour une cérémonie le 13 mars par Monsieur le Préfet de Région.

Une seconde édition de ce concours a été lancée en 2025.

Au 31 décembre 2024, 90,7 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (5,47 M€).

4.6 – Sport

10 M€ sont inscrits au CPER, à parité État (5 M€) et Région (5 M€) pour financer des projets structurants de rénovation ou de création d'équipements sportifs en cohérence avec le Projet sportif territorial (PST). Une attention particulière est portée aux territoires ruraux et aux quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

En 2024, 3,028 M€ ont été engagés au titre du CPER dont 0,950 M€ pour l'État et 2,08 M€ pour la Région.

Conformément aux orientations du CPER, 3 équipements structurants, cofinancés par l'État et la Région, ont été retenus :

- la construction d'un Centre Aquatique à Carquefou (44),
- la construction d'une salle de sports de combats à Saumur dans le QPV du Chemin Vert (49),
- la rénovation lourde du stade d'athlétisme Jules Ladoumègue à La Roche sur Yon (85).

Ce choix fait suite aux échanges menés avec la Région Pays de la Loire, notamment de cibler des projets particulièrement structurants pour le territoire tout en recherchant un équilibre territorial.

Au 31 décembre 2024, 65 % des crédits contractualisés par l'État et la Région ont été programmés (6,49 M€).

Construction d'une salle de sports de combats à Saumur dans le QPV du Chemin Vert

La ville de Saumur a souhaité regrouper l'ensemble des disciplines dédiées aux sports de combat au sein d'un même équipement sportif. Le site retenu pour le projet est un ancien établissement d'Accueil de Loisirs Sans Hébergements, « L'île des enfants », installé dans l'ancienne école Jules FERRY, situé au cœur du quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) « Chemin vert – Haut Quartier ».

En doublant la surface de tatamis (1 120 m²) pour 5 aires de combat, une salle de boxe de 200 m² et une salle de renforcement musculaire de 100 m², ainsi qu'une capacité de 250 places assises, cela permettra aux 9 clubs utilisateurs, représentant 920 adhérents, de continuer à progresser en nombre et structuration, d'accueillir des compétitions de niveau départemental et régional, développer le sport social par la promotion de leurs activités au sein du quartier et d'en renforcer l'attractivité.

Ce futur équipement est le fruit d'une politique locale plus large qui souhaite optimiser le patrimoine bâti municipal, en donnant une seconde vie à des équipements vétustes. L'objectif poursuivi est une rénovation écologique des bâtiments, tout en visant une modernisation afin de s'adapter à la demande des pratiquants. Cet équipement sera en autoconsommation électrique grâce aux énergies renouvelables, telles que la centrale solaire photovoltaïque en toiture (80 panneaux) ou le raccordement du chauffage au réseau de chaleur urbain, la récupération des eaux de pluies pour les équipements sanitaires et l'arrosage des espaces verts, ou encore l'utilisation de matériaux permettant la perméabilité des sols de voirie et biosourcés en construction. Enfin, la mise en place d'un parc à vélo pour favoriser les mobilités douces.

Le projet va favoriser les liens entre les différentes disciplines et créer une dynamique pédagogique bénéfique au quartier et à tout le territoire.

Le chantier a démarré début juillet 2024. La grue est installée, deux bâtiments ont été détruits et l'intégralité du désamiantage a été effectué. La livraison des travaux est prévue en janvier 2026.

Ce projet, estimé à 7,8 M€ HT, a été subventionné par l'État en 2024 à hauteur de 1,75 M€ dont 1,5 M€ de Fonds Vert et 0,250 M€ de crédits ANS. De son côté, la Région est intervenue à hauteur de 0,200 M€ au titre de sa politique en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.



Perspective de la nouvelle Maison des sports de combat et modélisation de l'intérieur du dojo . Source : DLW Architectes

* * *

ANNEXES

Annexe 1 – Tableau financier CPER des crédits contractualisés État – Région

Annexe 2 – Tableau financier CPER des crédits valorisés État – Région

Annexe 3 – Suivi financier détaillé des crédits contractualisés du volet « Enseignement supérieur, recherche et innovation » (conventions d'applications ESRI)

Annexe 4 – Synthèse des engagements financiers de l'ensemble des partenaires du volet « Enseignement supérieur, recherche et innovation »

Annexe 5 – Suivi financier détaillé des crédits contractualisés du volet « Infrastructures de transport de mobilités 2023-2027 »

Annexe 6 – Suivi financier détaillé des crédits valorisés du volet « Infrastructures de transport de mobilités 2023-2027 »

Annexe 7 – Synthèse des engagements financiers de l'ensemble des partenaires du volet « Infrastructures de transport de mobilités 2023-2027 » (crédits contractualisés)

Annexe 8 – Suivi financier détaillé des crédits contractualisés du volet « Culture »

Annexe 2 – Tableau financier de la programmation, des engagements et des mandatements des crédits valorisés au 31 décembre 2024

	Crédits valorisés																
	ÉTAT									RÉGION							
	Crédits inscrits	Programmé		Engagé		Mandaté			Crédits inscrits	Programmé		Engagé		Mandaté			
		CUMUL	%	CUMUL	%	CUMUL	%eng	%/ inscrits		CUMUL	%	CUMUL	%	CUMUL	%eng	%/ inscrits	
TOTAL GÉNÉRAL (en €)	796 200 053	638 352 425	80%	638 352 425	80%	550 112 211	86%	69%	809 990 000	597 052 350	74%	587 091 279	72%	501 650 108	85%	62%	
1-Relancer l'économie pour répondre à la crise sanitaire, économique et sociale																	
cf Accord de relance Etat-Région																	
2-Accompagner la transition pour transformer durablement notre modèle de développement	170 999 509	153 724 016	90%	153 724 016	90%	143 953 316	94%	84%	241 940 000	222 060 000	92%	212 098 929	88%	195 293 122	92%	81%	
2.1-Transition écologique																	
2.2 – Enseignement supérieur, recherche et innovation	26 847 727	18 712 404	70%	18 712 404	70%	11 139 204	60%	41%									
2.2.1 – Renforcer l'attractivité des campus ligériens et rénover le patrimoine énergétique	25 830 000	18 330 000	71%	18 330 000	71%	10 830 000	59%	42%									
2.2.2 – Investir dans des infrastructures, des équipements et des projets de recherche discriminants et attractifs pour les écosystèmes régionaux d'innovation	1 017 727	382 404	38%	382 404	38%	309 204	81%	30%									
2.3 – Transition productive	11 337 670	2 197 500	19%	2 197 500	19%	0	0%	0%	11 340 000	11 340 000	100%	11 340 000	100%	11 340 000	100%	100%	
2.3.1 – Renforcer le volet régionalisé du programme d'investissements d'avenir (*)	11 337 670	2 197 500	19%	2 197 500	19%	0	0%	0%	11 340 000	11 340 000	100%	11 340 000	100%	11 340 000	100%	100%	
2.4 – Transition numérique	132 814 112	132 814 112	100%	132 814 112	100%	132 814 112	100%	100%	230 600 000	210 720 000	91%	200 758 929	87%	183 953 122	92%	80%	
2.4.1 – Conforter le déploiement du haut et du très haut débit sur tout le territoire	132 814 112	132 814 112	100%	132 814 112	100%	132 814 112	100%	100%	110 600 000	110 600 000	100%	110 600 000	100%	95 271 324	86%	86%	
2.4.2 – Améliorer les conditions d'enseignement et de formation à distance									120 000 000	100 120 000	83%	90 158 929	75%	88 681 798	98%	74%	
3 – Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain	136 652 054	53 392 054	39%	53 392 054	39%	9 531 475	18%	7%	158 050 000	69 900 000	44%	69 900 000	44%	26 174 712	37%	17%	
3.1 – Finaliser les opérations du CPER 2015-2022 (mandatements arrêtés au 31/12/2022)	1 312 249	1 312 249	100%	1 312 249	100%	0	0%	0%	0	0	0%	0	0%	0	0%	0%	
3.2 – Priorités de la contractualisation 2023-2027	135 339 805	52 079 805	38%	52 079 805	38%	9 531 475	18%	7%	158 050 000	69 900 000	44%	69 900 000	44%	26 174 712	37%	17%	
3.2.1 – Opérations routières									5 000 000	0	0%	0	0%	0	0%	0%	
3.2.2 - Opérations ferroviaires	88 850 000	11 900 000	13%	11 900 000	13%	8 468 021	71%	10%	152 900 000	69 900 000	46%	69 900 000	46%	26 174 712	37%	17%	
3.2.3 SERM Nantes / St-Nazaire, Angers, Le Mans																	
3.2.4 – Opérations portuaires	2 150 000	0	0%	0	0%	0	0%	0%									
3.2.5 – Opérations fluviales																	
3.2.6 – Modes actifs	6 459 805	6 459 805	100%	6 459 805	100%	1 063 453	16%	16%									
3.2.7 – Desserte de l'aéroport de Nantes Atlantique																	
3.2.8 – Soutien aux transports collectifs et autres modes de transports	37 880 000	33 720 000	89%	33 720 000	89%	0	0%	0%	150 000	0	0%	0	0%	0	#DIV/0!	0%	
4 – Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires	488 548 490	431 236 355	88%	431 236 355	88%	396 627 420	92%	81%	410 000 000	305 092 350	74%	305 092 350	74%	280 182 273	92%	68%	
4.1 – Cohésion territoriale	13 000 000	7 186 519	55%	7 186 519	55%	6 192 826	86%	48%									
4.1.3 - Accompagnement du territoire de Cordemais et de l'estuaire de la Loire	13 000 000	7 186 519	55%	7 186 519	55%	6 192 826	86%	48%									
4.2 – Santé	301 508 490	252 509 836	84%	252 509 836	84%	242 901 556	96%	81%									
4.2.1 – Faciliter l'accès à la santé sur tous les territoires	6 620 000	6 173 570	93%	6 173 570	93%	6 173 570	100%	93%									
4.2.2 – Soutenir les investissements dans les établissements de santé	109 888 490	61 336 266	56%	61 336 266	56%	51 727 986	84%	47%									
4.2.3 – Concrétiser l'engagement du contrat d'avenir de construire un campus hospitalo-universitaire sur l'île de Nantes	185 000 000	185 000 000	100%	185 000 000	100%	185 000 000	100%	100%									
4.3 – Formation, emploi et apprentissage	171 540 000	171 540 000	100%	171 540 000	100%	147 533 038	86%	86%	395 000 000	302 592 350	77%	302 592 350	77%	280 182 273	93%	71%	
4.3.2 – Soutenir le développement de l'apprentissage									189 000 000	96 592 350	51,1%	96 592 350	51,1%	74 182 273	77%	39%	
4.3.3 – Déployer le pacte régional d'investissement dans les compétences	171 540 000	171 540 000	100%	171 540 000	100%	147 533 038	86%	86%	206 000 000	206 000 000	100%	206 000 000	100%	206 000 000	100%	100%	
4.4 – Culture	2 500 000	0	0%	0	0%	0	0%	0%	15 000 000	2 500 000	17%	2 500 000	17%	0	0%	0%	
4.4.1 – Faire rayonner le patrimoine historique des Pays de la Loire	2 500 000	0	0%	0	0%	0	0%	0%									
4.5 – Égalité femme/homme																	
4.6 – Sport																	

(*) Pour l'État, les crédits prévisionnels relatifs au Programme d'investissement d'avenir (France 2022 sont inscrits à hauteur de 28 344 670 €. Ce montant est réparti entre crédits relance (17 007 000€) et crédits valorisés (11 337 670€). Au 31/12/2024, 19,2 M€ ont été engagés sur le programme. L'enveloppe « relance » étant engagée à 100 % (17 007 000€), le reliquat (différence entre l'enveloppe réellement engagée de 19,2 M€ et l'enveloppe relance de 17 007 000€) est reporté en crédits valorisés (19 200 000€ - 17 007 000€ = 2 197 500€). Les versements à hauteur de 10,776 M€ sont fichés en crédits « relance » jusqu'à épuisement de l'enveloppe. Pour la Région, le montant inscrit à la signature de contrat était de 11,340 M€. Or, tout comme l'État, l'enveloppe réellement engagée est de 19,2 M€

Annexe 3 – Suivi financier détaillé des crédits contractualisés du volet « Enseignement supérieur, recherche et innovation » (conventions d'applications ESRI)

VOLET	DOMAINE	Libellé opération	Crédits inscrits (conventions d'application du volet ESRI)			ÉTAT au 31/12/2024							RÉGION au 31/12/2024							
			Coût total (crédits inscrits CPER)	État	Région	Programmé		Engagé		Mandaté			Programmé		Engagé		Mandaté			
						Cumul au 31/12/2024	%	Cumul au 31/12/2024	%	Cumul au 31/12/2024	% / eng.	%/crédits inscrits	Cumul au 31/12/2024	%	Cumul au 31/12/2024	%	Cumul au 31/12/2024	% / eng.	%/crédits inscrits	
VOLER IMMOBILIER		ACO – Amélioration performances énergétiques et adaptation surfaces pédagogiques	2 800 000	0	1 400 000	0		0		0				1 400 000	100,0%	1 400 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
		ECN – Campus ECN - rénovation du bâtiment B (report CPER 2015-2020)	2 500 000	875 000	875 000	875 000	100,0%	875 000	100,0%	247 758	28%	28,3%		875 000	100,0%	875 000	100,0%	500 000	57,1%	57,1%
		ENSAM Angers -Campus ENSAM - rénovation (des bâtiments) du campus	14 000 000	4 000 000	5 000 000	2 000 000	50,0%	2 000 000	50,0%	192 488	10%	4,8%		0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
		IMT – Campus du futur	1 979 000	1 239 000	235 000	360 155	29,1%	360 155	29,1%	320 026	89%	25,8%		235 000	100,0%	235 000	100,0%	23 500	10,0%	10,0%
		IMT – Rénovation des bâtiments d'hébergement étudiant	2 030 000	2 030 000	0	2 030 000	100,0%	2 030 000	100,0%	1 737 907	86%	85,6%		0		0		0		
		IMT – Rénovation des bâtiments (isolation thermique, migration vers des énergies renouvelables, réduction de la consommation énergétique, mobilité)	2 100 000	1 800 000	300 000	640 898	35,6%	640 899	35,6%	555 625	87%	30,9%		300 000	100,0%	300 000	100,0%	30 000	10,0%	10,0%
		LM -Ensim - rénovation énergétique	13 240 000	2 750 000	5 040 000	2 591 000	94,2%	2 591 000	94,2%	250 676	10%	9,1%		0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
		LM -Etudes pour campus durable	400 000	200 000	100 000	100 000	50,0%	100 000	50,0%	41 143	41%	20,6%		100 000	100,0%	100 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
		LM -UFR Sciences - construction bâtiment Licences	12 950 000	1 000 000	7 000 000	1 000 000	100,0%	1 000 000	100,0%	400 000	40%	40,0%		0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
		ONIRIS – Aménagement du Pôle agro-alimentaire (Géraudière)	750 000	300 000	150 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%		0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
		ONIRIS – FARMWEST - Lit ouestereel (Farm Animal Resource Center for Welfare Education, Science & Technology)	8 000 000	1 625 000	2 500 000	1 225 000	75,4%	0	0,0%	0		0,0%		0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
		UA -BU Belle-Belle - rénovation fonctionnelle	9 800 000	5 400 000	3 975 000	1 500 000	27,8%	1 500 000	27,8%	115 875	8%	2,1%		3 975 000	100,0%	3 975 000	100,0%	500 000	12,6%	12,6%
		UA -Polytech Angers - restructuration avec extension	8 900 000	1 500 000	5 000 000	1 500 000	100,0%	1 500 000	100,0%	2 050 000	137%	136,7%		5 000 000	100,0%	5 000 000	100,0%	2 457 714	49,2%	49,2%
		UA -UFR LLSH - restructuration 1ère tranche (fin CPER 2015-2020)	2 000 000	750 000	625 000	750 000	100,0%	750 000	100,0%	750 000	100%	100,0%		625 000	100,0%	625 000	100,0%	312 500	50,0%	50,0%
		UA -UFR LLSH - restructuration 2ème tranche	6 000 000	2 000 000	2 000 000	800 000	40,0%	800 000	40,0%	700 000	88%	35,0%		2 000 000	100,0%	2 000 000	100,0%	1 000 000	50,0%	50,0%
		UA -UFR Santé - restructuration et rénovation énergétique (G04)	2 000 000	750 000	625 000	750 000	100,0%	750 000	100,0%	750 000	100%	100,0%		625 000	100,0%	625 000	100,0%	62 500	10,0%	10,0%
		UA -UFR Sciences - rénovation énergétique	8 000 000	3 000 000	900 000	3 000 000	100,0%	3 000 000	100,0%	219 081	7%	7,3%		0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
		UM -Campus de Laval - construction d'une maison de l'étudiant et extension droit	9 400 000	1 000 000	2 800 000	1 000 000	100,0%	1 000 000	100,0%	400 000	40%	40,0%		2 800 000	100,0%	2 800 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
		UGE- Campus de Bouguenais - étude et première tranche de rénovation	4 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	100,0%	1 000 000	100,0%	1 000 000	100%	100,0%		1 000 000	100,0%	1 000 000	100,0%	100 000	10,0%	10,0%
		UN -BU Lettres - rénovation énergétique	4 500 000	1 000 000	1 700 000	1 000 000	100,0%	1 000 000	100,0%	1 000 000	100%	100,0%		0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
		UN -Campus La Roche sur Yon - construction d'une salle Omnisport	3 000 000	500 000	1 000 000	500 000	100,0%	500 000	100,0%	500 000	100%	100,0%		0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
		UN -IUT Joffre (report CPER 2015-2020)	8 000 000	3 000 000	2 000 000	600 000	20,0%	600 000	20,0%	600 000	100%	20,0%		2 000 000	100,0%	1 325 000	66,3%	400 000	30,2%	20,0%
		UN -UFR STAPS - rénovation et extension	8 000 000	3 000 000	2 000 000	200 000	6,7%	200 000	6,7%	200 000	100%	6,7%		0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
		UN – Campus Heinlex - étude de regroupement des surfaces de recherche	250 000	50 000	100 000	0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%		100 000	100,0%	100 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
		UN – Centre Universitaire Départemental - étude et première tranche de rénovation	5 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	100,0%	1 000 000	100,0%	106 954	11%	10,7%		1 000 000	100,0%	1 000 000	100,0%	0	0,0%	0,0%
		UN – INSPE Nantes - extension et rénovation du bâtiment Launay-Violette	2 000 000	2 000 000	0	150 000	7,5%	150 000	7,5%	9 464	6%	0,5%		0		0		0		
		UN –ISITEM Polytech - rénovation des toitures	4 000 000	950 000	2 000 000	950 000	100,0%	950 000	100,0%	950 000	100%	100,0%		2 000 000	100,0%	2 000 000	100,0%	1 000 000	50,0%	50,0%
		CROUS - Campus Heinlex - construction d'un restaurant universitaire	9 875 000	2 525 000	2 675 000	2 525 000	100,0%	2 525 000	100,0%	1 923 196	76%	76,2%		2 675 000	100,0%	2 675 000	100,0%	1 337 500	50,0%	50,0%
	CROUS -Nouvelle faculté de Santé - construction d'un restaurant universitaire	13 500 000	4 500 000	4 500 000	821 154	18,2%	821 154	18,2%	454 000	55%	10,1%		0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	
	CROUS -Reconstruction du restaurant universitaire de Vaurouzé	9 500 000	2 400 000	1 200 000	1 341 000	55,9%	1 341 000	55,9%	30 275	2%	1,3%		1 200 000	100,0%	0	0,0%	0		0,0%	
Sous-total Volet IMMOBILIER			178 474 000	52 144 000	57 700 000	30 209 207	57,9%	28 984 207	55,6%	15 504 469	53,5%	29,7%	27 910 000	48,4%	26 035 000	45,1%	7 723 714	29,7%	13,4%	
IMMOBILIER RECHERCHE		ECN -NEMO 2 - extension bassin d'essai	6 000 000	1 100 000	1 850 000	100 000	9,1%	100 000	9,1%	100 000	100%	9,1%		0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%
		ECN -GENIUS - construction d'une plateforme d'essais de Gestion Intelligente des EnR pour véhicules électriques	1 000 000		350 000	0		0		0				350 000	100,0%	350 000	100,0%	148 000	42,3%	42,3%
		INRAé Nantes – Réhabilitation du Campus de l'Alimentation (Horizon 2030)	2 650 000	0	512 500	0		0		0				512 500	100,0%	512 500	100,0%	102 600	20,0%	20,0%
		OnIRIS – Extension/aménagement du LABERCA (Laboratoire d'Etude des Résidus et Contaminants dans les Aliments)	3 000 000	425 000	413 000	425 000	100,0%	425 000	100,0%	425 000	100%	100,0%		413 000	100,0%	413 000	100,0%	82 600	20,0%	20,0%
		IFREMER – Projet immobilier SEEMER (Santé Environnementale des Eco-systèmes marins)	14 000 000	0	3 250 000	0		0		0				3 250 000	100,0%	3 250 000	100,0%	650 000	20,0%	20,0%
	INRAé Angers – Réhabilitation/restructuration du Campus du Végétal	1 460 000	0	365 000	0		0		0				0	0,0%	0	0,0%	0		0,0%	
Sous-total IMMOBILIER RECHERCHE			28 110 000	1 525 000	6 740 500	525 000	34,4%	525 000	34,4%	525 000	100%	34,4%	4 525 500	67,1%	4 525 500	67,1%	983 200	21,7%	14,6%	

VOLET	DOMAINE	Libellé opération	Crédits inscrits (conventions d'application du volet ESRI)			ÉTAT au 31/12/2024						RÉGION au 31/12/2024									
			Coût total (crédits inscrits CPER)	État	Région	Programmé		Engagé		Mandaté		Programmé		Engagé		Mandaté					
						Cumul au 31/12/2024	%	Cumul au 31/12/2024	%	Cumul au 31/12/2024	% / eng.	%crédits inscrits	Cumul au 31/12/2024	%	Cumul au 31/12/2024	%	Cumul au 31/12/2024	% / eng.	%crédits inscrits		
NUMÉRIQUE		Réseaux numériques régionaux #Le Mans	967 500		99 000			0		0											
		Réseaux numériques régionaux #Angers	2 461 000		257 000			0		0											
		Réseaux numériques régionaux #Laval	100 950		10 000			0		0											
		Réseaux numériques régionaux #La Roche sur Yon	140 950		14 000			0		0											
		Réseaux numériques régionaux #Saint-Nazaire	200 000		20 000			0		0											
		Réseaux numériques régionaux #Cholet	75 000		0			0		0											
		Réseaux numériques régionaux #Saumur	35 000		0			0		0											
		Total Réseaux numériques régionaux	4 000 400	0	400 000			0		0					0				0	0,0%	0,0%
		Construction d'un Data Center régional #Angers	3 000 000	900 000	1 050 000	900 000	100,0%	900 000	100,0%	900 000	100%	100,0%	1 050 000	100,0%	1 050 000	100,0%	400 000	38,1%	38,1%		
		Construction d'un Data Center régional #Le Mans	1 500 000	450 000	525 000	450 000	100,0%	450 000	100,0%	450 000	100%	100,0%	525 000	100,0%	525 000	100,0%	0	0,0%	0,0%		
	Construction d'un Data Center régional #Nantes	5 500 000	1 650 000	965 000	1 650 000	100,0%	1 650 000	100,0%	1 650 000	100%	100,0%	965 000	100,0%	965 000	100,0%	0	0,0%	0,0%			
	Total Construction d'un Data center régional	10 000 000	3 000 000	2 540 000	3 000 000	100,0%	3 000 000	100,0%	3 000 000	100%	100,0%	2 540 000	100,0%	2 540 000	100,0%	400 000	15,7%	15,7%			
Sous-total Volet NUMÉRIQUE			14 000 400	3 000 000	2 940 000	3 000 000	100,0%	3 000 000	100,0%	3 000 000	100%	100,0%	2 940 000	100,0%	2 940 000	400 000	13,6%	13,6%			
Sous-Total Attractivité des campus et rénover le patrimoine énergivore			220 584 400	56 669 000	67 380 500	33 734 207	59,5%	32 509 207	57,4%	19 029 469	59%	33,6%	35 375 500	52,5%	34 175 500	50,7%	9 106 914	26,6%	13,5%		
ÉQUIPEMENTS DE RECHERCHE	Alimentation et bio-ressources	Soutien doctoral Agrocampus – IARA	672 000	336 000	336 000	159 916	47,6%	158 499	47,2%	158 485	100%	47,2%	210 000	62,5%	210 000	62,5%	89 205	42,5%	26,5%		
		UA – IMAX VEG (Imagerie d'excellence pour le végétal)	2 510 000	600 000	453 000	600 000	100,0%	600 000	100,0%	587 929	98%	98,0%	453 000	100,0%	453 000	100,0%	90 600	20,0%	20,0%		
		INRAé Nantes – MATEXPLOR (Exploration de matrices complexes)	4 000 000	200 000	700 000	0	0,0%	0	0,0%	0			700 000	100,0%	700 000	100,0%	140 000	20,0%	20,0%		
		ONIRIS – TRANSFEE (transitions Alimentaires, Énergétiques et Environnementale) – Volet « NEWFOODS »	1 200 000	-	240 000	0		0		0			240 000	100,0%	240 000	100,0%	48 000	20,0%	20,0%		
		UN – TRANSFEE (transitions Alimentaires, Énergétiques et Environnementale) - projet Continuüm	2 000 000	700 000	25 000	303 570	43,4%	303 570	43,4%	273 213	90%	39,0%	25 000	100,0%	25 000	100,0%	5 000	20,0%	20,0%		
		Alimentation et bio-ressources	10 382 000	1 836 000	1 754 000	1 063 486	57,9%	1 062 069	57,8%	1 019 627	96%	55,5%	1 628 000	92,8%	1 628 000	92,8%	372 805	22,9%	21,3%		
	Santé et thérapies de demain	Soutien doctoral ONIRIS	768 000	384 000	384 000	316 847	82,5%	316 847	82,5%	314 583	99%	81,9%	144 000	37,5%	144 000	37,5%	54 040	37,5%	24,1%		
		UA – CARNANOMED (Caractérisation de nanomédecines)	650 000	-	170 000	0		0		0			170 000	100,0%	170 000	100,0%	170 000	100,0%	100,0%		
		UA – IMAX HEALTH (Imagerie d'excellence pour la Santé)	1 700 000	360 000	330 000	360 000	100,0%	360 000	100,0%	341 600	95%	94,9%	330 000	100,0%	330 000	100,0%	231 000	70,0%	70,0%		
		UA – PHIMO (Plant & Human Integrative Multiscale Omics)	2 000 000	150 000	600 000	150 000	100,0%	150 000	100,0%	150 000	100%	100,0%	600 000	100,0%	600 000	100,0%	420 000	70,0%	70,0%		
		UN – PHENOMICS (des -omiques à la caractérisation phénotypique)	5 050 000	1 000 000	565 000	0	0,0%	0	0,0%	0			565 000	100,0%	565 000	100,0%	113 000	20,0%	20,0%		
		UN – ULTRAOMICS (Développement d'instruments pour les sciences omiques)	4 000 000	1 000 000	1 400 000	1 000 000	100,0%	1 000 000	100,0%	900 000	90%	90,0%	1 400 000	100,0%	1 400 000	100,0%	280 000	20,0%	20,0%		
	Santé et thérapies de demain	14 168 000	2 894 000	3 449 000	1 826 847	63,1%	1 826 847	63,1%	1 706 183	93%	59,0%	3 209 000	93,0%	3 209 000	93,0%	1 268 040	39,5%	36,8%			
	Industries du design, de la création et SHS	Angers – SHS DATALAB (Laboratoire de données en Sciences Humaines et Sociales)	200 500	43 000	57 500	43 000	100,0%	43 000	100,0%	38 700	90%	90,0%	57 500	100,0%	57 500	100,0%	17 400	30,3%	30,3%		
		Le Mans – SHS DATALAB (Laboratoire de données en Sciences Humaines et Sociales)	138 000	43 000	95 000	43 000	100,0%	43 000	100,0%	38 700	90%	90,0%	95 000	100,0%	95 000	100,0%	28 500	30,0%	30,0%		
		Nantes – SHS DATALAB (Laboratoire de données en Sciences Humaines et Sociales)	201 500	44 000	57 500	44 000	100,0%	44 000	100,0%	39 600	90%	90,0%	57 500	100,0%	57 500	100,0%	17 400	30,3%	30,3%		
	Industries du design, de la création et SHS	540 000	130 000	210 000	130 000	100,0%	130 000	100,0%	117 000	90%	90,0%	210 000	100,0%	210 000	100,0%	63 300	30,1%	30,1%			
	Industries maritimes	ECN – NEMO 2 - équipements	5 900 000	1 270 000	1 135 000	0	0,0%	0	0,0%	0			0	0,0%	0	0,0%	0				
		IFREMER – Lots d'équipements - projet immobilier bâtiment S – SEEMER	1 000 000	0	188 000	0		0		0			188 000	100,0%	188 000	100,0%	37 600	20,0%	20,0%		
		UGE -MENFAT (Marine Environnemental & Fatigue Testing)	3 750 000	800 000	725 000	0	0,0%	0	0,0%	0			725 000	100,0%	725 000	100,0%	0	0,0%	0,0%		
	Industries maritimes	10 650 000	2 070 000	2 048 000	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%	913 000	44,6%	913 000	44,6%	37 600	4,1%	1,8%			
	Énergies de demain, transition environnementale, énergétique et écologique	UGE – URBAT-LAB (LABoratoire URBAIn d'observation et d'expérimentation sur les Transitions socio-environnementales)	1 400 000	300 000	270 000	225 000	75,0%	225 000	75,0%	225 000	100%	75,0%	270 000	100,0%	270 000	100,0%	54 000	20,0%	20,0%		
		UN – ECL-CONTA-CONTI (Environnement Continent & Littoral)	1 120 000	500 000	310 000	380 000	76,0%	380 000	76,0%	362 000	95%	72,4%	310 000	100,0%	310 000	100,0%	62 000	20,0%	20,0%		
		UN – ICMEA + RESIF-EPOS EVMOB (Instrumentation Co-localisée Multi-paramètres, Expérimentation et Analyse)	1 050 000	350 000	700 000	350 000	100,0%	350 000	100,0%	330 043	94%	94,3%	700 000	100,0%	700 000	100,0%	490 000	70,0%	70,0%		
		ECN – GENIUS - équipements	1 800 000	300 000	390 000	107 000	35,7%	107 000	35,7%	96 300	90%	32,1%	390 000	100,0%	390 000	100,0%	0	0,0%	0,0%		
		IMT – SMILES (Séparation en Masse couplée à l'ionisation Laser pour des applications Environnementales et Santé)	1 950 000	350 000	310 000	350 000	100,0%	350 000	100,0%	119 656	34%	34,2%	310 000	100,0%	310 000	100,0%	62 000	20,0%	20,0%		
IMT - TRANSFEE (transitions Alimentaires, Énergétiques et Environnementale) – Quali'Air		1 200 000	240 000	240 000	160 000	66,7%	160 000	66,7%	57 181	36%	23,8%	240 000	100,0%	240 000	100,0%	48 000	20,0%	20,0%			
UN – TRANSFEE (transitions Alimentaires, Énergétiques et Environnementale) – Volet « Cyci'Eautron »		850 000	0	205 000	0		0		0			205 000	100,0%	205 000	100,0%	41 000	20,0%	20,0%			
IMT – SAMURAI (Sustainable And autoMoUs gReen data center for AI)		716 000	140 000	145 000	29 546	21,1%	29 546	21,1%	31 490	107%	22,5%	145 000	100,0%	145 000	100,0%	29 000	20,0%	20,0%			
Énergies de demain, transition environnementale, énergétique et écologique	10 086 000	2 180 000	2 570 000	1 601 546	73,5%	1 601 546	73,5%	1 221 670	76%	56,0%	2 570 000	100,0%	2 570 000	100,0%	786 000	30,6%	30,6%				

VOLET	DOMAINE	Libellé opération	Crédits inscrits (conventions d'application du volet ESRI)			ÉTAT au 31/12/2024							RÉGION au 31/12/2024						
			Coût total (crédits inscrits CPER)	État	Région	Programmé		Engagé		Mandaté			Programmé		Engagé		Mandaté		
						Cumul au 31/12/2024	%	Cumul au 31/12/2024	%	Cumul au 31/12/2024	% / eng.	%crédits inscrits	Cumul au 31/12/2024	%	Cumul au 31/12/2024	%	Cumul au 31/12/2024	% / eng.	%crédits inscrits
ÉQUIPEMENTS DE RECHERCHE	Technologies avancées de production et sciences des matériaux	UN – PLASSMAT (Plateforme Ligérienne d'Analyse de la Structure et de la Surface des Matériaux)	2 800 000	600 000	540 000	600 000	100,0%	600 000	100,0%	577 500	96%	96,3%	540 000	100,0%	540 000	100,0%	108 000	20,0%	20,0%
		UN – MAPE (Plateau technique distribué Matériaux-Procédés-Energie pour l'industrie du futur)	4 500 000	500 000	1 374 000	130 000	26,0%	130 000	26,0%	117 000	90%	23,4%	1 374 000	100,0%	1 374 000	100,0%	274 800	20,0%	20,0%
		UA – ALMAT 1 (Angers-Le Mans MATériaux 1)	1 700 000	340 000	340 000	340 000	100,0%	340 000	100,0%	340 000	100%	100,0%	340 000	100,0%	340 000	100,0%	68 000	20,0%	20,0%
		LM – ALMAT 2 (Angers-Le Mans MATériaux 2)	4 300 000	860 000	860 000	610 000	70,9%	610 000	70,9%	595 908	98%	69,3%	860 000	100,0%	860 000	100,0%	602 000	70,0%	70,0%
		LM – ACOUPHUN 3C (Acoustique et physique des ondes)	2 000 000	-	600 000	0		0		0			600 000	100,0%	600 000	100,0%	120 000	20,0%	20,0%
	Technologies avancées de production et sciences des matériaux	15 300 000	2 300 000	3 714 000	1 680 000	73,0%	1 680 000	73,0%	1 630 408	97%	70,9%	3 714 000	100,0%	3 714 000	100,0%	1 172 800	31,6%	31,6%	
Sous-total Équipements de recherche			61 126 000	11 410 000	13 745 000	6 301 879	55,2%	6 300 462	55,2%	5 694 887	90%	49,9%	12 244 000	89,1%	12 244 000	89,1%	3 700 545	30,2%	26,9%
INNOVATION et TRANSFERT	We TWIN (Digitalisation d'une chaîne d'assemblage de cartes électroniques)	1 240 000	-	353 000	0		0		0			0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%	
	CTTM (Centre de Transfert de Technologies du Mans) (LE MANS)	805 000	805 000	0	395 000	49,1%	395 000	49,1%	395 000	100%	49,1%	0	0	0	0	0	0	0	
	Centre technique électronique et IOT	525 000	525 000	0	300 000	57,1%	300 000	57,1%	300 000	100%	57,1%	0	0	0	0	0	0	0	
	CAP'LAB (Capture, analyse et transfert des connaissances)	1 540 000	-	415 000	0		0		0			415 000	100,0%	415 000	100,0%	83 000	20,0%	20,0%	
	Fil'Innov (Programme ingénieur filière en innovation) – Le Mans	1 212 436	70 000	70 000	34 500	49,3%	34 500	49,3%	34 500	100%	49,3%	51 750	73,9%	51 750	73,9%	20 700	40,0%	29,6%	
	Fil'Innov (Programme ingénieur filière en innovation) – Angers	1 908 208	210 000	210 000	103 500	49,3%	103 500	49,3%	103 500	100%	49,3%	157 500	75,0%	157 500	75,0%	21 000	13,3%	10,0%	
	Fil'Innov (Programme ingénieur filière en innovation) – Nantes et Saint Nazaire	4 300 470	420 000	735 000	212 000	50,5%	212 000	50,5%	212 000	100%	50,5%	551 250	75,0%	551 250	75,0%	220 500	40,0%	30,0%	
	Clarté (Centre conseil innovation en réalité virtuelle et augmentée) (LAVAL)	525 000	525 000	0	300 000	57,1%	300 000	57,1%	300 000	100%	57,1%	0	0	0	0	0	0	0	
PFT85 (Automatisme et production industrielle) (LA ROCHE SUR YON)	364 000	364 000	0	208 000	57,1%	208 000	57,1%	208 000	100%	57,1%	0	0	0	0	0	0	0		
E-mode (Plateforme d'innovation en technologies créatives)	371 000	371 000	0	215 000	58,0%	215 000	58,0%	215 000	100%	58,0%	0	0	0	0	0	0	0		
Sous-total Innovation et Transfert			12 791 114	3 290 000	1 783 000	1 768 000	53,7%	1 768 000	53,7%	1 768 000	100%	53,7%	1 175 500	65,9%	1 175 500	65,9%	345 200	29,4%	19,4%
NUMERIQUE	LM – GLICID (Groupe Ligérien en Calcul Intensif Distribué)	615 000		140 000								0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%	
	UA – GLICID (Groupe Ligérien en Calcul Intensif Distribué)	1 800 000	1 250 000	505 000	1 011 428	80,9%	1 011 428	80,9%	910 285	90%	72,8%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%	
	UN – GLICID (Groupe Ligérien en Calcul Intensif Distribué)	3 585 000		605 000								0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%	
Sous-total Numérique recherche			6 000 000	1 250 000	1 250 000	1 011 428	80,9%	1 011 428	80,9%	1 011 428	100%	80,9%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%
Sous-Total Infrastructures, Équipements et Projets de recherche – innovation régionale			79 917 114	15 950 000	16 778 000	9 081 307	56,9%	9 079 890	56,9%	8 474 315	93%	53,1%	13 419 500	80,0%	13 419 500	80,0%	4 045 745	30,1%	24,1%
TOTAL ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION – Pays de la Loire			300 501 514	72 619 000	84 158 500	42 815 514	59,0%	41 589 097	57,3%	27 503 784	66%	37,9%	48 795 000	58,0%	47 595 000	56,6%	13 152 659	27,6%	15,6%

Annexe 4 – Synthèse des engagements financiers de l'ensemble des partenaires du volet « Enseignement supérieur, recherche et innovation »

CPER 2021-2027 des Pays de la Loire – VOLET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

SYNTHÈSE des crédits engagés par l'ensemble des partenaires financiers
dans le cadre des conventions d'application du volet ESRI

Sous-volets ESRI	Domaine	Maquette conventions d'application (en €)	Crédits engagés au 31 décembre 2024						TOTAL GÉNÉRAL	
			État	Région	Départements	Agglomérations	Établissements ESR	Fonds européens (FEDER)	Engagé cumulé	% / maquette
Attractivité des campus et rénover le patrimoine énergivore	Volet immobilier	178 474 000	28 984 207	26 710 000	57 318	2 729 844	19 460	0	58 500 829	32,8%
	Immobilier Recherche	28 110 000	525 000	4 525 500	-	613 000	134 689	900 000	6 698 189	23,8%
	Réseaux numériques et Data center	14 000 400	3 000 000	2 940 000	300 000	1 516 000	-	1 613 625	9 369 625	66,9%
Attractivité des campus et rénover le patrimoine énergivore		220 584 400	32 509 207	34 175 500	357 318	4 858 844	154 149	2 513 625	74 568 643	33,8%
Infrastructures, Équipements et Projets de recherche – innovation régionale	Équipements de recherche	61 126 000	6 300 462	12 244 000	-	4 759 200	1 762 712	4 405 554	29 471 928	48,2%
	Innovation et transfert	12 791 114	1 768 000	1 175 500	-	416 800	1 637 761	435 014	5 433 075	42,5%
	Numérique recherche	6 000 000	1 011 428	0	-	266 000	0	0	1 277 428	21,3%
Infrastructures, Équipements et Projets de recherche – innovation régionale		79 917 114	9 079 890	13 419 500	-	5 442 000	3 400 473	4 840 568	36 182 431	45,3%
TOTAL Engagé au 31/12/2024 – Tous cofinanceurs – Pays de la Loire		300 501 514	41 589 097	47 595 000	357 318	10 300 844	3 554 622	7 354 193	110 751 074	36,9%

Crédits contractualisés « Infrastructures de transport et mobilités » 2023-2027 (2/2)							ÉTAT						RÉGION								
Volet	Sous-volet	Nature d'opération	Intitulé Opération	Coût total (en €)	État	Région	PROGRAMMÉ		ENGAGÉ		MANDATÉ			PROGRAMMÉ		ENGAGÉ		MANDATÉ			
							Au 31/12/2024	%	Au 31/12/2024	%	Au 31/12/2024	%/eng	%/crédits inscrits	Au 31/12/2024	%	Au 31/12/2024	%	Mandaté cumulé	%eng	%/crédits inscrits	
			Bâtiment CCR (Commande Centralisée du Réseau)	15 900 000	11 135 000		0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %							
			Amélioration de la capacité dans la gare de Nantes	1 000 000	500 000	400 000	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %							
			Modernisation du nœud ferroviaire de Nantes Phase 1	22 160 000	13 311 000	3 339 000	3 183 444	23,9 %	3 183 444	23,9 %	0	0,0 %	0	0,0 %	795 861	23,8 %	795 861	23,8 %	0	0,0 %	0,0 %
			Suppression du cisaillement de Chantenay et aménagement du garage	6 500 000	5 850 000	0	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %							
			Modernisation du nœud de Nantes	45 560 000	30 796 000	3 739 000	3 183 444	10,3 %	3 183 444	10,3 %	0	0,0 %	0	0,0 %	795 861	21,3 %	795 861	21,3 %	0	0,0 %	0,0 %
			Modernisation de la ligne Nantes-St Gilles/Pornic	11 000 000	6 100 000	3 800 000	984 000	16,1 %	984 000	16,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %	787 200	20,7 %	787 200	20,7 %	0	0,0 %	0,0 %
			Création d'une halte ferroviaire pour la desserte de l'aéroport Nantes Atlantique avec évitement et télécommande des postes	15 000 000	10 000 000	2 500 000	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %
			Modernisation ligne Nantes St-Gilles/Pornic, dont création halte aéroport	26 000 000	16 100 000	6 300 000	984 000	6,1 %	984 000	6,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %	787 200	12,5 %	787 200	12,5 %	0	0,0 %	0,0 %
			Études multimodales de préfiguration amont des SERM d'Angers et du Mans	5 000 000	3 125 000	625 000	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %
			Étude de flux voyageurs de la gare de Nantes en situation cible à horizons 2030 et 2050	100 000	50 000	40 000	35 000	70,0 %	35 000	70,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	28 000	70,0 %	28 000	70,0 %	0	0,0 %	0,0 %
			Études PEM : SERM, équipements gares, intermodalités	300 000	150 000	120 000	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %
			Études SERM	5 400 000	3 325 000	785 000	35 000	1,1 %	35 000	1,1 %	0	0,0 %	0	0,0 %	28 000	3,6 %	28 000	3,6 %	0	0,0 %	0,0 %
			SERM Ferroviaire	76 960 000	50 221 000	10 824 000	4 202 444	8,4 %	4 202 444	8,4 %	0	0,0 %	0	0,0 %	1 611 061	14,9 %	1 611 061	14,9 %	0	0,0 %	0,0 %
			Amélioration du rabattement vélos vers les gares du SERM : liaisons douces Becquerel-Babinière (1 M€), Sorinière-Rezé gare de pont Rousseau (10,63 M€), et Doulon-Carquefou (0,8 M€)	12 000 000	1 000 000	1 000 000	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %
			Mise en accessibilité de la gare de Mauves sur Loire	340 000	170 000	85 000	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %
			Mise en accessibilité gare de Couéron	700 000	350 000	175 000	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %
			Suppression de la traversée voie piétonne (TVP) de Cordemais	1 000 000	500 000	500 000	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %
			Équipement de la gare routière de Nantes	1 300 000		1 300 000								1 247 096	95,9 %	147 096	11,3 %	58 224	39,6 %	4,5 %	
			Renforcement des pôles d'échange multimodaux des gares connectées aux SERM : Saint-Pazanne (300 k€), Pornic (300 k€), Saint-Gilles-Croix-de-Vie (550 k€), Ancenis (300 k€), Montaigu (500 k€), Cholet (350 k€)	2 300 000		2 300 000								0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %	
			Déploiement de parkings relais P+R : Ville au Denis (0,75 M€), Babinière (8,7 M€), les Sablières (0,8 M€), Estuaire (0,5 M€)	10 750 000	4 000 000	1 423 000	3 595 459	89,9 %	3 595 459	89,9 %	1 078 638	30,0 %	27,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %	
			Augmentation des capacités de stationnement (voitures et vélos) dans les gares du SERM : gares de Mauves, Couéron, Bouaye	1 090 000	545 000	218 000	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %
			Intermodalité et accompagnement du SERM de Nantes/Saint Nazaire	29 480 000	6 565 000	7 001 000	3 595 459	54,8 %	3 595 459	54,8 %	1 078 638	30,0 %	16,4 %	1 247 096	17,8 %	147 096	2,1 %	58 224	39,6 %	0,8 %	
			Services express régionaux métropolitains – Nantes/Saint Nazaire, Angers, Le Mans	106 440 000	56 786 000	17 825 000	7 797 903	13,7 %	7 797 903	13,7 %	1 078 638	13,8 %	1,9 %	2 858 157	16,0 %	1 758 157	9,9 %	58 224	3,3 %	0,3 %	
			Développement de nouvelles énergies (reconversion TC, courant de quai, hydrogène, e-carburant, captage de CO2...) : Etudes et Préparation de parcelles	5 000 000	1 500 000	1 500 000	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %							
			Modernisation de la forme-écluse Joubert (dont remplacement de la porte amont)	32 000 000	6 000 000	6 000 000	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %							
			Plateformes logistiques Plug & Play et capacités logistiques Montoir de Bretagne	15 000 000	4 500 000	4 500 000	600 000	13,3 %	600 000	13,3 %	0	0,0 %	0,0 %	6 000 000	33,7 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %	
			Régénération des ouvrages mobiles, formes et écluses de Saint-Nazaire	15 000 000	3 750 000	3 750 000	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %
			Roulier : Régénération et up-grade des postes rouliers de Montoir de Bretagne	10 000 000	2 100 000	2 057 069	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %
			Développement des plateformes logistiques	77 000 000	17 850 000	17 807 069	600 000	3,4 %	600 000	3,4 %	0	0,0 %	0,0 %	6 000 000	33,7 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %	
			Quai éolien offshore à St-Nazaire (projet EOLE)	35 000 000	15 000 000	15 000 000	2 142 857	14,3 %	2 142 857	14,3 %	0	0,0 %	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %	
			Opérations portuaires	112 000 000	32 850 000	32 807 069	2 742 857	8,3 %	2 742 857	8,3 %	0	0,0 %	0,0 %	6 000 000	18,3 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %	
			Augmenter l'offre d'infrastructures fluviales adaptées aux usages à venir	1 400 000	1 400 000		70 000	5,0 %	70 000	5,0 %	0	0,0 %	0,0 %								
			Création et animation d'un réseau d'acteurs autour du report modal vers le fleuve	50 000	50 000		0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %								
			Étude permettant l'identification des flux captables pour du fret fluvial en complémentarité avec l'étude fret ferroviaire menée par la région	50 000	50 000		0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %								
			Opérations fluviales	1 500 000	1 500 000	0	70 000	4,7 %	70 000	4,7 %	0	0,0 %	0,0 %								
			Modes actifs	121 433 671	29 217 598	17 735 634	2 805 000	9,6 %	2 805 000	9,6 %	0	0,0 %	0,0 %	480 000	2,7 %	480 000	2,7 %	100 000	0	0,6 %	
			Infrastructure BHNS Navette aéroport sous maîtrise d'ouvrage Nantes Métropole dont route de Pornic et VM85, en dehors des infrastructures communes avec la ligne 8	6 800 000	3 400 000	1 700 000	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %	
			Aménagements d'intermodalité : liaisons modes actifs, cheminements piétons, stationnement vélo, parking relais, pôle d'échanges multimodal de la halte ferroviaire, études VRTC	7 400 000	4 100 000	1 650 000	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %	
			Voies d'entrecroisement entre les portes de Bougenais et de Retz pour le parcours du BHNS	8 100 000	6 100 000	1 000 000	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %	
			Desserte de l'aéroport de Nantes Atlantique	22 300 000	13 600 000	4 350 000	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %	
			TOTAL GÉNÉRAL – Volet « Mobilités » 2023-2027 Pays de la Loire – Crédits contractualisés	743 893 671	306 584 598	234 792 954	83 854 746	27,4 %	54 132 951	17,7 %	3 248 532	6,0 %	1,1 %	28 413 693	12,1 %	20 337 750	8,7 %	158 224	0	0,1 %	

Annexe 6 – Suivi financier détaillé des crédits valorisés du volet « Infrastructures de transport de mobilités 2023-2027 »

CRÉDITS VALORISÉS - « Infrastructures de transport et mobilités » 2023-2027					ÉTAT						RÉGION							
Volet	Intitulé Opérations	Coût total (en €)	État	Région	PROGRAMME		ENGAGÉ		MANDATÉ		PROGRAMME		ENGAGÉ		MANDATÉ			
					Au 31/12/2024	%	Au 31/12/2024	%	Au 31/12/2024	%eng	%/ crédits inscrits	Au 31/12/2024	%	Au 31/12/2024	%	Au 31/12/2024	%eng	%/ crédits inscrits
Routier	A11 - RD 323 - Barreau du diffuseur de l'Huisme sarthoise à l'axe Le Mans-Paris	10 600 000		3 000 000								0	0 %	0	0 %	0	0 %	
	RD771 - Cossé le-Vivien - Renazé (en Mayenne)	1 200 000		100 000								0	0 %	0	0 %	0	0 %	
	RD357 - Est, axe le Mans - Saint-Calais, création de trois créneaux de dépasement	10 000 000		1 000 000								0	0 %	0	0 %	0	0 %	
	RD962 (ex RN162) - Sud Mayenne - Anjou Bleu (Mayenne et Maine-et-Loire)	1 950 000		400 000								0	0 %	0	0 %	0	0 %	
	RD962 (ex RN162) - Laval - Mayenne	1 775 000		250 000								0	0 %	0	0 %	0	0 %	
	RD31 - Chailland - Ernée	1 500 000		250 000								0	0 %	0	0 %	0	0 %	
Opérations routières		27 025 000		5 000 000								0	0 %	0	0 %	0	0 %	
Ferroviaire	Régénération ligne fret Sablé – Château-Gontier	33 900 000	11 900 000	11 900 000	11 900 000	100 %	11 900 000	100 %	8 468 021	71 %	71 %	11 900 000	100 %	11 900 000	100 %	8 324 054	70,0 %	70 %
	Atelier de maintenance Nantes Blottereau	58 000 000		58 000 000								58 000 000	100 %	58 000 000	100 %	17 850 658	30,8 %	31 %
	Atelier de maintenance étoile mancelle	71 000 000		71 000 000								0	0 %	0	0 %	0	0 %	
	Cholet – Les Herbiers (réouverture aux voyageurs)	49 000 000	20 000 000	12 000 000		0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
	Contournement sud de l'île de FranceMassy-Valenton Ouest	172 000 000	56 600 000			0	0 %	0	0 %	0	0 %							
	Rampe pour favoriser les mobilités douces en gare de Laval	1 000 000	350 000			350 000	100 %	350 000	100 %	0	0 %	0	0 %					
Opérations ferroviaires		384 900 000	88 850 000	152 900 000	12 250 000	14 %	12 250 000	14 %	8 468 021	69 %	10 %	69 900 000	46 %	69 900 000	46 %	26 174 712	37,4 %	17 %
Portuaire	Changement de la porte-écluse du port de commerce des Sables d'Olonne	2 500 000	750 000			750 000	100 %	750 000	100 %	0	0 %	0	0 %					
	Création de nouveaux pontons pour augmenter le trafic des bacs de Loire	5 000 000	1 400 000			1 400 000	100 %	1 400 000	100 %	700 000	50 %	50 %						
Opérations portuaires		7 500 000	2 150 000		2 150 000	100 %	2 150 000	100 %	700 000	33 %	33 %							
Mode actifs	Aménagement d'un axe magistral cyclable entre Nantes et Couëron	6 750 000	1 012 500		1 012 500	100 %	1 012 500	100 %	303 750	30 %	30 %							
	Aménagement d'un axe vélo entre Angers Beaucouzé et St Leger-de-Linières (rue de la liberté)	2 706 640	220 398		220 398	100 %	220 398	100 %	0	0 %	0 %							
	Aménagement d'une liaison cyclable du bourg aux Étourneaux le long de la RD14	1 046 858	218 737		218 737	100 %	218 737	100 %	65 621	30 %	30 %							
	Création d'une liaison douce cyclable par l'aménagement de 2 voies vertes	443 885	168 750		168 750	100 %	168 750	100 %	0	0 %	0 %							
	Création d'une passerelle cyclable et piétonne pour le franchissement de la Sèvre entre les communes de Gétigné et Cuand	1 217 700	608 850		608 850	100 %	608 850	100 %	182 655	30 %	30 %							
	Création d'un aménagement cyclable en site propre de type voie verte le long de la rivière de l'Oudon entre les communes déléguées de Segré et de la Chapelle-sur-Oudon.	1 444 143	555 193		555 193	100 %	555 193	100 %	0	0 %	0 %							
	Création d'un itinéraire cyclable intercommunal entre les communes de Mouchamps et des Herbiers	415 760	207 880		207 880	100 %	207 880	100 %	62 364	30 %	30 %							
	Création d'une passerelle piétons/cycles sur la Varenne à Ambrières les Vallées	862 058	431 029		431 029	100 %	431 029	100 %	0	0 %	0 %							
	Création de voies cyclables route de Château-Gontier et espace touristique du Mûrier	421 280	131 000		131 000	100 %	131 000	100 %	39 300	30 %	30 %							
	Liaison cyclable Treillières/Nantes	2 580 000	948 408		948 408	100 %	948 408	100 %	0	0 %	0 %							
	Liaison La Flèche – Malicorne-sur-Sarthe	2 023 999	324 447		324 447	100 %	324 447	100 %	97 334	30 %	30 %							
	Mobilité active boulevard des Jardiniers et Route du Mans	1 271 394	585 871		585 871	100 %	585 871	100 %	175 761	30 %	30 %							
	RD 113 – Aron – Mayenne	232 330	115 125		115 125	100 %	115 125	100 %	0	0 %	0 %							
	RD 207 – La Bazoge Montpinçon – Mayenne	484 500	240 600		240 600	100 %	240 600	100 %	0	0 %	0 %							
	RD 225 – Saint-Baudel – Mayenne	247 080	122 500		122 500	100 %	122 500	100 %	0	0 %	0 %							
Réalisation d'aménagements cyclables sur le boulevard Pierre Mendès-France (Mayenne)	475 025	237 512		237 512	100 %	237 512	100 %	71 254	30 %	30 %								
Réalisation d'une voie verte entre La Suze-sur-Sarthe et Malicorne-sur-Sarthe	1 632 087	218 047		218 047	100 %	218 047	100 %	65 414	30 %	30 %								
Réalisation de l'itinéraire cyclable "Centre-ville - Gare" desservant les commerces, écoles, collège, Quai des Sports, l'entreprise Prunier et le secteur des Landes	253 324	112 958		112 958	100 %	112 958	100 %	0	0 %	0 %								
Modes actifs		24 508 064	6 459 805		6 459 805	100 %	6 459 805	100 %	1 063 453	16 %	16 %							
Soutien aux transports collectifs et autres modes de transport	TCSP4 – BHNS CARENE	70 000 000	4 400 000		4 400 000	100 %	4 400 000	100 %	0	0 %	0 %							
	TCSP4 – BHNS Le Mans	63 200 000	6 880 000		6 880 000	100 %	6 880 000	100 %	0	0 %	0 %							
	TCSP4 – CETEX Nantes	98 200 000	2 130 000		2 130 000	100 %	2 130 000	100 %	0	0 %	0 %							
	TCSP4 – PEM Angers	3 899 001	530 000		530 000	100 %	530 000	100 %	0	0 %	0 %							
	TCSP4 – PEM Cholet	9 744 151	1 240 000		1 240 000	100 %	1 240 000	100 %	0	0 %	0 %							
	TCSP4 – Tramway Le Mans	55 000 000	2 070 000		2 070 000	100 %	2 070 000	100 %	0	0 %	0 %							
	TCSP4 – Tramway Nantes	184 000 000	17 950 000		17 950 000	100 %	17 950 000	100 %	0	0 %	0 %							
	TCSP4 – VRTC RD178 CD44	6 280 000	1 010 000		1 010 000	100 %	1 010 000	100 %	0	0 %	0 %							
	TCSP4 – VRTC RD723 CD44	7 760 000	1 420 000		1 420 000	100 %	1 420 000	100 %	0	0 %	0 %							
	Refecion de la piste de l'aérodrome de Laval	800 000	250 000	150 000	250 000	100 %	250 000	100 %	0	0 %	0 %							
Soutien aux transports collectifs et autres modes de transport		498 883 152	37 880 000	150 000	33 680 000	89 %	33 680 000	89 %	0	0 %	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0 %
TOTAL GÉNÉRAL – Volet « Mobilités » 2023-2027 Pays de la Loire – Crédits valorisés		942 816 216	135 339 805	158 050 000	54 539 805	40,3 %	54 539 805	40,3 %	10 231 475	19 %	7,6 %	69 900 000	44,2 %	69 900 000	44,2 %	26 174 712	37,4 %	16,6 %

Annexe 7 – Synthèse des engagements financiers de l'ensemble des partenaires du volet « Infrastructures de transport de mobilités 2023-2027 » (crédits contractualisés)

CPER 2021-2027 des Pays de la Loire - VOLET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET MOBILITÉS 2023-2027

SYNTHÈSE des crédits engagés par l'ensemble des partenaires financiers (crédits contractualisés)

Volet	Sous-volet	Nature opération	Maquette (en €)	Crédits engagés au 31 décembre 2024						TOTAL GÉNÉRAL	
				État	Région	Départements	Agglomérations	SNCF Réseau / G&C – GPMNSN	Autres collectivités	Engagé cumulé	%/maquette
Routier		Aménagement des routes	10 570 000	1 390 438	0	0	2 055 000	0	0	3 445 438	32,6%
		Désenclavement des routes	43 500 000	2 774 300	5 430 000	170 000	0	0	0	8 374 300	19,3%
		Développement des routes	63 000 000	100 988	375 000	0	0	0	0	475 988	0,8%
Opérations routières			117 070 000	4 265 726	5 805 000	170 000	2 055 000	0	0	12 295 726	10,5%
Ferroviaire	Réseau ferroviaire	Modernisation réseau structurant	73 350 000	32 477 590	11 234 000	0	1 505 000	8 691 878	0	53 908 468	73,5%
		Lignes du quotidien	135 110 000	0	76 536	0	0	0	0	76 536	0,1%
		Sécurisation des infrastructures pour le développement du transport ferroviaire	9 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
		Études	5 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
	Réseau ferroviaire		222 460 000	32 477 590	11 310 536	0	1 505 000	8 691 878	0	53 985 004	24,3%
	Accessibilité des gares et PEM hors SERM de Nantes		10 940 000	2 929 318	460 000	0	0	0	877 500	4 266 818	39,0%
Fret ferroviaire		29 750 000	1 044 557	524 057	0	0	0	0	1 568 614	5,3%	
Opérations ferroviaires			263 150 000	36 451 465	12 294 593	0	1 505 000	8 691 878	877 500	59 820 436	22,7%
SERM Nantes/Saint-Nazaire, Angers, Le Mans		SERM Ferroviaire	76 960 000	4 202 444	1 611 061	0	0	0	0	5 813 505	7,6%
		Intermodalité et accompagnement du SERM de Nantes/Saint-Nazaire	29 480 000	3 595 459	147 096	0	1 515 533	0	0	5 258 088	17,8%
Services express régionaux métropolitains – Nantes/Saint-Nazaire, Angers, Le Mans			106 440 000	7 797 903	1 758 157	0	1 515 533	0	0	11 071 593	10,4%
Portuaire		Développement des plateformes logistiques	77 000 000	600 000	0	0	0	730 482	0	1 330 482	1,7%
		Quai Éolien offshore à Saint-Nazaire	35 000 000	2 142 857	0	0	0	0	0	2 142 857	6,1%
Opérations portuaires			112 000 000	2 742 857	0	0	0	730 482	0	3 473 339	3,1%
Opérations fluviales			1 500 000	70 000	0	0	0	0	0	70 000	4,7%
Modes actifs		Création d'itinéraires cyclables	76 163 671	0	280 000	288 681	631 809	0	120 916	1 321 406	1,7%
		Sécurisation d'itinéraires cyclables	45 270 000	2 805 000	200 000	368 127	1 957 680	0	0	5 330 807	11,8%
Modes actifs			121 433 671	2 805 000	480 000	656 808	2 589 489	0	120 916	6 652 213	5,5%
Desserte de l'aéroport de Nantes Atlantique			22 300 000	0	0	0	87 615	0	0	87 615	0,4%
TOTAL engagé au 31/12/2024			743 893 671	54 132 951	20 337 750	826 808	7 752 637	9 422 360	998 416	93 470 922	12,6%

Annexe 8 – Suivi financier détaillé des crédits contractualisés du volet « Culture »

Objectif CPER	Opération	Coût total (en €)	ÉTAT	RÉGION	ÉTAT						RÉGION							
					PROGRAMMÉ		ENGAGÉ		MANDATÉ		PROGRAMMÉ		ENGAGÉ		MANDATÉ			
					Au 31/12/2024	%	Au 31/12/2024	%	Au 31/12/2024	%/eng	% crédits inscrits	Au 31/12/2024	%	Au 31/12/2024	%	Au 31/12/2024	%eng	% crédits inscrits
4.4.1 - Faire rayonner le patrimoine historique des Pays de la Loire	Rénovation de l'Abbaye de Blanche Couronne	2 600 000	1 060 000	520 000	711 676	67,1%	711 676	67,1%	355 771	50,0 %	33,6%	520 000	100,0%	520 000	100,0 %	0	0,0 %	0,0%
	Restauration de la Collégiale, des remparts et de la porte Saint Michel – Guérande	3 750 000	1 500 000	750 000	254 148	16,9%	226 148	15,1%	140 059	61,9 %	9,3%	750 000	100,0%	750 000	100,0 %	225 000	30,0 %	30,0%
	Restructuration du Muséum d'histoire naturelle de Nantes	53 000 000	3 000 000	800 000	3 000 000	100,0%	3 000 000	100,0%	318 714	10,6 %	10,6%	0	0,0%	0	0,0 %	0	0,0 %	0,0%
	Restauration de la Grue Noire et son estacade	4 750 000	-	200 000	-	-	-	-	-	-	-	200 000	100,0%	200 000	100,0 %	0	0,0 %	0,0%
	Restauration Abbaye de Cunault	6 000 000	2 400 000	1 500 000	53 413	2,2%	21 413	0,9%	0	0,0 %	0,0%	1 500 000	100,0%	1 500 000	100,0 %	0	0,0 %	0,0%
	Abbaye Royale de Fontevraud (crédits contractualisés)	14 000 000	4 500 000	7 000 000	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0 %	0,0%	4 500 000	64,3%	4 500 000	64,3 %	0	0,0 %	0,0%
	Abbaye Royale de Fontevraud (crédits valorisés)		2 500 000															
	Réhabilitation du Château du Plessis-Macé	6 850 000		350 000								350 000	100,0%	350 000	100,0%	0	0,0 %	0,0%
	Collégiale Saint-Martin à Angers	300 000		150 000								0	0,0%	0	0,0%	0	0,0 %	0,0%
	Musée de Jublains (site archéologique)	2 000 000		200 000								0	0,0%	0	0,0%	0	0,0 %	0,0%
	Abbaye Royale de l'Épau Rénovation bergerie - centre d'interprétation	2 400 000		720 000								0	0,0%	0	0,0%	0	0,0 %	0,0%
	Restauration Eglise Notre Dame des Marais à la Ferté-Bernard	4 700 000		470 000								470 000	100,0%	470 000	100,0%	0	0,0 %	0,0%
	Musée d'art moderne et contemporain à l'Abbaye de Sainte Croix	18 000 000	2 000 000	1 500 000	2 000 000	100,0%	2 000 000	100,0%	157 386	7,9 %	7,9%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0 %	0,0%
Réhabilitation du musée Fontenay-le-Comte - mémorial de la résistance et de la déportation	3 500 000		500 000								500 000	100,0%	500 000	100,0%	0	0,0 %	0,0%	
Rénovation de la muséographie de l'histoire de la Vendée - Les Lucs sur Boulogne	6 480 000		400 000								0	0,0%	0	0,0%	0	0,0 %	0,0%	
Sous-objectif 4.4.1 - Faire rayonner le patrimoine historique des PDL		128 330 000	16 960 000	15 060 000	6 452 772	38,0%	6 392 772	37,7%	971 929	15,2 %	5,7%	8 790 000	58,4%	8 790 000	58,4%	225 000	0	1,5%
4.4.2 - Moderniser les équipements d'enseignement supérieur	ITEMM (Institut technologique européen des métiers de la musique)	11 000 000	2 500 000	1 000 000	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0 %	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0 %	0,0%
Sous-objectif 4.4.2 - Moderniser les équipements d'enseignement supérieur pour encourager la transmission des savoirs		11 000 000	2 500 000	1 000 000	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0 %	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0 %	0,0%
4.4.3 - Soutenir la création artistique et la culture	Construction d'une nouvelle scène de musiques actuelles sur le site Saint-Serge (Le Chabada)	12 000 000	1 000 000	500 000	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0 %	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0 %	0,0%
	Réhabilitation du Théâtre Universitaire – Nantes	1 657 376	600 000		600 000	100,0%	600 000	100,0%	180 000	30,0 %	30,0%							
	Réhabilitation des locaux de la chapelle du Geneteil – Centre d'art contemporain – Les Ursulines	5 000 000	250 000	500 000	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0 %	0,0%	500 000	100,0%	500 000	100,0%	0	0,0 %	0,0%
	Centre d'interprétation - Musée des Arts sacrés à Evron	3 148 575		500 000								0	0,0%	0	0,0%	0	0,0 %	0,0%
	Déménagement et extension du cinéma Le Concorde	6 800 000		300 000							300 000	100,0%	300 000	100,0%	195 870	65,3 %	65,3%	
Sous-objectif 4.4.3 - Soutenir la création artistique et la culture		28 605 951	1 850 000	1 800 000	600 000	32,4%	600 000	32,4%	180 000	30,0 %	9,7%	800 000	44,4%	800 000	44,4%	195 870	24,5 %	10,9%
TOTAL Volet Culture		167 935 951	18 810 000	17 860 000	7 052 772	37,5 %	6 992 772	37,2 %	1 151 929	16,5 %	6,1 %	9 590 000	53,7 %	9 590 000	53,7 %	420 870	4,4 %	2,4 %
Réserve (clause de revoyure)			3 690 000	4 640 000	0		0		0		0		0		0			
TOTAL			22 500 000	22 500 000	7 052 772	31,3 %	6 992 772	31,1 %	1 151 929	16,5 %	5,1 %	9 590 000	42,6 %	9 590 000	42,6 %	420 870	4,4 %	1,9 %

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PAYS-DE-LA-LOIRE
Secrétariat général pour les affaires régionales
6, quai Ceineray – BP 33515 – 44035 Nantes cedex 1
Téléphone : 02 40 08 64 84
<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/pays-de-la-loire>

RÉGION PAYS-DE-LOIRE
1, rue de la Loire – 44966 Nantes cedex 9
Téléphone : 02 28 20 50 00
<https://www.paysdelaloire.fr>

ISSN 1967 – 095